

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Décès d'un député** (p. 3).
2. **Remplacement d'un député décédé** (p. 3).
3. **Proclamation de députés** (p. 3).
4. **Décisions de la conférence des présidents** (p. 3).
5. **Questions au Gouvernement** (p. 3).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE LA NOTION DE PAYS (p. 3)

MM. Jean-Pierre Soisson, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

CRISE SOCIALE ET TRAITÉ DE MAASTRICHT (p. 4)

MM. Georges Sarre, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

HOUILLÈRES DE LORRAINE (p. 7)

MM. Pierre Lang, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

PILOTES FRANÇAIS EN EX-YOUGOSLAVIE (p. 8)

MM. Olivier Darrason, Alain Juppé, Premier ministre.

FACILITÉS DE PAIEMENT POUR LES PME (p. 9)

MM. Jean-Jacques Jegou, Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX MANIFESTATIONS (p. 10)

MM. Jean-Pierre Brard, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

INTENTIONS DU GOUVERNEMENT (p. 10)

Mme Frédérique Bredin, M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC (p. 11)

MM. Jean-Marc Salinier, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

PLAN JUPPÉ (p. 11)

MM. Alain Le Vern, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

PRINCIPES DU SERVICE PUBLIC (p. 12)

MM. Raoul Béteille, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE (p. 13)

MM. Marc Fraysse, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

DIFFICULTÉS DES PME (p.)

MM. Gilles Carrez, Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

SITUATION DES SANS-ABRI (p.)

Mme Odile Moirin, M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

6. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 13).

Suspension et reprise de la séance (p. 13)

7. **Motion de censure. – Discussion et vote** (p. 13).

MM. Claude Bartolone,
Jean-Pierre Soisson,
Michel Péricard,
Alain Bocquet.

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE

MM. Alain Bocquet,
Jean-Pierre Foucher.

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. Jean-Pierre Foucher.

Clôture de la discussion générale.

M. Alain Juppé, Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 35)

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 35)

MM. Julien Dray,
Emile Zuccarelli,
Jean Bardet,
Rémy Auchedé,
Laurent Dominati.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 47)

VOTE PAR SCRUTIN PUBLIC À LA TRIBUNE (p. 47)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

En conséquence, le projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale est considéré comme adopté en première lecture.

8. **Désignation d'un candidat à un organisme extraparlé- mentaire** (p. 48).

9. **Retrait d'une proposition de résolution** (p. 48).

10. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 48).

11. **Dépôt de propositions de loi** (p. 48).

12. **Dépôt de rapports d'information** (p. 49).

13. **Communication relative aux assemblées territoriales** (p. 49).

14. **Ordre du jour** (p. 49).

I

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

DÉCÈS D'UN DÉPUTÉ

M. le président. Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse le décès de notre collègue Claude Vissac, député de la troisième circonscription des Ardennes.

Je prononcerai son éloge funèbre lors d'une prochaine séance.

En hommage à notre collègue décédé, j'invite l'Assemblée à observer quelques instants de recueillement. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent quelques instants de silence.*)

2

REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

M. le président. J'ai reçu, en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, une communication de M. le ministre de l'intérieur en date de ce jour m'informant du remplacement de M. Claude Vissac par M. Jean-Luc Warsmann.

3

PROCLAMATION DE DÉPUTÉS

M. le président. J'ai reçu, en application de l'article L.O. 179 du code électoral, une communication de M. le ministre de l'intérieur, en date du 11 décembre 1995, m'informant que le 10 décembre 1995, ont été élus députés :

- de la neuvième circonscription de la Seine-Maritime, Mme Frédérique Bredin ;
- de la première circonscription des Hautes-Pyrénées, M. Pierre Forgues ;
- de la huitième circonscription du Rhône, M. Maurice Depaix ;

- de la troisième circonscription de Seine-et-Marne, M. Pierre Carassus ;

- de la quatrième circonscription de Seine-et-Marne, M. Christian Jacob ;

- de la deuxième circonscription de l'Essonne, M. Franck Marlin ;

- de la cinquième circonscription de l'Essonne, M. Jean-Marc Salinier. (*Mme Frédérique Bredin, M. Pierre Carassus et M. Jean-Marc Salinier gagnent leur banc sous les applaudissements des députés du groupe socialiste et de plusieurs députés du groupe République et Liberté.*)

4

DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents, qui s'est réunie hier, a fixé à aujourd'hui à seize heures trente, la discussion de la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Elle a, d'autre part, établi l'ordre du jour jusqu'au 18 janvier.

Cet ordre du jour sera annexé au compte rendu de la présente séance.

5

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe République et Liberté.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE LA NOTION DE PAYS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Ma question s'adresse à M. Jean-Claude Gaudin.

Vous êtes, monsieur Gaudin, le ministre de l'aménagement rural. C'est une mission essentielle à l'équilibre du pays et nous vous faisons confiance pour la mettre en œuvre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pas nous !

Jean-Pierre Soisson. La loi de février 1995, d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire, a mis l'accent sur la notion de bassin de vie ; elle a préconisé une organisation du territoire fondée sur la reconnaissance des pays.

Nous sommes nombreux dans cette assemblée, sur tous les bancs, à avoir soutenu une telle orientation et à souhaiter aujourd'hui que le Gouvernement puisse aller plus loin dans cette direction.

Un rapport récent du Conseil économique et social, de M. Michel Rafeaud, souligne l'intérêt des pays. Ses conclusions pourraient être utilement reprises et fonder votre action. Nous souhaitons donc, monsieur le ministre, une politique plus dynamique dans ce domaine.

Dans cette perspective, je voudrais appeler votre attention sur la Puisaye, qui groupe six cantons de l'Yonne et de la Nièvre, et qui a affirmé, depuis plusieurs années, sa volonté de développement. Je souhaiterais que vous preniez appui sur la Puisaye.

Si vous acceptiez de venir y tenir une réunion sur place, ou d'y envoyer M. Raymond-Max Aubert, afin d'en définir les possibilités de développement ainsi que les obstacles qui le freine. Nous vous accueillerions avec plaisir.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur le député, les « pays » ont été institués, chacun s'en souvient, par la loi d'orientation sur la notion de bassin de vie. Les pays sont un espace de concertation entre les partenaires publics et privés. Il ne s'agit pas, je le répète devant l'Assemblée nationale, de créer une collectivité territoriale supplémentaire, ni même un instrument au service de l'intercommunalité.

Deux idées essentielles sous-tendent la notion de pays : une meilleure harmonisation du développement local et une meilleure harmonisation des services publics, au service du public.

L'expérimentation se fait sur quarante-deux sites et huit millions ont été dégagés pour la faciliter. Un rapport d'étape – vous venez d'y faire allusion – exposera l'état d'avancement de l'organisation de ces pays et en dégagera une première philosophie. Un rapport définitif sera délivré avant le mois de juin 1996.

Pour ce qui concerne la Puisaye, qui vous tient particulièrement à cœur, elle n'a pas été retenue pour faire partie des quarante-deux pays expérimentaux. Cependant, et comme la loi le prévoit, il est parfaitement possible que l'existence d'un pays soit constatée par la commission départementale de coopération intercommunale.

Je vous invite donc à saisir les commissions interdépartementales de l'Yonne et des départements voisins. Par ailleurs, à votre demande, la DATAR et des membres de mon cabinet se tiendront à votre disposition dans les jours qui viennent pour envisager tout ce qui peut être fait dans le pays de la Puisaye et, ainsi, répondre favorablement à votre question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CRISE SOCIALE ET TRAITÉ DE MAASTRICHT

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le Premier ministre, la crise sociale est aussi une crise nationale.

Ainsi que le souligne la presse étrangère, c'est la première grande grève contre Maastricht. C'est une levée en masse du peuple contre « la seule politique possible ».

Le pays est attaché à l'égalité des citoyens devant le service public. Or le traité de Maastricht exige « une économie de marché ouverte, où la concurrence est libre ». Les conséquences en sont connues : la dérégulation, la privatisation, le démantèlement, la mise en concurrence sauvage.

M. Henri-Jean Arnaud. Quinze ans de déficit !

M. Georges Sarre. Monsieur le Premier ministre, les Français n'en veulent plus !

Pourquoi cette crise de confiance entre le peuple et ses élites ? Parce que nos soi-disant élites ne cessent de répéter qu'elles ne peuvent rien faire, que la République doit plier devant les marchés !

Monsieur le Premier ministre, quels sont les moyens d'action que vous laissez le traité de Maastricht ? Vous ne pouvez même plus modifier les taux d'intérêt pour favoriser la relance. Jusqu'à quand le Gouvernement, dirigé par le président du RPR, acceptera-t-il la monstrueuse indépendance de la Banque de France, qui bafoue l'intérêt national et la vocation républicaine de l'Etat ?

M. Pierre Mazeaud. Ça, c'est vrai !

M. Georges Sarre. L'autonomie de la politique budgétaire n'existe plus. Les critères de convergence fixés par le traité nous enferment dans une politique de récession. Vous n'avez plus d'autre choix que de vous y plier !

M. Jean-Michel Fourgous. Pourquoi avez-vous voté pour le traité de Maastricht ?

M. Georges Sarre. M. Waigel a proposé de durcir encore les critères de convergence en ramenant le déficit budgétaire à moins de 1 p. 100 du PIB par an à partir de 1999. M. de Charette a dit oui au nom de la France.

M. le président. Monsieur Sarre, il faudrait poser votre question maintenant ! (*« La question ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Georges Sarre. Monsieur le Premier ministre, confirmez-vous cette position ?

Voilà le sens profond de cette crise sociale et nationale ! Le pays comprend qu'il a été ligoté. Le peuple s'en émeut, le peuple s'en révolte. (*« La question ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le Premier ministre, il faut « démaastrichtiser » l'Europe. Le Gouvernement est-il prêt, lors du sommet de Madrid, à rompre avec la pensée unique en Europe et en France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur Sarre, votre question ne me surprend pas. Depuis quelques jours, j'entends, en effet, expliquer les conflits sociaux que connaît notre pays par la mise en œuvre du traité de Maastricht.

M. Paul Mercieca. Eh oui !

M. Jean-Claude Lefort. Entre autres !

M. le ministre des affaires étrangères. Aucune prétention ne m'a paru plus absurde dans tout ce que j'ai entendu depuis quelques semaines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) La France avait, en 1981, un déficit de 30 milliards. Après quatorze ans de socialisme, il avoisine 300 milliards (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), c'est-à-dire dix fois plus !

Nous avons, pendant la même période, connu une gestion de la sécurité sociale telle que lorsqu'un Français ou une Française se fait rembourser, une partie de ce remboursement est effectuée grâce à des emprunts contractés sur plusieurs années. Est-ce raisonnable ? Aucune famille française n'aurait pu vivre ainsi à crédit pendant quinze ans.

Je suis convaincu que l'immense majorité des Français savent que nous sommes entrés dans une période d'adaptation et que cet effort d'adaptation est nécessaire, pourvu qu'il soit mesuré et juste. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*) Dans tout cela, Maastricht n'a rien à voir !

M. Didier Boulaud. Qu'en pense donc M. Mazeaud ?

M. le ministre des affaires étrangères. C'est la détermination de la France et des Français à faire face à l'avenir qui est l'enjeu des années qui viennent. Et c'est ce à quoi le Gouvernement s'emploie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

HOUILLÈRES DE LORRAINE

M. le président. La parole est à M. Pierre Lang.

M. Pierre Lang. Ma question s'adresse à M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Le bassin houiller lorrain vient de connaître des jours très difficiles. Les mineurs de charbon, excédés par le refus de dialogue de leur direction générale installée à Rueil-Malmaison (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), se sont mis en grève, ce qui a conduit à des affrontements parfois violents avec les forces de l'ordre.

Malgré les efforts positifs déployés par le préfet de région, il a fallu attendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines, pour que la direction générale du groupe Charbonnages de France ouvre enfin le dialogue.

M. Didier Boulaud. Tout le monde attend !

M. Pierre Lang. Les négociations qui s'en sont suivies ont abouti très rapidement. Aujourd'hui, le calme est revenu et les mineurs sont au travail.

Pourquoi a-t-il fallu attendre aussi longtemps pour que les mineurs et leur direction puissent s'asseoir autour d'une table ?

Tout en condamnant les violences et les dégradations, je suis persuadé que, si la direction avait adopté une attitude différente, nous aurions pu faire l'économie de la grève, des blessés de part et d'autre et des dégradations importantes infligées au siège des houillères du bassin de Lorraine ainsi qu'à ma ville, Freyming-Merlebach.

Il serait souhaitable, pour l'avenir, que le pacte charbonnier soit respecté et qu'une attitude différente préside aux rapports entre la direction de Charbonnages de France et les mineurs. Cette attitude ne pourra être favorisée que par un rapprochement entre le siège de CDF actuellement à Rueil-Malmaison et les réalités du terrain et de la mine. Pour Charbonnages de France, le confort de la vie parisienne, c'est bien ; mais le contact quotidien avec la mine, les mineurs et la population du bassin houiller, c'est certainement mieux.

C'est pourquoi je demande, une fois de plus mais avec plus d'insistance encore, la délocalisation du siège de Charbonnages de France et son implantation à Freyming-Merlebach dans l'immeuble des houillères du bassin de Lorraine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, nous venons, en effet, de connaître des événements graves dans les bassins houillers de la Lorraine, qui ont donné lieu à des débordements et à des violences que je déplore, comme tout le monde. Il est exact que cette situation résultait de l'absence de négociations dans le domaine salarial.

M. Christian Bataille. Cette remarque a une valeur plus générale !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Je tiens d'abord à rendre hommage, monsieur Lang, à l'action que vous avez essayé de mener, ainsi que le préfet de région, qui s'est efforcé, au nom de l'Etat, de renouer le dialogue.

Mais c'est M. le Premier ministre qui a donné des instructions au ministre de l'industrie pour que la négociation salariale soit à nouveau ouverte à Charbonnages de France.

Le ministère de l'industrie a suivi cette négociation du début à la fin. Elle a été rapidement menée à son terme et a conduit à une revalorisation du salaire minimum minier de 0,5 p. 100 pour 1995, ce qui porte à 1,5 p. 100 l'augmentation annuelle des salaires, à une majoration de 3 p. 100 au 1^{er} juillet 1995 de la prime de poste, et à une prime de fin d'année de 550 francs pour tous les salaires. Ces mesures, ajoutées aux autres dispositions concernant en particulier le déroulement de carrière, représentent une augmentation de 1,7 p. 100 des salaires et de 2,6 p. 100 en masse. Cette négociation a été éten due à l'ensemble du bassin minier.

Plutôt que de transférer le siège des Charbonnages de France, je souhaite que les grandes entreprises publiques assument la responsabilité qui est la leur (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*),...

M. Christian Bataille. Vous réduisez les crédits !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... et, s'agissant des Charbonnages, celle de la réindustrialisation des bassins miniers et de la reconversion industrielle. Mais leur responsabilité est aussi d'organiser le dialogue social à l'intérieur des entreprises.

M. Christian Bataille. C'est facile d'en faire des boucs émissaires !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Par conséquent, l'enseignement que nous devons tirer de cette affaire rondement menée, c'est que dialogue social et climat social à l'intérieur des entreprises relèvent de la responsabilité de ces entreprises...

M. Christian Bataille. C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... et il faut qu'elles l'assument. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

PILOTES FRANÇAIS EN EX-YOUGOSLAVIE

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Depuis plus de cent jours, deux aviateurs français qui accomplissaient une mission ordonnée par les Nations unies ont disparu en Bosnie. Depuis plus de cent jours, leurs familles, leurs proches, leurs compagnons d'armes vivent dans l'incertitude, dans l'angoisse et même dans une certaine solitude.

Depuis plus de cent jours, par une misérable valse hésitation, le gouvernement serbe a soufflé le froid et le chaud sur le sort de nos pilotes, laissant entendre un jour qu'ils étaient vivants, un autre qu'ils avaient été enlevés ou que, à son grand regret, il n'avait aucune nouvelle d'eux.

Depuis plus de cent jours, avec un machiavélisme achevé, le gouvernement serbe a distillé ses informations en choisissant avec soin ceux de ses interlocuteurs à qui il accorderait des informations privilégiées.

Après les promesses personnelles et répétées faites au Président de la République française, après les informations délivrées au compte-gouttes aux parlementaires français qui viennent de se rendre en ex-Yougoslavie, c'était au tour, hier, du président américain de bénéficier d'informations qui laissaient à nouveau espérer leur survie et leur retour.

Rien n'est plus précieux pour leur famille, pour nos armées comme pour la nation tout entière, que ce fragile espoir. Rien ne devait compromettre l'aboutissement des efforts menés depuis cent jours pour leur libération.

Monsieur le Premier ministre, plus de cent jours après leur disparition, quelques heures après la fin de l'ultimatum décrété à juste titre par le Président de la République Jacques Chirac, quelques heures avant la tenue sur notre sol d'une conférence où la France s'associera définitivement au processus de paix né des accords de Dayton, de récentes dépêches semblent indiquer la libération imminente de nos pilotes. De quelles informations dispose le gouvernement français – informations qui dicteront, je l'espère, notre attitude à l'égard de la conférence à venir ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je souhaiterais que cet instant soit un instant d'unanimité nationale. En effet, nous venons d'apprendre que le capitaine Chiffot et le lieutenant Souvignet ont été remis à Zvornik au chef d'état-major des armées françaises, le général Douin, que M. le Président de la République avait dépêché sur place. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Cette libération, que nous attendions tous, qu'attendaient d'abord bien sûr leurs familles depuis plus de cent jours, nous la devons d'abord et avant tout – tous les ministres qui ont suivi les événements le savent – à l'engagement personnel et à la ténacité quotidienne du Président de la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe République et Liberté.)*

Il n'est pas de jour, depuis le moment où les avions de ces deux pilotes ont été abattus, où le Président de la République n'ait multiplié ses interventions pour obtenir d'abord des nouvelles de nos pilotes, puis leur libération : interventions auprès des autorités de Belgrade et du président Milosevic, qui, après les différents ultimatus que vous connaissez, a œuvré à cette libération, laquelle ouvre la voie à la restauration de bonnes relations entre la République fédérative de Yougoslavie et la France, interventions auprès du président russe Boris Eltsine – et je voudrais ici exprimer, au nom du Gouvernement, notre gratitude au président russe pour le concours personnel qu'il nous a apporté tout au long de cette douloureuse épreuve. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

Interventions aussi auprès de nos alliés américains, de nos alliés britanniques, de nos amis allemands, de l'ensemble de ceux qui ont œuvré à cette libération. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Vous pouvez applaudir également, messieurs de l'opposition !

M. Rémy Auchédé. On fait ce qu'on veut ! Certains ont applaudi sur Maastricht !

M. le Premier ministre. Je pense qu'il ne faut pas tout mélanger.

Je voudrais saluer le courage et la dignité des familles, de ces femmes que nous avons vues à la télévision, de leurs enfants qui ont traversé cent jours de peine, d'inquiétude et de douleur avec un grand courage. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Je voudrais m'adresser aussi aux forces armées françaises déployées dans cette région. Elles ont eu à déplorer, vous le savez, mesdames et messieurs les députés, cinquante-huit morts et près de six cents blessés depuis le début de ces événements en Yougoslavie.

A quelques jours de la signature, à Paris, de l'accord de paix qui va arrêter ce drame, ce véritable scandale au cœur de l'Europe, la guerre en Bosnie et en Yougoslavie,

nous pouvons nous dire – même si cela n'efface rien, bien sûr – que le sacrifice de nos soldats n'aura pas été vain.

Oui, pour sa présence sur le terrain, pour le courage de ses soldats, pour son effort humanitaire, financier, diplomatique et politique, jeudi, la France pourra être fière de la paix conclue à Paris pour la Yougoslavie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

FACILITÉS DE PAIEMENT POUR LES PME

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Ma question s'adresse à M. Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat. (« *Tartarin* » ! sur les bancs du groupe socialiste.) Soyez convenables, messieurs ! Je ne crois pas que ce soit de votre niveau !

M. le président. Allons, mes chers collègues !

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le ministre, la poursuite de la grève des transports et de La Poste perturbe gravement l'ensemble des entreprises françaises, et plus particulièrement les petites et les moyennes.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est à cause du plan Juppé !

M. Jean-Jacques Jegou. L'initiative que vous avez prise lundi dernier, d'installer un téléphone vert pour répondre aux questions de tous celles qui se trouvent dans les plus grandes difficultés me paraît tout à fait bienvenue. Je salue également les dispositions prises par la direction du Trésor, qui, dès le 7 décembre, a encouragé les receveurs-percepteurs à accorder des délais pour le solde de l'impôt sur les sociétés, ainsi que pour la taxe professionnelle.

Dans mon département, j'ai pu constater la réelle bonne volonté des pouvoirs publics en ce domaine.

M. Jean-Pierre Kucheida. Il y a deux millions de personnes dans la rue !

M. Jean-Jacques Jegou. En revanche, de nombreux chefs d'entreprise m'ont alerté sur la réponse laconique faite par les URSSAF. Celles-ci ont, en effet, laissé entendre à leurs correspondants que des pénalités seraient systématiquement appliquées si le paiement des cotisations n'était pas parvenu le 15 décembre prochain.

M. Henri de Richemont. C'est scandaleux !

M. Jean-Jacques Jegou. Pire, monsieur le ministre : ce matin, plusieurs chefs d'entreprise m'ont indiqué que certains responsables du recouvrement des URSSAF téléphonaient de façon provocatrice pour rappeler que le règlement des cotisations des entreprises était portable et non quérable. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Ce qui signifie que les entrepreneurs – ceux de ma région, en tout cas – devront se rendre à Montreuil, mon cher monsieur Brard, ...

M. Jean-Pierre Brard. A pied !

M. Jean-Jacques Jegou. ... parmi les embouteillages, et perdre leur journée pour porter leur chèque... lorsqu'ils ont encore de l'argent !

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que l'attitude de cet organisme géré par les partenaires sociaux est particulièrement cynique ?

Au nom des entreprises, je sollicite votre aide pour inciter les partenaires sociaux à saisir l'opportunité d'adoucir les maux qu'ils ont eux-mêmes provoqués ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, il est vrai que les petites et moyennes entreprises sont aujourd'hui particulièrement fragilisées par la situation économique et sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Par Juppé !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Ce sont des sujets sur lesquels, personnellement, je n'ai pas envie de rire.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Nous non plus ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Un peu de calme mes chers collègues ! Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Ce matin, j'ai eu l'occasion de rencontrer une jeune femme de trente-huit ans qui tient un commerce dans le métro et qui va devoir déposer son bilan. Elle avait déjà subi les conséquences des attentats et, aujourd'hui, elle n'a pas de clients. Une femme en pleurs qui dépose son bilan, c'est la réalité quotidienne du monde économique. Cela ne me fait pas rire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette fragilité économique...

M. Didier Boulaud. C'est vous !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Je vous en prie. L'humour, c'est comme l'esprit de finesse, cela s'apprend !

Au fond, monsieur Jegou, les difficultés sont de plusieurs ordres. C'est pourquoi nous avons institué un dispositif d'urgence au service des PME, qui conduit six actions spécifiques.

Tout d'abord, il assure une action d'écoute par le biais d'un service téléphonique. Des collaborateurs du ministère s'attachent à répondre aux problèmes que rencontrent de nombreuses entreprises ; problèmes dus, notamment à l'isolement, et qu'elles ne savent pas résoudre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous êtes responsables !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Un camion bloqué ici, des difficultés d'approvisionnement là, un vrai problème de transport ici ou des difficultés pour que les salariés soient le matin dans les usines...

Il y a donc un très fort besoin d'écoute.

Nous avons reçu depuis ce matin plus de 2 000 appels, ce qui nous a permis d'établir une liste de préoccupations prioritaires. Certaines sont liées au respect des échéances, financières et sociales.

En ce qui concerne les échéances financières, le ministre de l'économie et des finances et le ministre du budget ont adressé aux services fiscaux et au Trésor des orientations très précises pour que l'administration fasse preuve de la plus grande bienveillance envers les petites et moyennes entreprises.

De leur côté, les banques et l'AFB ont envoyé des instructions à tout leur réseau pour organiser deux systèmes d'aides : des aides à court terme, de un à trois mois, sous forme de facilités de caisse, et des crédits à moyen terme, de six à dix-huit mois, pour faire face aux difficultés de trésorerie.

Sur le plan social, en ce qui concerne l'URSSAF, je vous rappelle qu'il n'y a pas d'échéance au 15 décembre pour les petites entreprises de moins de dix salariés. C'est un point important. Un groupe de travail s'occupe aujourd'hui des problèmes que pose l'échéance du 15 janvier.

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Pour les autres entreprises, il nous faut évidemment bâtir un dispositif que le Premier ministre a déjà exposé et que le ministre du travail a aujourd'hui développé dans une lettre. Dans celle-ci, il recommande aux URSSAF de faire preuve de la plus grande compréhension et de la plus grande bienveillance vis-à-vis de toutes les entreprises. Cette lettre a été adressée à toutes les URSSAF, qui traiteront les dossiers au cas par cas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX MANIFESTATIONS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, avant de poser ma question qui s'adresse au Premier ministre, je tiens à dire que nous nous réjouissons, avec nos compatriotes, de la libération des deux officiers français membres des Casques bleus qui ont été arrachés des griffes des factieux serbes.

Maintenant, monsieur le Premier ministre, vous aviez dit : « Deux millions de manifestants, et je pars. » Vous avez gagné, monsieur le Premier ministre ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Aujourd'hui, en manifestant massivement, le pays vous a censuré ! (*Mêmes mouvements.*)

Monsieur le Premier ministre, ouvrez les yeux ! Enlevez vos boules Quiès et écoutez le pays ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Comment avez-vous pu dire, dimanche soir, à la télévision, que les difficultés financières de nos compatriotes sont secondaires ? Sur quelle planète habitez-vous ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Il n'a jamais dit cela !

M. Jean-Pierre Brard. Les Français n'en peuvent plus, qu'ils soient salariés du public ou du privé, qu'ils soient chômeurs, en situation précaire ou exclus. Mais vous,

monsieur le Premier ministre, non seulement vous vous faites le porte-parole des privilégiés (*Vives protestations et huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), mais vous habitez entre vous, loin de la réalité.

M. le président. Un peu moins de bruit, s'il vous plaît ! Laissez l'orateur s'exprimer.

M. Jean-Pierre Brard. Quand vous venez dans nos villes et nos quartiers, monsieur le Premier ministre, c'est en touriste ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le président, il y a une différence entre la majorité de cette assemblée et nous, une différence « congénitale » : ce n'est pas le cœur qu'ils ont à gauche, c'est le portefeuille !

Monsieur le Premier ministre, comment fait-on pour boucler un budget avec le RMI, avec le SMIC, voire avec deux ou trois fois le SMIC ? Vous n'en savez rien, parce que vous n'êtes pas avec les gens !

Pourquoi les Français sont-ils aujourd'hui dans la rue ? Parce qu'ils veulent sauver leur protection sociale, et parce qu'ils veulent vivre mieux.

Monsieur le Premier ministre, vous vous êtes plaint de désinformation. Mais c'est vous qui la pratiquez, tandis que votre ami Bebear attend que vous ayez démantelé la sécurité sociale pour ramasser la mise. (*Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je dis les choses comme elles sont : c'est vous et les gouvernements qui vous ont précédé qui avez mis la sécurité sociale en déficit. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Brard, il faudrait poser votre question !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, j'y viens. Mais avouez qu'on ne m'y aide pas !

M. le président. Monsieur Brard, posez votre question, je vous en prie.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le Premier ministre, le déficit, le voilà. (*M. Brard brandit une fiche.*) Les charges que vous avez mises indûment à la charge de la sécurité sociale, les voilà ! Et à côté, les exonérations...

M. le président. Monsieur Brard, je vous en prie, posez votre question.

M. Jean-Pierre Brard. Encore faut-il qu'on me la laisse poser ! Voici la démonstration, monsieur le Premier ministre, que c'est vous qui avez créé le déficit ! (*M. Brard brandit un autre document. – Claquements de pupitres sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Un peu moins de bruit, mes chers collègues, je vous prie ! Vous ne voyez pas que vous faites précisément le jeu de M. Brard ?

M. Charles Ehrmann. Il nous provoque !

M. le président. M. Brard pourra vous remercier à la sortie de l'hémicycle.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, cela n'en vaut vraiment pas la peine.

M. le président. Posez votre question, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Ma question est la suivante (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) : monsieur le Premier ministre, comptez-vous retirer votre plan et renoncer aux ordonnances ? (« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Voilà !

M. Jean-Pierre Brard. Ensuite, comptez-vous faire payer les riches...

M. le président. Vous avez posé votre question, monsieur Brard ! Je vous pris de vous asseoir !

Le Gouvernement va vous répondre.

Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, vous avez la parole.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Brard, personne n'a et ne peut prétendre avoir le monopole de l'expression des Français. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

La démocratie représentative exige que le Parlement garde son rôle. Vous avez l'air de le contester.

Vos propos ne peuvent qu'ajouter aux difficultés des Français en les divisant un peu plus.

M. Jean-Pierre Brard. Les privilégiés, c'est vous !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Brard, les partenaires sociaux, que le Premier ministre et moi-même, ainsi que certains ministres, avons reçus toute la journée d'hier, nous ont demandé, dans leur grande majorité, de continuer à adapter notre sécurité sociale. Et nous manquerions à notre devoir si nous n'écoutions pas les propos de Français responsables qui attendent de notre part que nous fassions preuve de ce courage. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Pour ma part, j'ouvre des ateliers de travail et je suis convaincu qu'y participeront de très nombreux syndicalistes qui sont conscients de leur responsabilité devant l'avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste.

INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Bredin. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Louis Mexandeau. Elue avec 60 p. 100 !

Mme Frédérique Bredin. Monsieur le Premier ministre, il aura fallu plus d'un million de personnes dans la rue et dix-huit jours de grève pour que vous commenciez à

entendre l'inquiétude des Français et les souffrances qui pèsent sur tant d'entre eux. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Mes chers collègues...

Mme Frédérique Bredin. Mais, ces jours-ci encore, vos déclarations successives et changeantes manquent de clarté.

Qu'en est-il exactement du contrat de plan Etat-SNCF ? Est-il simplement gelé, comme vous sembliez le dire tout dernièrement, ou est-il, comme on le souhaite, définitivement abandonné ?

Renoncez-vous définitivement, oui ou non, à vos projets sur le statut et les retraites des agents de la SNCF ?

Y renoncez-vous seulement pour les roulants ou pour tous les agents de la SNCF ?

Renoncez-vous, oui ou non, à votre projet de suppression de milliers de kilomètres de lignes dans le pays, ce qui signifierait, vous le savez, l'abandon de régions entières ? (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, rien ne serait pire que de manœuvrer ou de ruser avec les Français et avec le pays.

M. Jean-Michel Fourgous. Et les chômeurs ? Et le déficit ?

Mme Frédérique Bredin. Devant une sanction sociale d'une telle ampleur, d'une telle netteté, vous avez le devoir de répondre avec clarté ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Pouvons-nous attendre des membres du groupe socialiste qu'ils fassent preuve de la modération de Mme Bredin dans l'expression de leurs propos ? On ne peut pas à la fois demander des réponses claires au Gouvernement et essayer de le faire taire quand il répond ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il y a trois catégories de problèmes qui, en s'additionnant, ont créé la situation actuelle.

Premièrement, la sécurité sociale était au bord de la faillite. Le plan de réforme a pour objet de la sauver.

Mme Martine David. On ne parle pas de cela !

M. le ministre délégué au budget. Si, madame !

Mme Martine David. Non, ce n'est pas la question !

M. le président. Madame David, je vous en prie !

M. le ministre délégué au budget. On a beaucoup parlé des déficits financiers. Mais ce qui a gêné le plus la France dans ce domaine, c'est un déficit de courage ! Et la réforme de la sécurité sociale sera menée à bien, car il faut la sauver. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Michel Berson. On ne parle pas de cela !

M. le ministre délégué au budget. Des propositions, pourtant nécessaires, ont donné lieu à des malentendus. Le Premier ministre, après avoir rencontré, notamment hier, les dirigeants syndicaux.

M. Jean-Claude Lefort. Quinze jours après !

M. le ministre délégué au budget. ... a décidé de geler ces propositions, de manière à reprendre l'ensemble des problèmes avec les organisations.

M. Didier Boulaud. Vous êtes sourds !

M. le ministre délégué au budget. C'est le cas des relations entre l'Etat et la SNCF. C'est le cas de la réforme des régimes spéciaux de retraite dans la fonction publique et dans le secteur public.

M. Didier Boulaud. Vous êtes complètement sourds !

M. le ministre délégué au budget. Et puis, il y a à l'arrière-plan, l'autre grand problème : celui du chômage.

Le Gouvernement, madame Bredin, est à l'écoute des Français. Il est à l'écoute de celles et de ceux qui manifestent aujourd'hui dans les rues de France. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Il est à l'écoute, aussi, des 14 millions de salariés qui ont continué à aller au travail (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) et qui savent que leur emploi dépend de la manière dont leur entreprise saura résister à la concurrence nationale et internationale.

Et c'est parce que, derrière les problèmes évoqués aujourd'hui publiquement, plane le spectre du chômage et de l'exclusion, que le Premier ministre a accepté le principe d'un sommet social, qui sera consacré d'abord au chômage.

Ainsi, la France, comme le souhaitent tous les Français, saura sortir de cette crise par le haut ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Salinier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marc Salinier. Monsieur le Premier ministre, l'ampleur du mouvement qui se développe depuis dix-huit jours et l'extrême mobilisation constatée aujourd'hui encore dans toutes les rues de France exigent de votre part des engagements clairs plutôt qu'un texte ambigu faisant l'objet de pages publicitaires dans la presse.

Compte tenu de l'importance pour le pacte social de la reconnaissance des régimes spéciaux, je souhaite une réponse claire sur deux points précis.

Le régime actuel de retraite des fonctionnaires est-il entièrement maintenu pour toutes les catégories de personnels ? Qu'en est-il de la commission Le Vert, créée il y a dix jours et suspendue dimanche ? Comptez-vous la réactiver après les grèves, ce qui serait une ruse grossière ? L'ensemble des régimes spéciaux seront-ils maintenus ?

Devant le flou savamment entretenu par le Gouvernement, une clarification s'impose. Répondez nettement, directement, ne méprisez pas la représentation nationale ! Soyez enfin clair devant les députés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, *ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.* Monsieur le député, les choses sont parfaitement claires (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) et, en particulier à l'issue de la longue journée de discussion de lundi, le Premier ministre s'est exprimé sur ce point. Il a été décidé de geler, de suspendre les travaux de la commission Le Vert. Mais les questions de fond ne sont pas réglées et nous savons bien que, dans dix ou quinze ans, les régimes spéciaux poseront un problème.

Nous avons constaté l'extrême difficulté à aller vite en ce domaine. Au vu des discussions que nous avons eues avec les organisations syndicales de la fonction publique au sens strict et des autres catégories d'agents du secteur public, la décision de suspendre les travaux de cette commission a été prise.

En ce qui concerne la SNCF, le Premier ministre s'est exprimé très clairement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Derosier. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Le Premier ministre a répondu par écrit ; renseignez-vous, monsieur Derosier !

M. Bernard Derosier. Il ne s'est pas exprimé devant le Parlement !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Il a confirmé à ses interlocuteurs, en l'occurrence à l'intersyndicale de l'entreprise, que ni le régime de retraite des roulants ni le régime de retraite des autres salariés ne seraient concernés par quelque réforme que ce soit. (*Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Arnaud Lepercq. Vous avez entendu, messieurs de l'opposition ?

PLAN JUPPÉ

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. J'observe que, comme la semaine dernière, M. le Premier ministre ne daigne pas répondre aux questions de l'opposition, qu'elles soient précises ou d'ordre général.

A la confusion que vous entretenez depuis plusieurs semaines se mêle l'inquiétude de l'opinion publique, et je tiens à souligner la grande injustice du plan qui porte votre nom. Cette injustice, vous la ressentez tellement que vous éprouvez le besoin de justifier votre plan en faisant paraître des pages entières de publicité dans les journaux, financées sur les deniers publics. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je donnerai un exemple précis. Aujourd'hui, un retraité de soixante ans vivant seul et ayant un revenu mensuel de 5 000 francs sera taxé de 1,7 p. 100 au 1^{er} janvier 1996 et de 2,9 p. 100 au 1^{er} janvier 1997.

Monsieur le Premier ministre, trouvez-vous cela juste ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales, à qui je demanderai la même brièveté.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Le Premier ministre vous écoutera tout à l'heure puisque nous allons discuter votre motion de censure. Puis-je profiter de l'occasion pour m'étonner que, dans le texte de cette motion de censure, on évoque la substitution de la capitalisation à la répartition ? Pourquoi répandre de tels bobards dans le pays ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour le reste, nous avons eu, dimanche matin, sous votre autorité, monsieur le président, un débat qui honore l'Assemblée. Nous avons pu nous expliquer longuement...

M. Didier Boulaud. Pas assez !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et comparer par exemple l'assiette du RDS à celle de la CSG, créée par les socialistes. Il me semble que, si la justice doit y gagner, c'est plutôt du côté de l'assiette du RDS ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

PRINCIPES DU SERVICE PUBLIC

M. le président. La parole est à M. Raoul Béteille.

M. Raoul Béteille. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Nous sommes tous conscients de la nécessité, pour les entreprises publiques, d'évoluer et de s'adapter. D'ailleurs évolution et adaptation ne sont-elles pas le mécanisme même de la vie ?

Mais nous tenons par-dessus tout à la sauvegarde du modèle français de service public, lequel se caractérise, indépendamment du principe de continuité – sur lequel je glisserai discrètement aujourd'hui –, par l'égalité pour tous et la possibilité d'accès pour tous sur l'ensemble du territoire.

Je salue l'intention du Premier ministre et du Gouvernement de donner à ces principes une valeur constitutionnelle. Cette avancée – comme on dit maintenant – de principe étant acquise, quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne le calendrier et les modalités d'exécution de cette décision ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, les Français sont effectivement très attachés à la notion de service public, pour des raisons culturelles, parce qu'elle s'inscrit dans leur conception de la responsabilité de l'Etat et parce que c'est le fondement de la cohésion sociale. Notre devoir est donc de défendre le service public, un service

public qui évolue, c'est-à-dire qui s'adapte à l'environnement et qui s'impose des efforts d'organisation afin de donner à tous les Français la meilleure qualité de service au meilleur prix.

Le principe du service public est clair : l'égal accès de tous les citoyens à des services qui constituent le fondement de la vie quotidienne. Et si le Premier ministre a souhaité que les principes qui fondent le service public figurent dans la Constitution, ...

M. Pierre Mazeaud. Il a eu raison !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... c'est pour que ces principes soient inaliénables et permettent à la France de choisir les missions de service public qu'elle souhaite, et d'organiser le service public en fonction de ces missions. Le Premier ministre a l'intention de procéder à cette modification à l'occasion de la réforme constitutionnelle qui permettra au Parlement d'être responsable de l'équilibre de la sécurité sociale.

Mais, en même temps qu'il faut modifier la Constitution, il faut se montrer ferme dans la défense des intérêts de la France. C'est ce que nous faisons pour le marché de l'électricité. Le 14 décembre, une réunion du Conseil des ministres européens devait entériner l'accord de coexistence entre l'acheteur unique et le principe de l'accès des tiers au réseau, dont la France ne veut pas mais qu'un certain nombre de pays ont reconnu. Lors des négociations, on est en effet en train de vider de son sens la notion d'acheteur unique et on essaie de généraliser les conditions de la concurrence sur le marché français de l'électricité.

La France s'est opposée aux dispositions qui devaient être proposées à ce Conseil des ministres. Celui-ci a été repoussé et aucune décision ne sera prise en ce domaine parce que les intérêts essentiels de la France sont en cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lenoir. Tenez bon, monsieur le ministre !

M. Pierre Mazeaud. Il faut modifier l'article 55 de la Constitution !

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

M. le président. La parole est à M. Marc Fraysse.

M. Marc Fraysse. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

La France est fière d'intégrer ceux qui ont choisi de devenir citoyens français. Elle est fière de ses valeurs et de ses principes républicains : solidarité nationale, tolérance, égalité des droits et des chances. Au nom de ces valeurs et de ces principes, la France doit être fière aussi de lutter fermement contre l'immigration irrégulière, ...

M. Louis Mexandeu. Vous cherchez à gagner des voix !

M. Marc Fraysse. ... dont les conséquences – délinquance, trafic de drogue, travail clandestin – portent atteinte à la cohésion même de notre pays et nourrissent les intolérances et les extrémismes.

Les Français mais aussi les étrangers en situation régulière qui respectent les lois et les coutumes de notre pays ne peuvent supporter plus longtemps les amalgames et la haine provoqués par l'attitude d'un noyau dur qui refuse toute règle et toute forme d'intégration.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nos concitoyens attendent que l'Etat mette en œuvre une véritable politique en ce domaine. Pouvez-vous indiquer à la représentation nationale les actions diplomatiques que vous avez engagées en direction des principaux pays d'émigration ? En outre, quelles mesures avez-vous prises pour sanctionner plus efficacement les dissimulations volontaires d'identité et les refus d'embarquement ? Enfin, combien d'opérations de reconduite groupées à la frontière avez-vous déjà effectuées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le Gouvernement a fait de la lutte contre l'immigration clandestine l'une de ses priorités. (« *Pasqua!* » *sur les bancs du groupe socialiste.*) J'en veux pour preuve les chiffres suivants.

Depuis six mois, il y a eu trois millions et demi de contrôles d'identité, 290 000 personnes ont été mises à la disposition de la justice et 59 000 personnes ont été refoulées aux frontières de la France. Depuis six mois, un grand nombre de personnes ont été interpellées dans le cadre d'opérations de lutte contre le travail clandestin. Le Gouvernement a engagé cette lutte pour mieux intégrer les étrangers en situation régulière. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Notre action est particulièrement active et efficace pour démanteler les filières permettant la venue en France de travailleurs étrangers en situation illégale. Ainsi, cette nuit même, une importante opération de police a permis le démantèlement d'une filière pakistanaise d'immigration clandestine ; cette filière, que nous surveillons depuis plusieurs mois, a permis à plus de 500 personnes de pénétrer illégalement en France et leur a trouvé du travail clandestin.

Oui, nous agissons de manière très forte dans plusieurs directions à la fois, pour refouler les étrangers en situation irrégulière et faire partir ceux qui sont en France en situation illégale. Nous travaillons également très activement au démantèlement des filières de travail clandestin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

DIFFICULTÉS DES PME

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Voici près de trois semaines que les grèves des services publics, en particulier des transports et de la poste, pénalisent durement notre économie. Il faut d'ailleurs saluer la conscience professionnelle et le courage de ces millions de Français qui, quelles que soient les difficultés, se rendent chaque jour à leur travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Dans ma commune de la banlieue parisienne, je peux témoigner du degré de fatigue des gens, parfois de leur épuisement, après trois semaines de paralysie des transports.

Mais le fonctionnement des petites et moyennes entreprises est de plus en plus difficile, les livraisons sont retardées, les factures et les chèques n'arrivent plus, le chiffre d'affaires s'effondre.

M. Didier Boulaud. C'est la chienlit !

M. Gilles Carrez. Cette situation est particulièrement grave pour les entreprises et les commerces dont l'activité est liée aux fêtes de fin d'année. Il faut savoir que plus de 10 p. 100 des entreprises d'Ile-de-France estiment aujourd'hui qu'elles sont menacées par le dépôt de bilan.

M. Arnaud Lepercq. Ils s'en foutent !

M. Gilles Carrez. Ma question est donc double, monsieur le ministre.

Quelles mesures financières et fiscales envisagez-vous de prendre en faveur de ces entreprises afin de les aider à surmonter cette passe difficile et, surtout, de permettre à leurs salariés de conserver leur emploi ?

M. Didier Boulaud. C'est du chantage !

M. Gilles Carrez. S'est-on livré à une première estimation des effets des grèves sur la production, l'investissement, la consommation et, surtout, sur l'emploi, au moment où le Gouvernement commence à faire reculer le chômage de longue durée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, en effet, l'avenir de l'emploi dépend de l'avenir des petites et moyennes entreprises dans ce pays.

Je donnerai un seul chiffre : au mois de septembre, le secteur de l'artisanat a créé à lui seul 7 600 entreprises nouvelles. Il faut donc se battre pour les PME si l'on se bat pour l'emploi, et vous avez raison de souligner le civisme de ceux qui se rendent au travail dans des conditions particulièrement difficiles.

Nous avons élaboré un dispositif d'urgence pour les PME.

Premièrement, nous avons créé un service de conseil téléphonique car de nombreux chefs d'entreprise sont désemparés et demandent un interlocuteur.

Deuxièmement, nous avons donné des instructions aux services fiscaux et financiers afin qu'ils fassent preuve de la plus grande bienveillance.

Troisièmement, le ministre du travail est intervenu auprès de l'URSSAF pour que le principe du respect des échéances soit lui aussi mis en jeu avec la plus grande bienveillance.

Quatrièmement, l'association française des banques a pris des initiatives et défini des dispositifs de crédit adapté à la situation de crise.

Cinquièmement, nous sommes intervenus auprès des conseils régionaux, qui peuvent accorder certaines garanties, permettant aux banques d'accéder à une enveloppe de crédits supplémentaires.

Sixièmement, nous avons développé avec les préfets des contacts systématiques avec les cellules de crise qu'ont créées les organisations professionnelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

SITUATION DES SANS-ABRI

M. le président. La parole est à Mme Odile Moirin.

Mme Odile Moirin. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Les Franciliens connaissent actuellement des difficultés accentuées par des conditions climatiques rigoureuses...

M. Didier Boulaud. Ça, on n'y peut rien !

Mme Odile Moirin. ... et les plus démunis sont les plus touchés. En effet, les sans domicile fixe se voient interdit l'abri que leur donne habituellement le métro et les gares,...

M. Didier Boulaud. Demandez à Tibéri : il y a de la place dans les HLM de Paris !

Mme Odile Moirin. ... et, vu les conditions de circulation, il leur est quasiment impossible de rejoindre les centres d'hébergement.

Ma question est donc très simple, monsieur le ministre. Quelles mesures d'urgence comptez-vous prendre pour aider ceux qui souffrent vraiment, pour que ces exclus, ces naufragés de la vie le soient un peu moins ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Il y a des appartements libres !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, *ministre du travail et des affaires sociales.* Madame le député, vous avez raison, ce sont souvent les plus défavorisés, les plus exclus, qui ressentent le plus douloureusement les conséquences d'une crise comme celle que nous traversons. Nous avons dû faire face à des circonstances difficiles : au mauvais temps s'est ajoutée la grève des services publics, qui a entraîné pour les uns des problèmes de logement, pour les autres l'arrêt de la perception des aides qui leur sont allouées.

Grâce à l'action tenace de Xavier Emmanuelli, nous avons fait face le mieux possible à la situation. Tout d'abord, des structures d'accueil ont été créées, en moyenne un mois plus tôt que l'année dernière. A Paris, près de 2 500 places ont été ouvertes les 5 et 6 décembre. Progressivement, le réseau des municipalités, des associations et du SAMU social s'est mis à fonctionner de manière beaucoup plus efficace. Enfin, un numéro vert - le 05-306-306 - a été mis en place en Ile-de-France ; il a permis d'identifier de nombreuses situations critiques qui seraient, sans lui, restées inconnues. Ce numéro, je le souligne, sera étendu à l'ensemble du territoire national au mois de janvier.

Enfin, M. Périssol, par le lancement des 10 000 logements d'extrême urgence, a assuré au dispositif une efficacité accrue.

Enfin, je voudrais vous confirmer que les capacités d'accueil seront accrues cette année de 14 000 lits au total : nous passerons ainsi de 46 000 à 60 000 lits.

L'amélioration qualitative du dispositif, grâce à un accompagnement social et à la création de nouveaux lieux d'accueil et de jour, répondra, madame le député, à votre demande, qui me paraît plus justifiée que jamais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

6

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation parlementaire conduite par M. Jaromir Kalus, président du groupe d'amitié « République tchèque-France » à la Chambre des Députés de la République tchèque. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures trente-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

7

MOTION DE CENSURE

Discussion et vote

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement et quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée (1), M. le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi autorisant le Gouverne-

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-huit signatures suivantes : MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement, Gilbert Annette, Léo Andy, François Asensi, Rémy Auedé, Jean-Marc Ayraut, Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson, Gilbert Biessy, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, René Carpentier, Laurent Cathala, Bernard Charles, Daniel Colliard, Camille Darsières, Henri d'Attilio, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Régis Fauchoit, Jean-Jacques Filleul, Jacques Floch, Michel Fromet, Pierre Garmendia, Kamilo Gata, Jean-Claude Gayssot, André Gerin, Jean Glavany, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Jacques Guyard, Georges Hage, Guy Hermier, Jean-Louis Idiart, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Claude Lefort, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Martin Malvy, Georges Marchais, Marius Masse, Didier Mathus, Paul Mercieca, Louis Mexandeu, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Ernest Moutoussamy, Alfred Muller, Mme Véronique Neiertz, MM. Paul Quilès, Louis Pierna, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Georges Sarre, Gérard Saumade, Henri Sicre, Roger-Gérard Schwartzberg, Jean Tardito, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Patrice Tirolien, Daniel Vaillant, Emile Zuccarelli.

ment, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale, dans le texte dont il a donné connaissance au cours de la deuxième séance du dimanche 10 décembre 1995.

Il a été pris acte du dépôt de la motion de censure le dimanche 10 décembre à vingt et une heures dix.

Je rappelle que le vote ne pourra donc intervenir qu'à partir de vingt et une heures dix.

La parole est à M. Claude Bartolone, premier orateur inscrit.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, avant toute chose, afin qu'il n'y ait aucun malentendu, je tiens à le répéter : nous sommes favorables à une réforme de la protection sociale, une réforme qui garantisse le pacte républicain, la solidarité nationale et l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble de notre territoire. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Oui, monsieur le Premier ministre, nous sommes pour une réforme de la santé dans notre pays. Oui, nous étions prêts à en débattre avec vous. Oui, nous sommes pour une réforme de l'hôpital. Si le budget global fut, en son temps, une bonne mesure, il faut aller aujourd'hui plus loin pour la maîtrise de l'offre de soins, et notamment du nombre des lits d'hôpitaux, pour la lutte contre les disparités régionales et pour la qualité des soins par le développement des PMSI.

Oui, monsieur le Premier ministre, nous sommes pour une réforme du paritarisme, pour sa modernisation. Se limiter, comme vous le faites dans votre plan, à reconsidérer le rôle des syndicats est une erreur. Il convient, en fait, de redéfinir à la fois le rôle de l'Etat, de l'assurance maladie, des professions médicales, des organisations syndicales et du Parlement. Sinon, cette réforme sera boiteuse. Le Parlement doit être l'instance normale d'évaluation du dispositif d'accès aux soins en usant de son droit d'audition et d'investigation, mais les syndicats doivent rester des partenaires à part entière. C'est ainsi que nous arriverons à la mise en place d'un paritarisme renouvelé.

Oui, monsieur le Premier ministre, nous sommes pour le renforcement du rôle du médecin généraliste. Il convient de le doter des outils informatiques nécessaires à l'exercice de sa profession. Il convient encore de décider de la population médicale, du *numerus clausus*, du ratio entre généralistes et spécialistes, des règles d'installation, du lien entre patient et médecin, du développement de la médecine préventive, où des besoins immenses ne sont pas couverts. Bref, nous avons eu l'occasion de l'évoquer les uns et les autres, nous devons en débattre maintenant pour faire du médecin généraliste cette véritable clef de voûte de notre système de soins.

Cela doit se faire par une large concertation avec l'ensemble des professions médicales sur des sujets aussi importants que la formation des médecins ou la cohérence des filières de soins.

Oui, monsieur le Premier ministre, nous sommes pour une responsabilisation de l'industrie pharmaceutique. Un débat de fond sur ce sujet s'impose.

Vous ne demandez à ce secteur qu'un effort limité – 2,5 milliards de francs – alors que son chiffre d'affaires a augmenté cette dernière année de 8 p. 100. Cette industrie a fort bien compris que, pour accroître ses profits, il lui faut accroître les volumes de prescription. Elle organise presque seule l'information médicale et contrôle

totalement la presse professionnelle de ce secteur. Elle doit être remise en question. Nous ne pouvons rester les champions du monde de la consommation de médicaments.

Les lois Teulade de juin 1992 et de janvier 1993 ont déjà pour une partie instauré les outils que vous proposez de mettre en place. Il n'était donc pas nécessaire d'adopter un plan d'urgence pour cela, encore moins d'user des ordonnances, encore moins d'utiliser l'article 49-3 !

Cette réforme de notre système de santé, nous étions prêts à en discuter. Nous étions prêts à débattre d'une réforme qui permette réellement à tous un égal accès aux soins, qui permette de mieux soigner les malades, qui permette de mieux rembourser les assurés sociaux, qui permette de mieux répartir la charge du financement. Au lieu de cela, vous passez votre réforme à la hussarde, au mépris des droits du Parlement !

Depuis trois semaines, vous confondez entêtement et détermination, obstination et résolution. Depuis trois semaines, les partenaires sociaux et les salariés qui défilent dans la rue n'attendaient qu'un seul mot de votre part : « négociation »...

M. Louis Mexandeau. Oui : né-go-cia-tion !

M. Claude Bartolone. Oui, monsieur le Premier ministre, la réforme, cela ne se décrète pas, cela se négocie.

Ce mot de négociation, le moins que l'on puisse dire c'est que vous avez dû mal à le concevoir. Ce mot de négociation – je vous ai bien écouté dimanche soir –, le moins que l'on puisse dire, c'est que vous avez dû mal à l'énoncer clairement. Ce mot de négociation – c'est encore le moins que l'on puisse dire – ne vous vient pas aisément à la bouche...

M. Didier Boulaud. Ah non, alors !

M. Claude Bartolone. ...alors que c'était certainement le seul que vous auriez dû prononcer devant l'ensemble des partenaires sociaux pour reprendre la voie du dialogue et de la négociation.

M. Georges Hage. C'était pourtant le sésame !

M. Claude Bartolone. Oui, vous auriez dû engager la négociation beaucoup plus tôt, car il n'y a pas de réforme dans la brutalité. Vous auriez dû clairement annoncer au pays votre volonté de réformer la protection sociale en engageant les discussions, les négociations avec l'ensemble des partenaires concernés.

Vous auriez dû clairement annoncer au pays votre volonté de réformer la protection sociale en associant l'Assemblée nationale et le Sénat à vos décisions. Vous auriez dû clairement annoncer au pays votre volonté de réformer la protection sociale en consultant, en dialoguant avec l'ensemble des Français.

Depuis trois semaines, vous faites tout le contraire. Vous énoncez un plan qui n'est connu que de vous et de quelques-uns de vos proches, montrant ainsi votre volonté de passer outre toute pensée, toute proposition n'émanant pas de votre cercle le plus restreint.

M. Louis Mexandeau. Très restreint !

M. Claude Bartolone. Après un débat tronqué à l'Assemblée nationale,...

M. Louis Mexandeau. Très tronqué !

M. Claude Bartolone. ... au début du mois de novembre, après des forums régionaux sur la protection sociale où bien peu de Français se sont déplacés, après

une consultation de pure forme des syndicats, le 11 novembre, vous avez annoncé un plan dont nous ignorions toutes les dispositions, toutes les finalités.

Est-ce pure maladresse ou provocation ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Les deux !

M. Claude Bartolone. Une chose est sûre : c'est une erreur.

M. Louis Mexandeau. Ils sont nuls !

M. Claude Bartolone. Ainsi, pour l'application de votre plan, et sous prétexte d'urgence, vous choisissez la voie de l'article 38 de la Constitution, la voie des ordonnances. Vous décidez de demander à l'Assemblée nationale de vous laisser prendre toutes les mesures que vous jugerez utiles pour réformer la protection sociale.

Un député du groupe socialiste. C'est bien ce qui nous inquiète.

M. Claude Bartolone. En clair, vous nous demandez de vous donner un chèque en blanc pour quatre mois dans des domaines aussi divers et imprécis que « la modification de la législation relative à l'assurance vieillesse en vue d'assurer l'équilibre financier des régimes » ou « la modification des dispositions relatives aux prestations servies par les organismes débiteurs de prestations familiales ».

S'agit-il de réformer les régimes spéciaux ? S'agit-il de fiscaliser les allocations familiales ? L'imprécision de ce projet ne nous permet pas de répondre.

Mais pourquoi recourir aux ordonnances alors que, désormais, le Parlement siège en session unique pendant neuf mois ?

M. Jean Glavany. Très bonne question !

M. Claude Bartolone. Pourquoi vous obstinez-vous à comparer cette situation à celle de 1982, alors qu'à l'époque cette session unique n'existait pas ?

Si, en 1982, nous avons eu recours à des ordonnances, c'était pour respecter des engagements précis pris par le Président de la République débattus avec les Français pendant la campagne électorale. Dans le domaine social, de plus, celles que nous avons décidées étaient le résultat de négociations avec les partenaires sociaux en juillet 1981.

Les vôtres sont bien différentes. Elles émanent d'un Gouvernement qui nous demande les pleins pouvoirs en ce domaine. Cela, nous le rejetons !

Nous, ces derniers jours, nous avons cherché à amender votre projet, à obtenir des assurances en ce qui concerne les régimes spéciaux, nous avons proposé des mesures susceptibles de mieux répartir la charge financière qui va désormais peser encore plus sur les retraités, les familles, les salariés, les chômeurs.

Au lieu de nous écouter, au lieu de vous inspirer des propositions que, depuis plus de trois jours, nous vous soumettons dans cet hémicycle pour sauver la protection sociale, vous décidez, par le biais de l'article 49-3, d'engager la responsabilité de votre gouvernement sur ce projet.

Vous interrompez ainsi toute possibilité d'enrichir ce texte. Vous empêchez l'opposition, et même la majorité, de travailler pour essayer d'améliorer les propositions qui sont faites par le Gouvernement, pour essayer de rendre ce texte plus juste, équitable, acceptable par tous les Français.

Dans le même temps, vous témoignez de fort peu de confiance à votre majorité...

M. Louis Mexandeau. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Claude Bartolone. ... qui est pourtant la plus forte, la plus pléthorique qu'ait eue un gouvernement depuis 1958.

M. Louis Mexandeau. Elle part en morceaux, dimanche après dimanche, la majorité !

M. le président. Monsieur Mexandeau, laissez s'exprimer M. Bartolone !

M. Claude Bartolone. A moins que votre majorité ne soit pas une, mais triple.

M. Louis Mexandeau. En petits morceaux !

M. Claude Bartolone. Une première qui soutient un ancien Premier ministre, membre, comme vous, du RPR.

M. Henri Emmanuelli. « Parlez-moi d'amour »... !

M. Claude Bartolone. Une deuxième, la vôtre, qui s'amenuise de jour en jour (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), une troisième qui pense déjà à vous remplacer, qui songe déjà à un remplaçant. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Lequel ? Des noms !

M. Claude Bartolone. Je ne vois que cette explication, que cette justification pour utiliser la procédure conjuguée des ordonnances et de la question de confiance.

M. Jean Bardet. On vous en donnera d'autres tout à l'heure !

M. Claude Bartolone. Bien sûr, maintenant, après avoir bafoué les droits du Parlement, vous annoncez des rencontres avec les syndicats. En fait, vous vous essayez un jour à la bonne foi avec les étudiants, un jour à la bonne foi avec les cheminots. A l'arrivée, ne cherchiez-vous pas à tromper les uns et les autres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Très bonne question !

M. Henri Emmanuelli. La ruse est déjouée ! (*Sourires.*)

M. Alain Juppé, Premier ministre. Au moins, vous posez une question. C'est déjà un progrès !

M. Claude Bartolone. En réalité, je me suis exprimé sous forme interrogative mais, monsieur le Premier ministre, pour ma part, j'ai déjà répondu !

Toujours est-il que ce n'est pas la meilleure façon de faire. Bien au contraire, il conviendrait d'arrêter de jouer à cache-cache avec les partenaires sociaux. Il conviendrait d'arrêter immédiatement de demander les pleins pouvoirs au Parlement. Il conviendrait d'entamer avec tous une négociation globale.

Votre méthode est rejetée chaque jour par des manifestants de plus en plus nombreux, votre majorité est sanctionnée dimanche après dimanche par les urnes, votre politique ne tient pas les promesses faites il y a sept mois.

Les causes de vos difficultés sont bien là !

On ne peut impunément promettre le rêve aux Français – comme l'a fait le Président de la République pendant toute la campagne des élections présidentielles –, et leur assener une politique inégalitaire et injuste, une politique qui remet en cause la sécurité sociale...

M. Gérard Léonard. Vous dites n'importe quoi.

M. Claude Bartolone. ... la priorité à l'école, à l'environnement et à l'aménagement du territoire, une politique qui bloque les salaires et les prestations sociales, une politique qui frappe durement les ménages marquant votre retour à la pensée unique vilipendée par le candidat Chirac au cours de la campagne présidentielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. La campagne des pommes !

M. Claude Bartolone. Ainsi, à titre d'exemple, un couple de salariés avec deux enfants, disposant d'un salaire net mensuel de 10 000 francs, verra son pouvoir d'achat amputé de 2,6 p. 100, et ce sans qu'il soit tenu compte de l'augmentation de la TVA.

M. Jean Glavany. Parfaitement !

M. Claude Bartolone. Vous avez promis aux Français la croissance et la réduction de la fracture sociale, vous leur offrez la baisse de la consommation et la remise en cause de leur protection sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment voudriez-vous qu'ils vous approuvent ?

Comme nous, ils condamnent cette méthode de gouvernement. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Léonard. Vous êtes mal placé pour en parler !

M. Claude Bartolone. Ils vous demandent de changer de politique, d'ouvrir une vraie négociation globale,...

M. Jean-Louis Goasduff. C'est ce que fait le Premier ministre !

M. Claude Bartolone. ... de conclure un vrai compromis avec les forces sociales.

Il faut en sortir, avez-vous dit dimanche. Nous vous répondons que nous n'aurions jamais dû y entrer !

M. Paul Quilès. Très bien !

M. Claude Bartolone. Cela aurait évité bien des souffrances et bien des sacrifices aux grévistes, mais aussi aux non-grévistes !

M. Bernard Derosier. Eh oui !

M. Claude Bartolone. Dès le 15 novembre, nous avons condamné votre plan.

Nous persistons dans ce refus. Si quelques-uns ont pu croire un moment en vos belles paroles, ils ont, comme nous, comme un nombre croissant de Françaises et de Français, réalisé combien la différence entre vos discours et vos actes vous condamne.

Votre méthode est donc totalement inadaptée à une démocratie moderne, elle débouche de plus sur un plan générant de nouvelles inégalités.

Soyons clairs. Dans une quinzaine d'années, la retraite de base du régime général ne représentera plus que 40 p. 100, voire, selon certains spécialistes, 35 p. 100 du plafond.

Sur ce sujet sensible, vous parlez d'instaurer maintenant une « épargne-retraite ». Permettez-moi de vous dire que, pour une fois, votre logique est sans ambiguïté !

Par ordonnance, vous instaurez une épargne-retraite que, dans votre majorité, d'aucuns appellent « fonds de pension », véritable porte ouverte à la capitalisation (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. le Premier ministre. C'est faux !

M. Claude Bartolone. ... qui permettra aux plus aisés d'épargner pour avoir un bon niveau de retraite.

M. Gérard Léonard. Vos propos ne sont pas sérieux !

M. Laurent Cathala. Vous êtes, messieurs de la majorité, les fossoyeurs de la répartition !

M. Claude Bartolone. Cette réforme touche là à l'essentiel, au pacte républicain, à la solidarité inter-générationnelle qui unit les Français. Nous nous y opposerons fortement. Nous resterons partisans de la répartition, seul système existant de nature à garantir à tous une bonne retraite. Nous souhaitons même, si possible, l'améliorer.

M. Daniel Picotin. Ah !

M. Claude Bartolone. En d'autres temps – permettez-moi de vous le rappeler, monsieur le Premier ministre –, Pierre Bérégovoy avait prévu le financement de ces mesures. Vous n'en aviez pas voulu !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Claude Bartolone. Cela avait pourtant le mérite d'être juste, d'être clair.

M. Daniel Picotin. Vous n'avez rien fait !

M. Henri Emmanuelli. Il n'est pas resté assez longtemps !

M. Claude Bartolone. Quant à la politique familiale de votre gouvernement, là encore, nous sommes en total désaccord.

Vous allez proposer, dans une prochaine réforme fiscale, qui recule de jour en jour, mais qui inquiète beaucoup de Français, d'inclure le montant des prestations familiales dans l'impôt sur le revenu. C'est profondément injuste !

M. Bernard Derosier. Complètement !

M. Claude Bartolone. Vous allez rendre ainsi impossibles des familles qui jusque-là ne l'étaient pas.

M. Christian Bataille. C'est effectivement scandaleux !

M. Claude Bartolone. Vous allez demander à ces familles de combler le déficit de l'Etat par l'impôt sur le revenu, déficit que vous avez considérablement creusé depuis bientôt trois ans que vous assumez la responsabilité du pays.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Bernard Derosier. De façon calamiteuse !

M. Claude Bartolone. Notre projet est tout autre. Pour mémoire.

M. Jean Bardet. Vous n'avez pas de mémoire !

M. Claude Bartolone. ... je vous rappelle que nous proposons d'instaurer la modulation des allocations familiales en fonction des ressources pour permettre une aide importante dès le premier enfant en faveur des familles les plus défavorisées.

Vous allez enfin instaurer dans le cadre de ces ordonnances ce que vous appelez le RDS, le remboursement de la dette sociale,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. De la dette socialiste !

M. Claude Bartolone. ... impôt qui serait similaire à la CSG.

Je ne peux m'empêcher de vous rappeler les débats qui ont prélué à l'instauration de la CSG.

M. Ernest Chénier. Ce n'est pas la même chose !

M. Claude Bartolone. C'était ici même le 19 novembre 1990, il y a plus de cinq ans. Deux de vos ministres d'aujourd'hui, Charles Millon et Bernard Pons, demandaient à notre assemblée de voter une motion de censure fondée essentiellement sur l'instauration de cette CSG.

M. Jean-Claude Lefort. On l'a votée, d'ailleurs !

M. Claude Bartolone. Ils nous disaient que la CSG était « injuste, inadaptée, pénalisante et choquante ».

Mme Muguette Jacquaint. Cela reste vrai !

M. Claude Bartolone. Le RDS ne serait-il pas alors injuste, inadapté, pénalisant et choquant ?

M. Jean-Claude Lefort. CQFD !

M. Claude Bartolone. Vous disiez encore, je cite M. Pons – écoutez bien chers collègues – qu'avec la CSG, « nous faisons subir aux retraités un prélèvement sur leurs pensions ». Et vous vous en offusquiez !

Plusieurs députés du groupe communiste. C'était vrai aussi !

M. Claude Bartolone. Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs de la majorité, vous imposez aux retraités une augmentation des cotisations maladie de 1,2 p. 100 en 1996 et 1,2 p. 100 en 1997, sans que cela vous offusque !

Lorsque nous avons instauré la CSG,...

M. Jean-Claude Lefort. Malheureusement !

M. Claude Bartolone. ... notre volonté était tout autre ! Il s'agissait de substituer une cotisation à une autre, de baisser les cotisations sociales pesant seulement sur les salaires...

M. le Premier ministre. On n'a rien vu de tel !

M. Claude Bartolone. ... à due concurrence du montant du taux de la CSG instaurée sur l'ensemble des revenus. C'était une vraie mesure de justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Léonard. Ça, c'est nouveau !

M. Georges Hage. Il n'empêche que l'instauration de la CSG est regrettable !

M. Claude Bartolone. Cher collègue Georges Hage, nous avons toujours eu entre socialistes et communistes un débat sur le sujet. Comme quoi le débat permet de faire avancer les choses.

M. Jean-Claude Lefort. On n'avance pas, on recule !

M. le président. Enfin, vous n'allez pas reprendre ce débat cet après-midi avec M. Hage !

M. Claude Bartolone. Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, nous sommes opposés à ce RDS, car, une nouvelle fois, comme M. Balladur en son temps, vous augmentez cet impôt sans baisser les cotisations pesant sur les salaires. Vous faites payer deux fois les 110 milliards de dettes que le gouvernement précédent avait, paraît-il, apuré en décembre 1993.

M. Christian Bataille. Cela n'est pas clair !

Mme Martine David. Encore des « bobards » !

M. Claude Bartolone. Dans le même temps, vous ne mettez pas suffisamment à contribution les entreprises.

M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

M. Claude Bartolone. L'exonération de charges doit devenir incitatrice. Pourquoi ne pas conditionner la baisse des cotisations sociales à la baisse du temps de travail dans l'entreprise ? Pourquoi ne pas élargir l'assiette des cotisations sociales de nos entreprises à leur excédent d'exploitation, comme cela a été proposé ?

Notre réforme du financement de notre protection sociale n'est pas juste. Elle frappe en premier lieu les chômeurs, les retraités, les salariés et les familles.

M. Gérard Léonard. C'est faux et vous le savez bien. Quelle mauvaise foi !

M. Jean-Claude Lefort. C'est la vérité !

M. Claude Bartolone. Nous ne pouvons l'accepter. C'est d'ailleurs, hélas ! toute votre politique que nous ne pouvons accepter, car la manière dont vous gérez la question sociale est à l'image de votre action politique générale.

M. Jean-Louis Goasduff. Et la manière dont vous avez, vous, géré la France ?

M. Claude Bartolone. Vous pensez sans doute, monsieur le Premier ministre, qu'il suffit de changer la composition d'un gouvernement, de réduire le nombre des ministres, de réduire le nombre des femmes (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), de modifier quelques intitulés sur le papier à en-tête, tout cela en plein débat budgétaire, pour gommer les difficultés que vous rencontrez avec l'opinion française depuis plusieurs mois.

Vous disiez, lors de cette belle campagne électorale, ne pas vouloir oublier les salariés, les faire bénéficier des fruits de la croissance, mais, depuis, toute votre action gouvernementale n'a fait que les appauvrir.

Vous avez d'abord augmenté la TVA de 2 p. 100 au 1^{er} août 1995, cet impôt inégalitaire, injuste, qui touche tous les revenus pour la même part.

Comme si cela ne suffisait pas, vous augmentez la taxe intérieure sur les produits pétroliers au 1^{er} janvier 1996 de 15,7 centimes par litre. Là encore, compte tenu du caractère indirect de cette taxe, nous dénonçons l'orientation prise, qui est parfaitement contraire à tout esprit d'équité et qui ne pourra que peser négativement sur l'économie.

Notre décision de geler les traitements des fonctionnaires diminue encore leur pouvoir d'achat et limite une relance de la consommation.

En revanche, vous ne vous attaquez pas à deux avantages qui ont des effets proportionnels aux revenus, à savoir l'exonération des plus-values et celle des droits de succession.

Vous souhaitez un pays « heureux ». Pensez-vous qu'il puisse l'être lorsque son gouvernement revient sur les acquis sociaux ?

Vos choix budgétaires par ministère sont eux aussi condamnables et portent bien le signe de la même politique.

Je citerai pour mémoire la diminution de 18 p. 100 du budget de l'aménagement du territoire, qui élimine un nombre important de créations d'emplois ; le transfert des charges sur les collectivités territoriales, obligeant celles-ci à une augmentation des impôts locaux qui, je le rappelle, accroît encore la pression fiscale pesant sur les ménages ;...

M. Gérard Léonard. Vous êtes mal placés pour dire ça ! Quel culot !

M. Claude Bartolone. ... la diminution de 560 millions de francs, dans le budget de l'emploi, de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise, qui casse l'initiative personnelle des demandeurs d'emploi ; le ponctionnement de un milliard sur le prétendu « 1 p. 100 » au logement au profit de la réforme de l'accession à la propriété, mesure qui se cumule avec l'instauration d'un surloyer limitant la possibilité pour chacun d'accéder aux logements HLM.

Les exemples de cette politique injuste et inégalitaire pourraient être plus nombreux, mais j'en arrêterai ici l'énumération (*"Ah !" sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Daniel Picotin. Merci !

M. Christian Bataille. Dommage ! Il y en a tant d'autres !

M. Claude Bartolone. ... pour mieux mettre en exergue un chiffre que vous ne pouvez pas contester : vous détenez un record historique en ayant porté à 44,7 p. 100 du produit intérieur brut la part des prélèvements obligatoires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Le contraire de ce que vous aviez promis.

M. Claude Bartolone. Mais vous oubliez, dans votre politique de matraquage fiscal, un certain nombre de nos concitoyens redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune. Les réductions d'impôt sont applicables aux patrimoines jusqu'à un plafond de 15 millions de francs. C'est bien timide. Le détenteur d'un patrimoine de 14 millions serait-il un « petit » contribuable ?

Les avantages que vous consentez aux entreprises vont eux aussi dans le mauvais sens : exonération de charges pour un total de près de 40 milliards, abattement de près de 50 p. 100 de la valeur en cas de donation d'une entreprise.

Vous faites une erreur de diagnostic en favorisant une politique de l'offre. Celle-ci, valable dans les années 80 et menée à bien par les socialistes (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre*), consistait à relancer l'activité, à créer des emplois par la modernisation des entreprises. Et quelles que soient les conditions, nous l'avons fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Richard Dell'Agnola. Quatre dévaluations !

M. Claude Barate. Et 3 millions de chômeurs !

M. Claude Bartolone. Votre politique, quant à elle, met à mal la croissance. La consommation a enregistré une chute sans équivalent en octobre et se retrouve au niveau de 1993.

Qui plus est, monsieur le Premier ministre, votre gouvernement va procéder à de nouvelles hausses des prélèvements obligatoires. Elles auront pour conséquence de réduire une nouvelle fois le pouvoir d'achat des ménages.

Les spécialistes s'accordent d'ailleurs à penser que la croissance sera négative au cours du dernier trimestre de l'année.

Ils s'accordent encore à prévoir deux conséquences très graves de votre politique sur la situation économique de notre pays : une aggravation du chômage en dépit de vos

efforts pour masquer la réalité de façon statistique ; la non-réduction des déficits publics, objectif que vous vous étiez donné au mois de juillet. Pour ce faire, je le répète, il aurait fallu relancer la consommation et non ponctionner des milliards sur les ménages.

Quelle déconvenue pour tous ces Français qui ont cru à la volonté sociale et humaine du candidat Jacques Chirac !

Proposer à la France une grande réforme, monsieur le Premier ministre, aurait pu être tout à fait louable si vous l'aviez au préalable proposée aux Français, négociée avec les partenaires sociaux, discutée avec l'Assemblée nationale et le Sénat.

M. Claude Barate. Cela a été fait !

M. Claude Bartolone. Une réforme pour la France ne peut être grande et bonne qu'avec l'avis et la participation des Français. (*"Très bien !" sur les bancs du groupe socialiste.*)

Faute d'avoir négocié et pour avoir voulu passer en force, vous êtes aujourd'hui condamné à de sévères sanctions.

Sanction de la rue, où étudiants, cheminots, agents de la RATP, bref des centaines de milliers de Français vous demandent d'ouvrir de réelles et grandes négociations. M. Chirac n'a vraiment pas de chance. Chaque fois qu'il arrive au pouvoir, il rencontre quelques problèmes, voire de grandes difficultés avec les étudiants et avec les cheminots !

M. Jean-Claude Lefort. C'est bien vrai !

M. Christian Bataille. Et ce n'est pas un hasard !

M. Ernest Chénier. Vous tirez les ficelles !

M. Claude Bartolone. Sanction de la rue, mais aussi sanction dans les urnes où, dimanche dernier, lors des élections partielles, votre politique a été désavouée, ce qui a permis à la gauche de remporter cinq sièges jusqu'à présent détenus par la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Léonard. Au point où vous en êtes...

M. Claude Bartolone. Sanction, enfin, de la part de votre propre majorité. Charles Pasqua ne vous reproche-t-il pas de confondre courage et entêtement ? (*Plusieurs députés du groupe socialiste entonnent « Parlez-moi d'amour »*) Ne vous reproche-t-il pas votre manque de disponibilité ? Qui plus est, n'en doutons pas, certains des parlementaires qui se lèveront tout à l'heure pour vous applaudir ont accueilli comme une bénédiction votre décision d'utiliser le 49-3, parce qu'elle leur retire le fardeau de devoir défendre une méthode politique que beaucoup n'acceptent plus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Ernest Chénier. C'est au contraire la marque de la confiance que nous accordons au Gouvernement !

M. Claude Bartolone. A l'inverse de ce que vous voulez faire croire, ce n'est pas pour le plaisir de l'obstruction que nous avons proposé une multitude d'amendements et, aujourd'hui, déposé cette motion de censure. (*"Si !" sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Daniel Picotin. Obstruction ! Obstruction !

M. Claude Bartolone. Nous accomplissons notre devoir démocratique de parlementaires de l'opposition. Nous combattons une politique et une méthode que nous

jugeons dangereuses pour les Français, injustes et inégalitaires ; une politique et une méthode qui brisent la cohésion sociale.

En demandant à l'Assemblée nationale de vous accorder les pleins pouvoirs sur un texte qui touche au pacte républicain, en nous posant la question de confiance sur un texte qui touche à la cohésion nationale, vous ne nous laissez pas le choix. Nous devons, face aux Français inquiets et au pays en panne, tenter de ne pas vous laisser les mains libres pour continuer votre politique aux effets négatifs.

M. Bernard Derosier. Très bien !

M. Claude Bartolone. Echec économique, échec social, échec politique : aujourd'hui, au nom du groupe socialiste, je demande à l'Assemblée de censurer votre gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Echec et mat !

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République. Nul.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson. (*Plusieurs députés du groupe socialiste quittent l'hémicycle.*)

M. Henri Emmanuelli. On vous laisse, Tournesol !

M. Christian Bataille. Retournez votre veste tout seul !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Jean-Pierre Soisson. Vous m'aviez appris, messieurs les députés socialistes, le respect de la liberté de parole !

M. Henri Emmanuelli. Au revoir, Tournesol !

M. Jean-Pierre Soisson. Chacun, dans cette partie, joue sa partition : l'opposition, en multipliant les amendements et en voulant retarder la décision ; le Gouvernement, en recourant à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution ; l'opposition, à nouveau, en déposant une motion de censure.

Faut-il le lui reprocher ? Je ne le pense pas.

En 1981 – M. Bartolone l'a rappelé – l'opposition d'alors avait agi de la même façon, et nous sommes nombreux ici à nous rappeler les longs débats sur les nationalisations ou sur la décentralisation.

Et la majorité ? Elle a alors recouru – M. Bartolone l'a rappelé aussi – à la procédure des ordonnances que l'opposition lui reproche aujourd'hui. Dans tous les domaines, et notamment dans le domaine social, puisque la loi de janvier 1982 a autorisé le gouvernement de M. Pierre Mauroy à légiférer par ordonnances et que celui-ci en a pris pas moins de dix-huit. (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Fèvre. Ils sont amnésiques !

M. Jean-Pierre Soisson. La semaine dernière, nous avons eu un vrai débat – je me rappelle tout particulièrement nos échanges avec vous dimanche matin, monsieur le ministre du travail et des affaires sociales – mais, en quatre jours, nous avons examiné moins de cent amendements sur plus de quatre mille déposés.

C'est la règle du jeu. Elle appelle une conclusion, que prévoit la Constitution de la V^e République.

M. Jean-Yves Chamard. Eh oui !

M. Jean-Pierre Soisson. Avec raison, la Constitution donne au Gouvernement les moyens de faire prévaloir sa politique et donc de faire adopter son texte.

M. Jean-Louis Idiart. Voilà une déclaration contre remboursement !

M. Jean-Pierre Soisson. Dans ce débat, deux questions, déjà évoquées par l'orateur qui m'a précédé, m'ont paru importantes : le montant de la dette sociale et la nature du prélèvement nécessaire à son remboursement.

C'est d'abord le débat sur les 110 milliards de francs, qui nous a occupés samedi et dimanche matin. La caisse d'amortissement qui va être créée se substituera au Fonds de solidarité vieillesse pour le remboursement par l'Etat des 110 milliards de dette de la sécurité sociale constatés à la fin de l'année 1993. Or, pour assurer un tel remboursement, le Fonds de solidarité vieillesse a déjà bénéficié d'une fraction de l'augmentation de la contribution sociale généralisée décidée en 1993. La critique du parti socialiste sur ce point est donc, en partie, justifiée.

M. Laurent Cathala. Pourquoi « en partie » ?

M. Jean-Pierre Soisson. Mais aussi le Fonds de solidarité vieillesse pourra recentrer ses actions, abandonner sa mission subsidiaire de remboursement de la dette sociale, se consacrer à sa mission principale de prise en charge des dépenses de solidarité des régimes d'assurance vieillesse. J'approuve donc l'orientation du Gouvernement.

M. Daniel Picotin. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. Le second débat a porté sur l'importance et la nature du prélèvement nécessaire à l'apurement de la dette.

Les députés de l'opposition s'inquiètent du montant du prélèvement opéré, dans une période de diminution de la consommation. C'est une vraie question. Tous les gouvernements l'ont posée depuis dix ans. Tous ont souhaité une réduction des déficits, parfois effectué des mesures d'approche en ce sens. Mais, finalement, ils n'ont pas eu les moyens, ni le courage, monsieur le Premier ministre, d'aller au bout de leur chemin.

M. Jean-Yves Chamard. Eh oui !

M. Jean-Pierre Soisson. La réforme des prélèvements est nécessaire. Elle devra prolonger l'orientation que vous nous fixez avec la loi d'habilitation, c'est-à-dire conduire à une véritable contribution sociale généralisée élargie, s'appliquant aux revenus du capital comme aux revenus du travail. C'est d'ailleurs la perspective souhaitée par le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Daniel Mandon.

J'ai cru entendre M. Bartolone et ce que je vais dire maintenant ne fera sans doute plaisir ni aux uns ni aux autres, mais j'ai le sentiment que, dans l'action des gouvernements depuis dix ans, la continuité l'a emporté sur la rupture.

J'ai appartenu au gouvernement de Michel Rocard qui a créé la contribution sociale généralisée. Je me rappelle le débat évoqué par M. Bartolone ; je me rappelle les perspectives qui étaient les nôtres : tendre à une contribution généralisée s'appliquant à tous les revenus, du capital comme du travail, et remplaçant progressivement les cotisations sociales. Pour la première fois, le gouvernement qui va dans ce sens est celui, monsieur le Premier ministre, que vous dirigez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Michel Berson. Mais les cotisations ne baissent pas !

M. Jean-Louis Idiart. La mémoire vous fait défaut, monsieur Soisson !

M. Jean-Pierre Soisson. La mémoire, je l'ai fidèle, tout comme vous : je suis fier d'avoir travaillé avec vous ! Mais vous m'aviez habitué à une liberté de propos et d'expression que, malheureusement, vous ne manifestez plus ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, la crise que connaît le pays est sociale, elle n'est pas politique. Elle doit trouver une solution sociale par la négociation. Sur les bancs de cette assemblée, tous ont souhaité cette négociation. Nous nous réjouissons, les uns et les autres, que vous ayez accepté, dimanche soir, de l'engager. Vous avez tardé, c'est vrai, et vous êtes aujourd'hui conduit à une négociation plus large que celle qui vous était demandée il y a quinze jours, une négociation qui, sans doute, portera sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, le montant des salaires, l'ensemble des problèmes de l'emploi et de la formation et, comme vous l'avez souhaité, sur le dossier délicat de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les responsables syndicaux ont demandé un « sommet social », avec raison. Si je vous ai bien écouté, vous l'avez accepté. Une négociation va donc s'engager au cours des prochains jours.

Ne la conduisez pas frileusement !

La crise a cristallisé des mécontentements anciens. Les Français sont à la recherche de modes nouveaux de relations sociales. Tous ceux qui ont voté Jacques Chirac, comme moi-même, souhaitent le changement de ce pays. La négociation de cette fin d'année devrait y contribuer.

Je ne méconnais pas – et je le dis aussi directement – toutes les conséquences, toutes les inflexions qu'elle peut impliquer en ce qui concerne notre politique monétaire. Là encore, c'est la leçon du passé.

Mais à faire les choses, faisons-les pleinement. Je vous ai soutenu et les députés réformateurs vous soutiendront, monsieur le Premier ministre.

Vous-même avez surmonté cette épreuve difficile ; vous avez repris l'avantage ; prenez la corde...

M. Jean-Louis Idiart. Prenez plutôt la porte !

M. Jean-Pierre Soisson. ... et ne la lâchez plus ! C'est l'attente du pays, c'est l'attente d'une majorité de Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est la corde raide !

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, quelques jours après une motion de censure socialiste massivement repoussée, voilà qu'une autre motion est présentée à l'Assemblée nationale. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Son prétexte, car il ne s'agit que d'un prétexte : le Gouvernement a interrompu le débat sur la loi d'habilitation des ordonnances par l'utilisation du fameux article 49-3 de la Constitution.

Il est vrai qu'en règle générale et dans des temps habituels, cet article n'est pas très bien ressenti par l'Assemblée nationale, qui peut croire que le Gouvernement veut forcer sa majorité ou passer outre à son manque de majorité.

M. Jean-Louis Idiart. La majorité est soulagée !

M. Michel Péricard. Rien de tel aujourd'hui, la majorité existe. Elle ne vous fait pas et ne vous fera pas défaut, monsieur le Premier ministre.

Elle s'est prononcée à deux reprises déjà en faveur de la seule réforme qui est en cause aujourd'hui : celle de la sécurité sociale. Elle le confirmera tout à l'heure.

Alors, pourquoi ce débat de motion de censure ?

Parce que, avec une mauvaise foi qu'il faut dénoncer, certains ont détourné le débat de son objectif : les ordonnances pour la réforme de la sécurité sociale.

Ceux qui placent ainsi les plus médiocres opérations politiques avant l'intérêt d'une réforme qu'ils reconnaissent nécessaire – nous venons encore d'entendre M. Bartolone nous le confirmer – ont choisi l'obstruction systématique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Charié. Tout à fait !

M. Michel Péricard. Cela a été constaté par tous les observateurs. Malgré les efforts du président de l'Assemblée nationale, malgré notre sérénité, et nous avons pris sur nous (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste), pour ne fournir aucune justification aux demandes réitérées de suspensions de séance et aux prétendus rappels au règlement, rien, sauf dimanche matin, n'a permis au débat de s'instaurer. C'est vrai, dimanche matin, nous avons, quelques heures durant, vécu un moment où chacun a pu faire valoir ses arguments, chacun respectant le point de vue de l'autre. Bref, un moment de vraie démocratie et de vrai débat parlementaire.

Pourquoi ce qui a été possible dimanche matin ne l'a plus été l'après-midi ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Eh oui !

M. Michel Péricard. Je ne peux l'expliquer. Ou plutôt je crains que la politique la plus politicienne ne l'ait emporté.

M. Jean-Paul Charié. Tout à fait !

M. Michel Péricard. « Qu'importe si la France souffre – pensent-ils – si l'on peut en tirer parti ! », et je n'ai pas choisi ce mot par hasard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Paul Charié et M. Ernest Chémière. Exact !

M. Jean-Claude Gayssot. Regardez ce qui se passe dans le pays !

M. Jean-Louis Idiart. Péricard, à Saint-Germain !

M. Michel Péricard. A Saint-Germain, il y a autant de travailleurs qu'ailleurs, croyez-moi, et ils n'en pensent pas moins !

Monsieur le Premier ministre, c'est peut-être la première fois que le 49-3 n'a pas été utilisé contre la majorité, mais en accord avec elle ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'était le seul moyen de répondre aux 5 548 amendements et sous-amendements déposés et aux manœuvres répétées de procédure. Plus de quarante rappels au règlement, quatorze suspensions de séance ! Si l'heure n'était pas aussi grave, je pourrais livrer à la face du pays quelques-uns de ces amendements où la moquerie et la dérision se substituent à la vraie discussion démocratique.

M. Jean-Paul Charié. C'est vrai !

M. Michel Périscard. L'image donnée de l'Assemblée nationale, dans ces conditions, nous étions nombreux à ne plus la supporter. Aussi, nous vous savons gré, monsieur le Premier ministre, d'avoir mis fin à ce qui était une mascarade pitoyable, non un débat normal. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Rémy Auchedé. Il a abrégé vos souffrances !

M. Henri Emmanuelli. Il se couche tout seul !

M. Michel Périscard. Vous savez, messieurs, vos propos ne m'impressionnent guère !

M. Henri Emmanuelli. Vous non plus, vous ne nous impressionnez guère !

M. Michel Périscard. Certains, ici, ont voulu nous faire croire qu'ils ne disposaient pas d'autre moyen pour se faire entendre.

M. Rémy Auchedé. Exactement !

M. Didier Boulaud. C'est vrai !

M. Michel Périscard. Je dois dénoncer avec vigueur cette duplicité.

Lorsque nous lui avons proposé de retirer ses amendements hors sujet, y compris ceux qui tendaient à défendre les producteurs de bambous,...

M. Laurent Cathala. Pourquoi pas ?

M. Michel Périscard. ... pour discuter du fond du projet, nous n'avons pas été écoutés. En vérité, l'opposition ne voulait pas d'un débat qui l'embarassait. C'est l'opposition qui a fait le choix qui nous conduit ici cet après-midi. Elle a cru nous gêner par une manœuvre de bas étage.

M. Daniel Picotin. C'est raté !

M. Michel Périscard. Elle nous permet, au contraire, de dire au pays ce qui est véritablement en jeu...

M. Didier Boulaud. Allez leur dire dehors !

M. Michel Périscard. ... et de fournir une nouvelle démonstration de l'impérieuse nécessité d'une réforme de la sécurité sociale reconnue et réclamée par tous.

M. Rémy Auchedé. « Réclamée » ? Non !

M. Michel Périscard. Mes chers collègues, c'est sans complexe que nous abordons le débat de cette fin d'après-midi.

M. Bernard Davoine. Sans scrupule, plutôt !

M. Michel Périscard. En trente-neuf heures, soixante-dix-sept amendements seulement ont pu faire l'objet d'une discussion. Combien d'heures nous aurait-il fallu pour examiner les 5 411 restants ?

M. Rémy Auchedé. Un certain temps !

M. Michel Périscard. Sans doute une cinquantaine de journées de faux débats. Triste spectacle et triste image, lamentable caricature du fonctionnement de nos institutions qui contribuent au déniement du Parlement !

M. Jean-Louis Idiart. Autocritique !

M. Michel Périscard. Je vous cite, monsieur le président : « L'obstruction parlementaire commence lorsque l'obsession du quantitatif l'emporte sur le souci du qualitatif ». Vous aviez tout dit, en effet.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Claude Bartolone. Peut-être pas avec la même interprétation...

M. Michel Périscard. Voilà la seule, l'unique raison qui fonde le recours à l'article 49-3.

M. Rémy Auchedé. Et les ordonnances !

M. Michel Périscard. Il s'agissait de répondre à l'obstruction parlementaire délibérée qui retarde l'application de la réforme.

M. Henri Emmanuelli. Vous n'avez pas été bons, vous étiez tristes !

M. Michel Périscard. Mais, monsieur le Premier ministre, nous ne sommes ni aveugles ni sourds. Nous voyons et nous entendons ce qui se passe autour de nous dans le pays. (« Ah ! » sur les bancs du groupe communiste)...

M. Jean-Claude Gayssot. Ça bouge, n'est-ce pas ?

M. Michel Périscard. ... et nous n'avons pas le sentiment que, dans son immense majorité, la France refuse de réformer un système de protection sociale en danger de mort.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est vrai !

M. Michel Périscard. Au-delà des tracasseries procéduriers et du temps perdu pour le Parlement,...

M. Henri Emmanuelli. Il faut supprimer le Parlement ! Cela irait plus vite !

M. Michel Périscard. ... je voudrais quand même, pour commencer, dire les conséquences pour notre économie de ce gigantesque arrêt de travail qui bloque notre pays et le paralyse depuis près de trois semaines.

M. Jean-Louis Idiart et M. Henri Emmanuelli. A qui la faute ?

M. Michel Périscard. Oh ! Je sais que ce ne sont pas là les préoccupations essentielles de nos collègues socialistes,...

M. Ernest Chénier. C'est dommage !

M. Michel Périscard. ... qui n'ont jamais compris les mécanismes de l'économie et ont toujours méprisé le monde de l'entreprise. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Ernest Chénier. Ce sont des pyromanes !

M. Michel Périscard. Et pourtant, le climat d'hibernation dans lequel est plongé notre pays est d'ores et déjà et sera demain, à n'en pas douter, lourd de conséquences pour l'économie française. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas un soutien, c'est une exécution !

M. Michel Périscard. Certains experts évaluent déjà à 0,2 point de PIB le manque à gagner en termes de richesse nationale induit par ces trois semaines de grève.

Un député du groupe socialiste. 1968 !

M. Michel Périscard. Comment ne pas s'inquiéter de voir nos chaînes de production immobilisées, nos réseaux de commercialisation bloqués, nos commerçants étouffés, nos artisans asphyxiés ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. La faute à qui ?

M. Michel Péricard. Demain, ce seront autant de petites et moyennes entreprises brisées et, au bout du compte, on l'oublie parfois, d'emplois détruits.

M. Claude Bartolone. C'est Juppé !

M. Michel Péricard. Bien sûr, nous comprenons les légitimes inquiétudes des grévistes. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Mais nous n'oublions pas les conséquences sur l'ensemble de nos secteurs économiques des mouvements de grève qui perdurent.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tartuffe !

Plusieurs députés du groupe communiste. Ponce Pilate !

M. le président. Allons, messieurs !

M. Michel Péricard. Trois semaines de grève, ce sont encore des baisses de chiffres d'affaires qui peuvent aller jusqu'à 50 p. 100 pour beaucoup de commerçants, des multiplications de situations de chômage technique dans certains grands secteurs industriels...

M. Jean-Pierre Balligand. Même Pasqua ne dit pas ça !

M. Michel Péricard. Et pour ne citer que l'exemple de l'Ile-de-France, ce sont six entreprises sur dix qui accusent une baisse de leur chiffre d'affaires et près d'une entreprise sur quatre qui n'exclut pas de déposer son bilan, selon une enquête récente.

M. Claude Bartolone. Pasqua est meilleur !

M. Michel Péricard. Et encore, je n'évoque ici que les conséquences actuellement prévisibles...

M. Rémy Auedé. Les conséquences électorales !

M. Michel Péricard. ... des mouvements enclenchés. Je crains que la facture ne soit plus lourde encore pour les Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Je rappelle tout de même que si nous en sommes là aujourd'hui, c'est bien parce que c'est vous, messieurs les socialistes, par votre action, et plus encore par votre inaction, ... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Gérard Léonard. Très bien !

M. Rémy Auedé. C'est vous qui fait avec le plan Juppé !

M. Michel Péricard. ... qui avez laissé les comptes sociaux se dégrader (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) jusqu'au point ultime où nous les voyons aujourd'hui. C'est à cause de votre imprévoyance, de votre inconséquence et de votre absence de courage politique...

M. Jean-Pierre Balligand. 1993-1995, c'est vous !

M. Michel Péricard. ... que le gouvernement d'Alain Juppé doit prendre aujourd'hui des mesures énergiques pour sauver notre système de protection sociale...

M. Claude Bartolone. C'est « chefs-d'œuvre en péril » !

M. Michel Péricard. ... sinistré par votre laissez-aller et votre irresponsabilité pendant deux septennats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Protestations*

sur les bancs du groupe socialiste.) Et c'est vous encore qui essayez aujourd'hui d'entraver ces mesures nécessaires par ce combat lamentable de retardement dont vous avez donné le spectacle à la France.

Mais la majorité n'entend pas céder et vous suit dans votre logique de la facilité et du refus systématique.

M. Rémy Auedé. Godillot !

M. Michel Péricard. Déterminés, nous le sommes aujourd'hui, pour mener à bien la politique de réformes indispensables au pays, la seule qui permettra à la France de garder l'originalité de son système social. Il faut – disiez-vous, monsieur le Premier ministre, – réformer dans la vérité, réformer dans la concertation, réformer dans la durée. Mais il faut réformer sans hésiter. Voilà la méthode responsable de gouvernement, voilà la méthode lucide que les élus gaullistes ont choisi de soutenir.

En repoussant la motion de censure qui leur est proposée, les élus gaullistes, monsieur le Premier ministre, vont dans quelques instants, une fois encore, vous renouveler solennellement leur soutien.

Mais cette réforme qui pose problème, quelle est-elle ? Il faut peut-être quand même la rappeler. (« *Oh oui !* » *sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'honnêteté intellectuelle commande de dénoncer les amalgames et les mensonges colportés sur cette réforme. Quelles en sont la réalité et la portée ? Vous entreprenez une réforme de structure à l'ampleur sans précédent. Cette réforme était inévitable. Il serait suicidaire de le nier. Mais, à entendre l'opposition, tout serait subitement devenu facile et allant de soi. Les solutions toutes prêtes existeraient. On en a encore entendues tout à l'heure. Que ne les a-t-on utilisées si elles étaient dans les cartons depuis quatorze ans ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Il ne vous aurait somme toute manqué que les occasions de les mettre en œuvre alors que vous étiez au pouvoir. N'était-ce pas M. Rocard qui, de son propre aveu, justifiait son immobilisme en indiquant que la réforme de la protection sociale et des régimes spéciaux était de nature à faire tomber plusieurs gouvernements ?

M. Henri Emmanuelli. Il n'avait pas tort !

M. Laurent Cathala. Et celui-ci sera le premier !

M. Michel Péricard. De quoi débattons-nous ? D'une habilitation demandée par le Gouvernement pour l'exécution de son programme et pour une durée limitée concernant les seules dispositions qui relèvent de l'article 34.

Il s'agit, j'y insiste, d'autoriser le Gouvernement, dans un temps réduit de quatre mois et dans des domaines limités, à prendre cinq ordonnances commandées par l'urgence. Urgence à rétablir l'équilibre des comptes sociaux tout d'abord : c'est l'objet des deux premières ordonnances qui seront prises très rapidement avec effet au 1^{er} janvier 1996. La première créera la caisse d'amortissement de la dette sociale et mettra, en place la contribution au redressement de la dette ; la seconde comportera des mesures permettant le retour à l'équilibre des trois branches – maladie, vieillesse, famille – dès 1997.

Mme Muguette Jacquaint. Qui va payer la note ?

M. Michel Péricard. Ensuite, trois ordonnances seront prises avant la fin du mois d'avril : une consacrée à la réforme de l'hôpital, une deuxième relative au renforce-

ment de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé et la troisième sur la réforme de l'organisation des caisses de sécurité sociale.

M. Rémy Auchédé. Ils seront obligés de mettre des tickets modérateurs !

M. Michel Péricard. Mais il faut aussi rappeler ce que ne sont pas ces ordonnances.

La réforme de notre protection sociale, ce n'est pas le plan SNCF. Ce n'est pas non plus la remise en cause des régimes spéciaux de retraite. Ce n'est toujours pas, bien au contraire, la suppression de la notion de service public, à la française, auquel les gaullistes sont plus que beaucoup d'autres attachés.

Rétablissons donc la vérité ! Ce texte n'est pas une atteinte à la sécurité sociale. C'est la condition même de sa survie.

M. Jean de Lipkowski et M. Claude Barate. Très bien !

M. Michel Péricard. Non, ce texte ne porte pas atteinte aux régimes spéciaux. Vous ne trouverez aucune référence à ces régimes dans le projet de loi déposé par le Gouvernement.

Non, ce texte ne pénalise pas les plus modestes et les plus démunis.

M. Henri Emmanuelli. Si !

M. Michel Péricard. Cinq millions de personnes, qui, précisément, seraient les premières victimes de la faillite de notre système de protection sociale, ne participeront pas à l'effort demandé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les élus du groupe RPR se félicitent avec moi de l'esprit d'ouverture et de dialogue et du climat enfin plus serein qui a caractérisé les négociations ouvertes hier par le Premier ministre.

M. Henri Emmanuelli. Ça, c'est la meilleure !

M. Michel Péricard. La négociation n'est pas au demeurant un mot tabou et le Gouvernement a pris en compte les revendications et les peurs manifestées parfois instinctivement dans la rue.

M. Alain Bocquet. Vous avez eu du mal !

M. Henri Emmanuelli. Il a mis dix-sept jours !

M. Henri Péricard. Il s'agissait d'éviter l'impasse et l'engrenage et de sortir d'un rapport de force pour résoudre ensemble un conflit qui n'a que trop duré.

Il faut mettre au crédit du Premier ministre d'avoir tendu la main...

M. Didier Boulaud. Ah bon ?

M. Michel Péricard. ... pour décrire une situation qui commençait à devenir intolérable, pour les usagers, pour les manifestants eux-mêmes et pour notre économie.

Il est plus que temps de substituer une logique de trêve à une logique de grève ! Aujourd'hui, je le dis avec force, les Républicains sincères doivent se lever pour dire qu'il est temps de se mettre à nouveau au travail...

M. André Fanton et M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Michel Péricard. ... qu'il est temps de cesser de faire porter à notre économie le poids de nos difficultés. Il faut dialoguer, nous mobiliser pour mener à bien la sauvegarde de notre protection sociale, à laquelle nous sommes tous ici attachés.

Dépassons, mes chers collègues, les difficultés immédiates et gardons-nous, les uns et les autres, de la tentation de la surenchère. Nul n'ignore parmi nous l'histoire de France. Chacun sait combien sont puissantes, dans notre pays, les forces qui résistent au changement,...

M. Didier Boulaud. Vous en savez quelque chose !

M. Michel Péricard. ... préférant ainsi le risque des soubresauts et parfois des révolutions à l'âpre difficulté de la réforme, préférant le piège de tous les conservatismes aux efforts ingrats des nécessaires adaptations.

Trop souvent, dans son histoire récente ou lointaine, notre pays a raté l'heure de la réforme. Les changements, alors, ne sont nullement évités ; ils sont seulement retardés et ainsi rendus plus difficiles encore.

Aujourd'hui, nous vivons l'un de ces moments cruciaux. Respecter nos concitoyens, c'est faire la politique pour laquelle nous avons été élus,...

M. Didier Boulaud. Pas du tout !

M. Rémy Auchédé. Ce n'est pas vrai !

M. Michel Péricard. ... c'est la politique du courage et des réformes, ...

M. Didier Boulaud. Vous faites le contraire !

M. Jean-Louis Idiart. Relisez Chirac !

M. Michel Péricard. ... même si celles-ci sont parfois impopulaires ou incomprises.

Nous avons pour mission – c'est notre devoir, c'est également notre honneur – d'assurer la pérennité de notre protection sociale, de notre assurance maladie et de nos régimes vieillesse, conformément à l'intérêt général.

Là est la vérité. Il n'y en a point d'autre. Dire le contraire aux Français serait, aujourd'hui, les tromper et faire preuve d'irresponsabilité.

Mme Muguette Jacquaint. Vous n'êtes pas à ça près !

M. Michel Péricard. C'est pourquoi, en repoussant sans états d'âme cette motion de censure,...

M. Jean-Louis Idiart. Pour avoir des états d'âme, il faut en avoir une !

M. Michel Péricard. ... monsieur le Premier ministre, le groupe RPR vous signifiera tout à l'heure son entière confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, il n'y a évidemment aucun doute sur l'issue du vote de cette motion de censure.

M. Didier Boulaud. Qui sait ?

M. Alain Bocquet. Mais il y a ce qui se passe dans cet hémicycle et ce qui se passe dans le pays à Paris et en province aujourd'hui même. Et, de ce point de vue, monsieur le Premier ministre, on peut dire que vous faites fort ! Six mois après votre installation, vous rassemblez vraiment beaucoup de monde contre votre politique : 120 000 manifestants à Marseille, 100 000 à Toulouse, 80 000 à Rouen, 50 000 à Lyon, 40 000 à Nantes et dans de nombreuses villes de France, plusieurs centaines de milliers à Paris.

M. Jean-Paul Charié. Et tous ceux qui vont travailler malgré cela !

M. Alain Bocquet. Ils sont sûrement 2 millions aujourd'hui dans les manifestations, monsieur le Premier ministre, à censurer le plan gouvernemental pour la sécurité sociale. C'est la censure massive et franche du peuple de France. Et ce n'est pas l'attitude des députés de votre majorité, qui, par discipline...

M. Michel Péricard. Non ! Par conviction !

M. Alain Bocquet. ..., refuseront la motion de censure, qui vous remettra pour autant en phase avec le pays réel, avec le monde du travail dont vous vous êtes coupés par votre obstination.

M. Jean-Paul Charié. Le monde du travail est au travail !

M. Alain Bocquet. Dépassé par l'ampleur de la protestation, le Gouvernement s'est entêté dans la mauvaise voie : division, répression, récupération et tentatives de pourrissement, telles sont les armes de sa stratégie. Quelques instants après l'annonce de rencontres avec les syndicats, n'avez-vous pas censuré le débat parlementaire à coup de 49-3 pour tenter de faire adopter sans vote des ordonnances scélérates qui ont été à l'origine du mouvement social ?

Si le Gouvernement était sincère, il retirerait purement et simplement ces ordonnances. Il s'honorerait en acceptant la volonté majoritaire du pays.

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas cela la volonté majoritaire !

Un député du groupe communiste. Si ! C'est la majorité !

M. Jean-Paul Charié. C'est une déviation de la démocratie, ce que vous dites là.

M. Alain Bocquet. La vérité est là, cher collègue.

M. Jean-Paul Charié. Mais non !

M. Alain Bocquet. Manifestations, sondages, élections, les tentatives d'opposer grévistes et usagers ont fait long feu. Où sont vos manifestations organisées d'une manière souterraine ?

M. Claude Bartolone. Dans une cabine téléphonique !

M. Alain Bocquet. Comme si les usagers n'étaient pas aussi des salariés et des assurés sociaux, comme s'ils ignoraient que la détérioration des services publics qu'ils subissent déjà, tout au long de l'année, est due au manque de personnel et d'équipements ! A qui fera-t-on croire que le cheminot, le postier ou l'instituteur soient des privilégiés ?

Le Gouvernement porte l'entière responsabilité des difficultés actuelles.

Le Gouvernement avec ses projets contre la sécurité sociale, contre l'avenir du service public, a choisi l'épreuve de force. Comment peut-on affirmer, comme l'avait fait le porte-parole du Gouvernement M. Lamasoure qu'« il n'y a pas de motif à la grève » ?

Par la dureté de vos interventions, c'est vous qui organisez les grèves. Vous êtes en quelque sorte un « gréviculteur ». (*Sourires.*) Vous mettez en difficulté l'économie du pays.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Quand vous vous obstinez contre le bon sens, il y a bien deux mondes qui s'affrontent.

Comme ça, les augmentations de 2 p. 100 de la TVA, de 42 francs de la CSG – à laquelle les députés communistes s'opposent aujourd'hui comme hier – de 55 à

70 francs du forfait hospitalier, de 2,4 p. 100 de la cotisation maladie sur les retraités et allocations de chômage, le RDS au taux de 0,5 p. 100, ...

M. Rémy Auchédé. Quelle avalanche !

M. Alain Bocquet. ... l'imposition des allocations familiales, le rationnement des dépenses de santé, le gel des salaires des fonctionnaires, l'attaque contre les retraités et contre la sécurité sociale, la fermeture de 6 000 kilomètres de voies ferrées, la régionalisation de la SNCF, entamant sa privatisation, tout comme celle d'EDF-GDF, le manque de professeurs et de places dans les universités, ne seraient pas des motifs ? Et puis, comment les déficits se résorberaient-ils avec une consommation pressurée, un chômage par conséquent aggravé et des recettes limitées ?

Monsieur le Premier ministre, c'est tout le contraire qu'il faut faire.

Pourquoi ne pas toucher aux 1 330 milliards de profits patronaux, aux 380 milliards de francs des grandes fortunes et aux 145 milliards d'avantages fiscaux accordés aux dirigeants de grandes sociétés ?

M. Jean-Claude Lefort. Là serait le courage !

M. Alain Bocquet. Le général de Gaulle disait déjà...

M. Michel Péricard. Vous l'avez combattu !

M. Alain Bocquet. ... que la politique de la France ne se fait pas à la corbeille de la bourse. Aujourd'hui, il ne faut pas se laisser dicter les choix politiques de notre pays par les ordinateurs de la Bundesbank à Francfort ou par les marchés financiers.

En se pliant ostensiblement aux directives de Maastricht, le Président de la République, vous-même et votre Gouvernement reniez vos promesses et plongez le pays encore plus dans la crise. Il faut faire un autre choix, celui de l'homme, celui du peuple.

Le plan gouvernemental est devenu un véritable détonateur social révélant la profonde inquiétude des Françaises et des Français, leur immense incertitude quant à l'avenir. Qu'à l'absence de perspectives pour les enfants puisse s'ajouter l'absence de protection pour la vieillesse est intolérable !

Le débat n'est pas entre ceux qui veulent la réforme et ceux qui prônent le *statu quo*, mais entre une mutation pilotée par Maastricht et une modernisation de la société dont la satisfaction des besoins sociaux serait à la fois le but et le moyen.

On rabâche aux Français qu'il n'y aurait pas d'autre choix, et que, pour mériter la monnaie unique, il faut réduire les déficits. En fait, les Français constatent que la route de Maastricht est devenue celle de Canossa.

M. Claude Bartolone. Heureusement que nous sommes là !

M. Alain Bocquet. A Baden-Baden le chancelier Kohl s'est livré à une ingérence intolérable dans les affaires intérieures de la France sans que le Président de la République proteste.

Pourquoi salariés, employés et cadres sont-ils si nombreux à manifester dans toute la France ? N'auraient-ils pas compris votre politique ? Nous pensons au contraire qu'ils ne l'ont que trop bien comprise ! Les coups sont durs, très durs, pour les salariés.

Non seulement le plan gouvernemental prétend tailler à la hache dans les droits acquis des retraités, des familles, des salariés, mais il voudrait, en plus, leur faire payer une dette contractée par d'autres.

Le peuple de France ne vit pas une colère aveugle, il a bien compris votre politique et il la rejette parce qu'elle est injuste et inacceptable, Monsieur le Premier ministre, ce n'est pas le peuple qu'il faut changer, mais votre politique !

M. Jean-Claude Gaysot. Très bien !

M. Alain Bocquet. Notre pays en a assez que, depuis tant d'années, on arbitre en choisissant l'argent contre l'emploi, les marchés financiers contre les droits sociaux, Maastricht et la monnaie unique contre la sécurité sociale à la française et les services publics. Pour sortir de la crise, il n'y a pas d'autre issue que de retirer votre plan et de lever toutes les hypothèques qui pèsent sur le devenir des services publics.

M. Rémy Auchédé. Il a raison !

M. Alain Bocquet. Entendez les salariés qui réclament justice, solidarité et droit de vivre décemment.

C'est l'acharnement du Gouvernement qui impose aujourd'hui ce débat de censure. Quel que soit son résultat ici, c'est tout le pays profond, le peuple travailleur, les retraités qui censurent votre politique.

A nos yeux, quatre raisons de fond justifient le retrait des ordonnances.

La première tient au fait que le Gouvernement fait le choix de l'autoritarisme contre celui de la démocratie.

La sécurité sociale à la française reste animée d'une formidable idée novatrice, qui ne pouvait naître qu'à la Libération, dans une large union nationale, alors que notre pays était exsangue, quand le patronat, compromis avec Vichy, ne pouvait dicter sa loi. L'idée était que, face à toutes les insécurités qui laissent l'individu démuné, la gestion d'une part du produit national devait être confiée aux salariés eux-mêmes et à leurs représentants pour les droits essentiels de l'enfant, les droits face à la maladie, aux accidents, à la vieillesse.

Cela explique sans doute à la fois sa force intacte de rassemblement autour du projet d'une société donnant la priorité à l'humain sur le profit, et son péché originel de prétendre placer quoi que ce soit, fût-ce la santé d'un enfant, au-dessus de la rentabilité financière, d'où les attaques violentes dont la sécurité sociale est aujourd'hui l'objet.

Alors que le Parlement siège maintenant de droit jusqu'au mois de juin, rien ne justifie qu'on légifère contre lui.

Déjà, sur un projet de loi, l'usage du 49-3 est abusif, mais le texte est connu. Lorsqu'il s'agit de donner un blanc-seing à l'exécutif pour légiférer par ordonnances, c'est le brouillard absolu. Cela est donc doublement inacceptable, à moins que vous n'ambitionniez, monsieur le Premier ministre, d'être retenu dans l'histoire comme le fossyeur de la sécurité sociale à la française ?

M. Patrice Martin-Lalande. C'est le contraire !

M. Alain Bocquet. Que les députés communistes expriment les aspirations d'une opposition de gauche à Maastricht, face à une majorité de droite écrasante, traduit combien la loi électorale creuse le fossé entre le pays réel et la France politique officielle. Cette situation montre aussi la fragilité de nos institutions, quand le Président mène une politique contraire à ses promesses, six mois après avoir été élu au suffrage universel.

Le montage élaboré par le Gouvernement prévoit un changement de la Constitution, lequel serait la clé de voûte de la réforme. Le Parlement aurait le pouvoir d'éta-

blir un cadre financier contraignant, fixant le taux d'évolution des dépenses. On ne saurait s'écarter plus ouvertement de la nécessité de partir des besoins. Or il n'y a aucune analogie possible entre le budget de l'Etat et le budget social.

Il ne faut pas se tromper de légitimité. L'Assemblée nationale vote l'impôt et participe à la souveraineté nationale pour engager de multiples dépenses qui assurent l'identité de notre pays, y compris sa défense nationale. La sécurité sociale, elle, est le bien commun des assurés. Il faut leur rendre ce qui leur appartient de droit.

Maintes fois, Pierre Laroque a souligné les potentialités de démocratie sociale dont le système français était porteur. Quant à l'auteur de *La France pour tous*, il n'avait pas de mots assez durs dans sa campagne pour stigmatiser la domination des technocrates sur les élus. Or que prétend le Gouvernement, sinon chasser les élus des caisses, exproprier les assurés pour mieux mettre l'imagination technocratique au pouvoir et offrir au patronat la maîtrise totale de la sécurité sociale ? Où sont la participation et la responsabilité si on réduit les assurés au rôle de contribuables à pressurer et de dévoreurs de médicaments à sermonner, en niant que ce sont d'abord des citoyens ?

Pour donner, aujourd'hui, tout son sens à la démocratie sociale, il suffit d'organiser, tout de suite, des élections aux caisses pour permettre aux assurés de se prononcer clairement sur l'avenir de leur sécurité sociale.

(*M. Jean de Gaulle remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN DE GAULLE, vice-président

M. Alain Bocquet. Une seconde raison majeure de notre opposition réside dans le fait que le plan du Gouvernement est voué à l'échec par ses propres contradictions. Alors que la récession est à l'ordre du jour, un nouveau racket sur les salaires et les pensions conduirait seulement à l'aggravation du chômage, qui creuserait à son tour un nouveau déficit.

La clé de tout, c'est l'emploi. Encore faut-il mettre la politique en accord avec cette priorité.

Or le Gouvernement divinise la monnaie unique pour renvoyer à plus tard la préoccupation toute prosaïque que serait l'emploi, alors qu'elle est absolument vitale. Ses choix sont totalement encadrés par les critères de Maastricht de réduction des déficits publics.

Le Gouvernement peut bien annoncer que sa réforme est faite pour durer, dès lors qu'on laisse se développer le chômage et augmenter les exonérations de charges patronales, les ordonnances ne régleront rien.

Les pays qui ont des salaires plus élevés résistent mieux à la crise. Or la France est un pays de bas salaires. Raisonner en termes purement financiers revient à méconnaître ce que la sécurité sociale apporte en termes d'égalité, de vie sociale, de progrès, mais aussi d'activité économique et d'emploi.

La lutte pour l'emploi et celle pour la protection sociale sont bien un seul et même combat. Pour nous, le progrès social doit être le but et le moyen de la croissance. Cela passe par le relèvement des salaires, l'arrêt immédiat des licenciements économiques, la réduction du temps de travail sans diminution de salaires, la création massive d'emplois.

Une troisième raison majeure de notre opposition aux ordonnances, c'est que le Gouvernement choisit d'aggraver les inégalités au mépris de la solidarité.

La protection sociale est devenue d'autant plus vitale que la crise s'approfondit. Dans les grandes agglomérations où, du logement au retard scolaire, les difficultés s'accumulent, là où les jeunes naviguent entre stages « bidon » et petits boulots, elle est souvent le dernier rempart contre l'exclusion. Or le plan gouvernemental agresse péle-mêle les retraités, les familles, les malades, les médecins, les agents des services publics.

Les retraités subiraient une réduction sensible de leur pouvoir d'achat.

L'agression délibérée contre les régimes spéciaux, remet en cause des droits justifiés d'abord par des conditions de travail contraignantes. L'âge du départ à la retraite d'un cheminot est lié aux astreintes de nuit et du dimanche de toute une vie professionnelle. Le Gouvernement a dû le reconnaître, mais cela ne suffit pas.

Votre plan conduirait à une réduction de près d'un point du produit intérieur brut l'an prochain. Au contraire, relever les pensions et les allocations est une condition de la relance. Aucune pension de retraite ne devrait être inférieure à 80 p. 100 du SMIC. Les allocations familiales devraient être de 1 000 francs par enfant dès le premier enfant. Un tel choix assurerait des rentrées fiscales supplémentaires et, en contribuant à créer des emplois, amènerait des rentrées de cotisations sociales.

De même, il faut rétablir pour tous le droit à la retraite à taux plein à soixante ans avec trente-sept ans et demi de cotisations et l'abaisser à cinquante-cinq ans pour les femmes, ouvrir un droit à une retraite anticipée pour les anciens d'Afrique du Nord, avec, pour les employeurs, une obligation d'embauche, ce qui créerait des centaines de milliers d'emplois.

Les inégalités se sont aussi accrues pour les familles. Au fil des années, la cotisation des employeurs a été réduite de plus de moitié. On voudrait la fiscaliser demain à hauteur de 150 milliards, c'est-à-dire faire payer les prestations familiales, à travers un système fiscal tellement inéquitable que le ministre de l'économie a dû reconnaître récemment qu'un couple marié pouvait placer 4 millions de francs et retirer 300 000 francs de revenus financiers sans payer d'impôt.

Demain, si l'on fiscalisait les allocations familiales, des centaines de milliers de foyers, aujourd'hui exonérés, paieraient l'impôt sur le revenu. Comment peut-on avoir signé la convention internationale des droits de l'enfant et perpétuer les saisies sur allocations qui privent les familles les plus pauvres du droit à la dignité ?

M. Jean-Claude Gayssot. Il a raison !

M. Alain Bocquet. Deux ordonnances particulièrement dangereuses concernent la maîtrise des dépenses de santé et les structures hospitalières.

La qualité des soins n'est pas négociable, mais la gestion du système des soins non plus puisque le Gouvernement entend réécrire seul des pans entiers du code de la santé. Incidemment, se méfierait-il de sa propre majorité qui compte dans ses rangs plus de soixante députés issus de professions médicales ?

A nos yeux, la santé pour tous est un choix de société. La santé ne doit pas être une marchandise mais un droit.

Dépenser plus et mieux pour la santé est conforme au bon sens mais aussi à l'intérêt des entreprises, qui ont besoin de salariés en bonne santé. Pourtant, aujourd'hui, la prévention est sacrifiée. Combien coûtent à la sécurité sociale les insuffisances de la politique de médecine sco-

laire, de la médecine du travail, de la protection maternelle et infantile ? Combien coûte le drame des maladies professionnelles ? Des dizaines de milliards de francs.

Simultanément, mieux répondre aux besoins exigerait que l'on supprime le forfait hospitalier, que l'on améliore les remboursements qui ont été réduits d'année en année pour les médicaments, la lunetterie, les soins dentaires, en pensant d'abord aux enfants, aux personnes âgées et aux chômeurs.

Que les découvertes remarquables de quelques chercheurs ne fassent pas illusion, les entreprises pharmaceutiques françaises sont peut-être à la pointe de la commercialisation à flux tendus des médicaments, mais, alors que, il y a vingt-cinq ans, la recherche médicale française produisait 20 p. 100 des brevets dans le monde, elle plafonne aujourd'hui à moins de 5 p. 100.

N'est-ce pas un pays en crise majeure que celui où il y aurait trop de lits d'hôpitaux et pas assez de places dans les prisons ? Peut-on prétendre à un aménagement équilibré en fermant des lignes de chemin de fer et des hôpitaux et en laissant quelques facteurs ruraux assumer le maillage du territoire ? Toute pénurie programmée élargit la fracture sociale. Nous sommes en passe d'atteindre le stade de la déchirure sociale.

Assurer la sécurité à l'hôpital du plus petit au plus important exige des moyens humains avec des équipes pluridisciplinaires compétentes. Assurer l'efficacité du réseau de soins, c'est maintenir l'hôpital de proximité et l'adapter au développement des technologies médicales.

Faut-il rappeler, enfin, que les équipements hospitaliers sont aussi un secteur industriel qui crée des richesses, des emplois, engendre des exportations et des recettes fiscales ? Défendre l'hôpital, c'est donc faire le choix de l'efficacité économique.

Une quatrième raison de notre opposition porte sur les trois ordonnances concernant le financement, car elles aggraveraient les injustices.

Le Gouvernement fixe la réduction du déficit social comme une priorité nationale quand lui-même augmente allègrement la dette publique de l'Etat de 500 milliards par an. D'un côté, on culpabilise les malades qui abusent et gaspillent en achetant deux boîtes de gélules au lieu d'une, les médecins qui ont la préoccupation incongrue de guérir en sécurisant, et de l'autre, au nom de l'internationale des boursicoteurs, on inscrit 225 milliards dans le budget au titre du seul remboursement des intérêts de la dette de l'Etat. Cela qui va donner à ceux qui spéculent contre le franc de nouvelles munitions pour perpétuer l'austérité sociale et le laxisme financier.

Si le Gouvernement avait le même souci de la dette publique que de la dette sociale, pourquoi ne créerait-il pas un emprunt obligatoirement sur les banques et les compagnies d'assurances ?

Conscient de l'inégalité du prélèvement qu'il exige, le Gouvernement demande 2,5 milliards à l'industrie pharmaceutique et autant aux entreprises, comme si cette goutte d'eau avait valeur d'équité. Néanmoins, la participation des revenus financiers reste près de sept fois inférieure à celle des salaires. Où est le courage dont vous vous parez quand vous refusez de mettre fin à cette iniquité criante selon laquelle un salarié qui gagne en travaillant 100 000 francs par an doit payer 15 800 francs de cotisations sociales, alors qu'un spéculateur financier qui gagne les mêmes 100 000 francs par an en dormant, lui, ne paye que 2 400 francs ?

Oui, le vrai courage et la vraie justice seraient de mettre les revenus financiers à contribution, hors l'épargne populaire, au même taux que les salaires, ce qui rapporterait au régime général près de 80 milliards.

Pourquoi le Gouvernement, qui invoque un principe de responsabilité, ne se l'applique-t-il pas à lui-même ? Ignore-t-il qu'en prélevant la TVA sur les produits sanguins donnés pourtant gratuitement ou en surtaxant les équipements hospitaliers il creuse le déficit social ?

Et pourquoi ne responsabilise-t-il pas le patronat ? Les baisses et exonérations de cotisations patronales coûtent 53 milliards au budget de l'Etat sans créer d'emploi. Un contrôle des fonds publics pour l'emploi et la formation par les salariés eux-mêmes est absolument nécessaire.

Quant aux dettes patronales récupérables, elles sont supérieures à 40 milliards.

Les particuliers sont tenus d'acquitter une cotisation supplémentaire pour l'indemnisation des catastrophes naturelles. Plutôt que d'imposer les chômeurs au RDS, pourquoi le Gouvernement ne demande-t-il pas aux entreprises de mutualiser leurs dettes par une cotisation faible pour garantir le paiement des sommes dues au régime général ?

Rien qu'en faisant contribuer les revenus financiers et en récupérant ces dettes, ce n'est pas en treize ans mais en une année qu'on annulerait les 120 milliards de déficit sans pénaliser ni les retraités, ni les familles, ni les salariés.

Enfin, se pose le problème des cotisations. Le lieu de création des richesses, c'est l'entreprise. C'est là que les ressources de la protection sociale doivent trouver leur origine.

Le système de cotisations basé sur la seule masse salariale est devenu inadapté. Il tend à favoriser les entreprises qui licencient et compriment les salaires. Il faudrait mettre en place une double cotisation dont une partie variable serait fonction de la valeur ajoutée et encouragerait les entreprises qui créent des emplois.

L'alternative à votre plan existe bien.

M. Jean-Claude Gayssot. Absolument !

M. Alain Bocquet. Ces mesures permettraient de mettre un terme au déficit sans pénaliser ni les salaires ni les pensions, tout en créant les conditions d'un équilibre durable, alors que la voie choisie, chacun ici en est convaincu, n'apurera la dette ni en treize ni en vingt ans.

Voilà les raisons de l'opposition des députés communistes aux ordonnances. Notre censure est celle de tout le pays profond. Oui, les Français ont raison et vous avez tort ! La modernisation de leur protection sociale est une chance pour notre pays, c'est le gage d'une solidarité vivante, d'une véritable égalité des droits sans laquelle il n'y a pas d'égalité des chances.

Vous êtes en rupture avec le monde du travail – il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

M. Jean-Paul Charié. Quelle belle conclusion !

M. Alain Bocquet. Ce que demandent aujourd'hui des millions de salariés, c'est le retrait du plan gouvernemental et un Grenelle de la sécurité sociale et des services publics. Monsieur le Premier ministre, écoutez la voix de la justice sociale. Retirez le projet d'habilitation des ordonnances et engagez-vous tout de suite dans de véritables négociations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Pierre Foucher. Je l'ai dit clairement à cette tribune vendredi dernier : vous avez, monsieur le Premier ministre, une majorité qui sait qu'il faut réformer, qui veut réformer, et qui veut réformer vite.

M. Jean-Claude Gayssot. Réformer mal !

M. Jean-Pierre Foucher. Voilà pourquoi nous acceptons le principe des ordonnances.

Je soulignerai un point que tout le monde n'a peut-être pas retenu en raison de la confusion entretenue par beaucoup : la sécurité sociale a été créée en 1945 par ordonnance, et chacun s'accorde maintenant à vouloir en défendre le principe.

Mme Muguette Jacquaint. Vous allez la casser !

M. Jean-Pierre Foucher. Quelle motivation aurait donc assez de force pour empêcher la réforme de la sécurité sociale, également par ordonnances, d'autant plus que les cinq qui font l'objet du débat ne couvrent pas l'ensemble des modifications ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cette vérité sape dès l'abord le fondement de cette motion de censure.

Par ailleurs, une ordonnance n'est pas un blanc-seing. Le Parlement ne sort pas de son rôle en confiant temporairement, sous les réserves et dans les termes qu'il adopte, une partie de ses pouvoirs législatifs en fonction des finalités prévues par la loi d'habilitation.

M. Henri Emmanuelli. Il se couche !

M. Jean-Pierre Foucher. Cette compétence, il peut la récupérer lors du vote de la loi de ratification prévue par l'article 3 du projet de loi. Le Parlement, ainsi, retrouvera la compétence qu'il délègue provisoirement aujourd'hui. Les gouvernements socialistes ne se sont d'ailleurs pas privés en leur temps d'utiliser cette procédure, avec une argumentation identique.

M. Henri Emmanuelli. Pour progresser, pas pour régresser !

M. Jean-Pierre Foucher. Tout le monde s'est accordé sur l'urgence et sur la nécessité de réformer. Certains s'insurgent contre cette demande d'habilitation. Mais, honnêtement, est-il possible de faire autrement quand on voit l'état d'esprit dans lequel se sont déroulés les débats et quand cette urgence est réelle ?

Le rythme accéléré de l'augmentation de la dette sociale, la situation économique et le moral des Français exigent que la réforme soit opérationnelle au 1^{er} janvier prochain. La voie législative habituelle aurait pu être utilisée, mais l'atmosphère dans cette enceinte et le dépôt de milliers d'amendements hors sujet...

M. Rémy Auedé. Ils n'étaient pas hors sujet : simplement, nous n'avions connaissance d'aucun texte !

M. Jean-Pierre Foucher. ... prouvent que, malgré l'instauration de la session unique, il aurait été impossible au Parlement de voter dans les temps une loi efficace et équitable.

J'en viens maintenant à la motion de censure elle-même. A nos yeux, elle n'a que des défauts. C'est une motion de procédure, c'est une opération mensonge. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Rémy Auedé. C'est le règlement !

M. Jean-Claude Lefort. C'est notre droit !

M. Jean-Pierre Foucher. Cette motion de censure est une motion de procédure.

M. Rémy Auchédé. C'est la Constitution !

M. Jean-Pierre Foucher. Pendant ces quatre jours de débat, l'opposition n'a fait que de l'obstruction pure et simple...

M. Jean-Claude Lefort. C'est plutôt le Gouvernement qui en a fait !

M. Jean-Pierre Foucher. ... ne laissant aucune place à la discussion sur le projet de loi d'habilitation.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Jean-Pierre Foucher. Les milliers d'amendements qui ont été déposés n'étaient pas raisonnables, leur nombre ne visant qu'à masquer leur vide.

M. Henri Emmanuelli. Allez donc voir dans la rue !

M. Jean-Pierre Foucher. En effet, très peu d'entre eux étaient rattachés au texte en question. Je ne citerai pour exemple que les centaines d'amendements relatifs aux régimes spéciaux, régimes non concernés – et cela depuis le début – par le projet de loi d'habilitation.

(M. Philippe Séguin remplace M. Jean de Gaulle au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. Jean-Pierre Foucher. Il s'agissait d'entretenir volontairement la confusion dans les esprits et de susciter l'inquiétude des Français.

Le dépôt d'une motion de censure en réponse à l'application de l'article 49-3 de la Constitution par le Gouvernement n'est que la poursuite de la même procédure, faisant le jeu de ceux qui paralysent actuellement notre pays. Est-ce ainsi, mesdames et messieurs de l'opposition, que vous entendez servir la France et défendre les Français ?

M. Jean-Louis Idiart. Traduction !

M. Jean-Pierre Foucher. Je suis au regret de vous dire que, dans l'état où se trouve notre pays, utiliser les procédures existantes uniquement dans le but de ralentir et même d'empêcher l'amélioration d'une situation délicate, leur fait perdre tout leur sens et ne vous grandit pas.

Le groupe UDF considère comme irresponsable une telle attitude, compte tenu de la gravité des problèmes, compte tenu du sérieux du sujet sur lequel nous étions appelés à discuter et au regard des dizaines de milliers de nos concitoyens qui souffrent de l'exclusion, du chômage et qui sont démunis de toute protection sociale réelle. Refusez-vous donc de les aider ?

L'image de l'opposition n'en sortira pas embellie.

M. Claude Bartolone. On s'occupe nous mêmes de notre image !

M. Jean-Pierre Foucher. En effet, plutôt que d'adopter une attitude constructive, vous avez choisi la démolition. Or, à quoi mène la démolition si aucune idée ne vous inspire pour construire autre chose ? Cela mène au chaos. Toujours vous avez critiqué et démolit sans tenir compte du désespoir des Français. Jamais vous n'avez fait de propositions sérieuses et courageuses...

M. Michel Meylan. Ils n'en sont pas capables !

M. Jean-Pierre Foucher. ... ni durant les douze années de gouvernement socialiste, ni depuis exactement un mois que l'Assemblée nationale examine la question de la protection sociale.

M. Germain Gengenwin. C'est bien vrai !

M. Jean-Pierre Foucher. En fait, vous n'avez pas de solution alternative.

M. Henri Emmanuelli. Vous, vous méritez vraiment ce qui vous arrive !

M. Jean-Pierre Foucher. Pour nous, le problème n'est pas que vous vous ridiculisez, mais que vous cherchiez à ridiculiser le Parlement en affirmant qu'il abandonne son pouvoir législatif.

M. Henri Emmanuelli. Parce que c'est la vérité !

M. Jean-Pierre Foucher. Vous oubliez que les parlementaires, dont vous êtes, représentent la nation et ont été choisis par elle.

M. Henri Emmanuelli. Oui !

M. Jean-Pierre Foucher. Personne ne peut donc vous reconnaître le droit de mettre d'ores et déjà à bas, par pure politique politicienne, un système social qui va s'écrouler de lui-même s'il n'est pas réformé.

Mme Muguette Jacquaint. Vous devenez grossier !

M. Jean-Pierre Foucher. Pour vous justifier, vous déposez des amendements au poids, vous soutenez une nouvelle motion de censure à huit jours d'intervalle de la première. Voilà bien, pour paraphraser le président Séguin, comme l'a déjà fait Michel Péricard, la preuve de l'obsession du quantitatif l'emporte chez vous sur le souci du qualitatif. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Rémy Auchédé. C'est du pillage de référence !

M. Jean-Pierre Foucher. C'est dommage pour la France et c'est dommage pour ceux qui vous ont élus et que nous respectons.

M. Henri Emmanuelli. Vous parlez des réformes Juppé ?

M. Jean-Louis Idiart. Cinq des vôtres ont été battus dans les dernières élections partielles !

M. Jean-Pierre Foucher. Enfin, vous auriez dû vous expliquer sur le fait que M. Evin et M. Kouchner, pour ne citer qu'eux, mais aussi de nombreux « intellectuels de gauche » aient approuvé le principe de cette réforme dans un premier temps. Pris par votre propre jeu d'opposition systématique, vous avez fait tourner le vent, et désormais, il n'y a plus de place que pour la critique, y compris de leur part. Comment peut-on approuver quelque chose que l'on voue aux gémonies aussitôt ?

M. Germain Gengenwin. C'est irresponsable !

M. Jean-Pierre Foucher. La motion de censure est une « opération mensonge ».

Depuis plusieurs semaines, l'opposition ment au Français et entretient un climat social tendu, nerveux.

M. Michel Meylan. C'est vrai !

M. Jean-Luc Prél. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Foucher. Nos concitoyens sont maintenant pétris de doutes, parce que vous ne dites pas la vérité sur le plan. Vous déformez sciemment la réalité et vous trompez les Français en assenant des contre-vérités patentes.

M. Rémy Auchédé. Non, c'est vous qui le faites dans votre page de publicité !

M. Jean-Pierre Foucher. Comment peut-on se prétendre de gauche et participer gravement à la destruction de la cohésion sociale ?

Comment se prétendre de gauche et refuser en même temps de sauver le système de protection sociale ?

Comment se prétendre de gauche et aggraver par une attitude d'obstruction les inégalités entre les Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous mentez parce que la réforme proposée est, au contraire de ce que vous affirmez, un plan juste et équitable. En effet, ce plan maintient le système social dit « à la française », dans lequel sont respectées les notions de répartition et de paritarisme qui fondent le lien social et auxquelles les Français sont particulièrement attachés. Le Parlement aura son rôle à jouer dans le contrôle de la gestion des fonds, associant ainsi les assurés à cette gestion par la représentation nationale.

Ce plan assurera également une complète protection sociale aux plus démunis, grâce au jeu de la solidarité. On ne peut laisser au bord de la route des exclus et des démunis de plus en plus nombreux. Tel est le but de la protection universelle prévue par le Gouvernement, et rappelée en ces termes par le Président de la République lors des cérémonies du cinquantième anniversaire de la sécurité sociale : « la protection sociale seule à même de garantir la cohésion sociale et de refonder le pacte républicain ».

Cette réforme est juste parce que près de neuf millions de retraités très modestes et de chômeurs seront exonérés de l'effort exceptionnel demandé aux Français pour résorber des déficits considérables. Leur situation précaire est donc bien prise en compte.

Cette réforme est juste parce que, pour la première fois, les revenus financiers, c'est-à-dire autres que les revenus salariaux, et les grandes entreprises sont appelés à contribuer. La participation à l'effort de solidarité sera donc mieux équilibrée.

Vous mentez quand vous écrivez que la réforme accroît les injustices. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Au contraire, ce plan est équitable.

La reprise de la dette est organisée afin de ne pas peser sur les générations futures. A cet effet, la contribution assise sur tous les salaires, sauf les revenus minima et l'épargne populaire, sera versée par tous à hauteur de 0,5 p. 100. Je citerai, pour exemple, qu'un retraité percevant 7 450 francs de pension mensuelle contribuera pour 37 francs par mois. Est-ce là un effort insurmontable ? Chacun participera à proportion de ses possibilités dans le respect des autres et dans l'optique de la responsabilisation de chacun.

La reprise de la dette sera répartie entre tous les participants. Par exemple, les grandes entreprises, notamment l'industrie pharmaceutique, contribueront pour 5 milliards de francs, ...

M. Henri Emmanuelli. C'est beaucoup trop sans doute ?

M. Jean-Pierre Foucher. ... les médecins, qui devront respecter les objectifs de maîtrise des dépenses et assurer l'informatisation des cabinets médicaux, ...

M. Jean-Louis Idiart. Il faut le leur dire !

M. Jean-Pierre Foucher. ... les hôpitaux, qui devront continuer à modérer leurs dépenses ; les étrangers, par deux mesures concernant le paiement préalable pour l'hospitalisation programmée et le remboursement de la dette sociale étrangère.

Il est donc faux de dire que seules certaines catégories sont touchées. Tout le monde participera,...

M. Henri Emmanuelli. Y compris les pauvres !

M. Jean-Pierre Foucher. ... et c'est encore l'un des fondements des liens sociaux nécessaires à un pays démocratique.

Vous mentez quand vous écrivez que la réforme freine le développement économique. Vous le savez tout aussi bien que nous, parce qu'il est des évidences économiques qu'on ne peut nier : plus vite une dette est épongée, plus vite la situation est assainie et permet une reprise durable.

Comme l'a très justement dit le président Fabius dimanche matin, sans malheureusement aller jusqu'au bout de son raisonnement, il ne suffit pas de créer de nouvelles ponctions pour éponger une dette. Ce système entraîne une spirale infernale et laisse, en général, subsister la dette tout en appauvrissant les assujettis, parce que l'argent collecté sert toujours à autre chose. Voilà, justement, pourquoi le plan proposé nous semble bon. Il ne crée pas seulement une nouvelle contribution, d'ailleurs limitée dans le temps, mais il propose une réforme de fond afin que, la dette une fois épongée, notre système de protection sociale soit durablement établi et viable.

Vous mentez, enfin, lorsque vous écrivez que la réforme se fait sans concertation. En tant que parlementaires, vous ne pouvez ignorer la tenue des forums régionaux,...

M. Henri Emmanuelli. Ah non ! On les a vus fonctionner ! C'était grandiose !

M. Jean-Pierre Foucher. ... au sein desquels tous les partenaires sociaux ont pu s'exprimer. La mission spéciale d'information sur la sécurité sociale, composée de parlementaires de tous les groupes, a auditionné l'ensemble des partenaires sociaux et des participants au système de protection sociale durant trois journées entières. Un débat a eu lieu à l'Assemblée nationale sur la réforme de la protection sociale les 13 et 14 novembre derniers. Vous-mêmes avez développé vos arguments, lors de la discussion de la première motion de censure le mardi 5 décembre. Et maintenant, vous êtes informés, comme nous tous, que le Premier ministre réunit une table ronde avec l'ensemble des partenaires sociaux pour ajuster certains termes du projet de réforme. Comment, dans ces conditions, parler d'absence de concertation, d'absence de discussion, alors que chacun depuis des semaines a pu s'exprimer quelle que soit son opinion politique ?

M. Jean-Louis Idiart. C'est Pasqua qui l'a dit !

M. Jean-Pierre Foucher. Voilà l'ensemble des raisons pour lesquelles je peux réaffirmer, au nom du groupe UDF, que la priorité, c'est l'urgence. Nous ne voterons pas votre motion de censure...

M. Jean-Louis Idiart. Nous sommes déçus !

M. Jean-Pierre Foucher. ... parce que nous renouvelons, au contraire, notre confiance au Gouvernement.

Nous ne voterons pas votre motion de censure parce que nous approuvons le calendrier des mesures proposées par M. le Premier ministre et parce que continuer à jouer ce théâtre de l'absurde dont vous êtes les principaux acteurs...

M. Didier Boulaud. Et vous, les metteurs en scène !

M. le président. Monsieur Boulaud !

M. Jean-Pierre Foucher. ... serait jeter le discrédit sur la fonction parlementaire et entretenir le délitement du tissu social.

Nous ne voterons pas votre motion de censure parce que notre sens des responsabilités nous interdit de reculer plus encore la mise en place d'une protection sociale viable. Les chiffres sont là, clairs et probants : en 1980, le déficit budgétaire était de 30 milliards ; en 1993, de 341 milliards.

M. Jean-Louis Idiart. Et en 1995 ?

M. Jean-Pierre Foucher. En 1980, la dette de l'Etat s'élevait à 418 milliards ; en 1993, à 2 500 milliards !

M. Michel Péricard. Voilà la vérité !

M. Jean-Pierre Foucher. La question est de savoir jusqu'où vous voulez aller, jusqu'où, ayant dépassé le stade de l'implosion du système, vous pensez faire illusion auprès des Français sans proposer aucune solution alternative.

Nous, nous voulons pour la branche famille, dégager un excédent dès 1997 afin de répartir rapidement cet excédent entre les familles qui ont le plus besoin d'aide.

Pour la branche maladie, nous voulons diminuer de plus de la moitié le déficit prévisionnel tout en conservant l'accès et la qualité des soins pour tous.

Pour la branche vieillesse, nous voulons éviter l'augmentation des cotisations des actifs et des entreprises mais rééquilibrer très vite cette branche en préservant le système de retraite par répartition. Les grandes entreprises participeront à cet effort sans que l'emploi soit mis en cause.

En conclusion, je dirai qu'aujourd'hui, le recours à l'article 38 de la Constitution est parfaitement justifié,...

M. Bernard Derosier. Mais pas avec le 49-3 !

M. Jean-Pierre Foucher. ... comme il l'a déjà été par le passé.

« Nous ne pouvons cependant ignorer ni l'impatience des Français ni les règles de l'efficacité gouvernementale. [...] Voilà pourquoi nous vous proposons de hâter la mise en œuvre d'une politique que vous avez déjà approuvée dans ses principes comme dans ses méthodes. Voilà pourquoi nous vous proposons de faire jouer l'article 38 de la Constitution. [...] Cet article de la Constitution, la gauche ne l'a jamais récuser même s'il lui est arrivé de contester certains des usages qui en ont été fait. [...] Depuis le début de la V^e République, tous les gouvernements ou presque y ont eu recours, la plupart en respectant dans leur démarche les droits de la représentation nationale. » C'était Pierre Mauroy, alors Premier ministre, qui parlait ainsi à cette même tribune, le 8 décembre 1981. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas l'utilisation de l'article 38 que nous contestons, mais son cumul avec celle de l'article 49-3.

M. Jean-Pierre Foucher. Cette loi d'habilitation avait permis au gouvernement de Pierre Mauroy de prendre dix-huit ordonnances pour des mesures d'ordre social.

Le gouvernement d'Alain Juppé, animé par son courage et son sens des responsabilités, réformera la protection sociale avec l'entier soutien du groupe UDF, qui ne votera pas cette motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, vidons d'abord la querelle des ordonnances, qui a été le sujet principal des interventions des orateurs représentant les groupes qui ont déposé la motion de censure.

Je me bornerai pour cela à vous lire assez rapidement un texte :

« On ne manquera pas de critiquer le principe même du recours aux ordonnances. Certains, se référant aux débats de mai 1967, ironiseront sur le changement d'attitude de la gauche à l'égard de l'article 38. [...] La vanité de tels jeux n'échappera à personne, car la plupart de ceux qui critiquent et critiqueront les ordonnances de 1981 les avaient acceptées ou s'y étaient résignés en 1967. La partie est donc nulle. Il faut donc renoncer à la polémique et reconnaître que les ordonnances peuvent avoir des vertus. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Attention, vous ne savez pas qui vous applaudissez !

M. Jean-Pierre Kucheida. Ils ne savent pas qui ils applaudissent !

Mme Muguette Jacquaint. C'est sûr qu'ils ne comprennent rien !

M. le Premier ministre. « La contrainte de la loi d'habilitation pèsera donc tout autant sur le Gouvernement qui la dépose que sur le Parlement qui va la voter. [...] La discussion se serait, dans le climat d'obstruction que l'opposition a choisi de faire régner, enlisée au hasard de centaines... » – à l'époque, il s'agissait de centaines – « ... d'amendements. »

M. Jean-Louis Idiart. L'« amendement cocotier » !

M. le Premier ministre. Et je conclus la citation : « La légitimité des choix retenus ne devrait donc pas faire problème aux yeux de quiconque, et l'incertitude régnant sur la portée des textes qui seront appelés à revêtir certaines des mesures envisagées ne saurait mettre en cause un projet d'une incontestable cohérence. »

Ce texte, je l'ai trouvé dans un rapport qui date du 3 décembre 1981, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, où siégeait M. Claude Bartolone ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Venons-en maintenant, mesdames et messieurs les députés, à l'essentiel, c'est-à-dire au fond de la réforme.

Le 15 novembre dernier, je vous ai proposé mon plan de réformes pour la sauvegarde de la sécurité sociale. Ce plan avait été précédé par une concertation longue et approfondie, tout d'abord avec les confédérations syndicales et l'ensemble des partenaires sociaux, à l'occasion aussi des vingt-deux forums, qui ont donné lieu à...

M. Jean-Louis Idiart. Une mascarade !

M. le Premier ministre. ... nombre de débats et de reprises de presse ; enfin, ici même, au Parlement, avec notamment les excellents travaux de la mission d'information commune...

M. Christian Bataille. Et le 49-3 ?

M. le Premier ministre. ... présidée par M. Bruno Bourg-Broc et M. Pierre Méhaignerie, qui a donné lieu à l'établissement du document que j'ai ici, à la main.

M. Claude Bartolone. En deux jours, en plein remaniement ministériel !

M. le Premier ministre. Ce projet, élaboré donc après une longue concertation, a fait l'objet d'un vote d'approbation massif de la part de la majorité de l'Assemblée nationale ainsi que du Sénat.

Il a également recueilli une large approbation dans toutes les sensibilités de l'opinion. On s'est plu à reconnaître son caractère global et cohérent...

M. Henri Emmanuelli. Assurément !

M. le Premier ministre. ... à reconnaître que c'était une réforme de fond, et non pas un simple replâtrage.

Hier, à l'occasion des rencontres que plusieurs de mes ministres et moi-même avons eues avec les confédérations syndicales, qu'avons-nous constaté ? Je vais le dire à la représentation nationale, parce que c'est important.

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est bien pour cela que les gens sont dans la rue !

M. le Premier ministre. Les orientations de la réforme de la sécurité sociale, que vous avez approuvées, l'ont été également par les confédérations syndicales suivantes : la confédération française de l'encadrement – CGC –, la CFTC, la CFDT. Elles ont également été explicitement approuvées par l'Union nationale des syndicats autonomes, que nous avons reçue hier soir.

Elles ont été approuvées par le CNPF, la CGPME et l'Union professionnelle artisanale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

La seule confédération syndicale à avoir rejeté l'ensemble du plan de réformes et de sauvegarde de la sécurité sociale, c'est vrai, a été la CGT. La seule ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jacques Brunhes. Et les Français !

M. le Premier ministre. Voici donc la vérité, mesdames, messieurs les députés : l'approbation donnée au contenu même de la réforme du plan de sauvegarde de la sécurité sociale est beaucoup plus large qu'on ne l'entend dire parfois, ici ou là.

M. Henri Emmanuelli. On vous l'avait dit que c'était un « psychorigide ! »

M. le Premier ministre. L'injure personnelle, monsieur Emmanuelli, est votre constante, nous le savons ici. Elle ne m'ébranlera en aucune façon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La deuxième constatation que je voudrais faire, c'est que cette réforme a donné lieu, depuis qu'elle a été débattue dans cette assemblée, à la plus extraordinaire tentative de déformation, de désinformation, de confusion...

M. Jacques Brunhes. Arrêtez de prendre les gens pour des imbéciles !

M. le président. Monsieur Brunhes, enfin !

M. le Premier ministre. ... que nous ayons jamais constatée depuis bien longtemps.

M. le Premier ministre. Je voudrais en donner quelques exemples très précis.

Il est écrit dans le texte même de la motion de censure « que ma réforme va alourdir les charges qui pèsent sur les ménages, notamment sur les plus modestes. » (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je l'ai démontré devant les Françaises et les Français à la télévision : cette affirmation est fautive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Cette affirmation est fautive, pour plusieurs raisons.

En premier lieu, parce que, contrairement à certains des plans de réforme précédents de la sécurité sociale, notamment ceux qui ont été élaborés entre 1988 et 1993, la réforme que je vous propose ne comporte aucune diminution de remboursement laquelle, naturellement, pénaliserait les plus faibles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

En deuxième lieu, parce que le remboursement de la dette sociale ne sera pas payée par les 5 millions de Français les plus modestes dont les revenus sont, hélas, inférieurs aux minima sociaux.

M. Jacques Brunhes. Et ceux qui sont juste au-dessus ?

M. le Premier ministre. En troisième lieu, parce que plus de 55 p. 100 des retraités qui ne sont pas imposables et plus de 80 p. 100 des chômeurs dont les ressources sont inférieures au SMIC, ne seront pas touchés par le relèvement de la cotisation maladie des inactifs. Cela doit être dit et répété. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Deuxième exemple de désinformation – et j'utilise ce terme parce que je ne veux pas alimenter davantage le climat polémique qui règne ici (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) et dont nous avons d'ailleurs de belles démonstrations – il est écrit noir sur blanc, dans le texte de la motion de censure, texte que vous avez approuvé, que le projet du Gouvernement prévoit, par la capitalisation, un régime de retraites à deux vitesses.

M. Bartolone a été plus loin encore tout à l'heure dans la contre vérité en disant que nous allions instaurer par ordonnance un régime d'épargne-retraite collective. Cela est faux et je le dis solennellement. C'est un mensonge ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les ordonnances n'institueront aucun régime d'épargne-retraite collective. Nous le ferons par la voie d'un projet de loi (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) qui vous sera soumis selon la formule classique. C'est donc un mensonge de dire aux Français qu'il y aura une ordonnance sur l'épargne-retraite !

M. Henri Emmanuelli. On ne vous croit plus !

M. Jean-Claude Lefort. Vous êtes un incompris, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. De la même manière, comme je l'ai indiqué – et le Président de la République s'en est porté garant –, nous continuerons à faire de la répartition le socle de nos régimes de retraite. Cela ne prête à aucun doute, à aucune ambiguïté. C'est un engagement qui a été pris et répété.

M. Christian Bataille. C'est la méthode Coué !

M. le Premier ministre. Voilà, mesdames et messieurs les députés, quelques exemples de contre vérités qui se succèdent au fur et à mesure des jours qui passent.

J'ai entendu dire aussi que nous allions porter à un record historique le niveau des prélèvements obligatoires dans ce pays et j'ai entendu prononcer le chiffre de 44,7 p. 100. Ce chiffre, à l'heure actuelle, est une prévision – avec tous les aléas qu'elle comporte. Il n'intègre d'ailleurs pas les allègements de charges au profit des entreprises, allègements importants, excessifs selon certains.

Je voudrais dire que, jusqu'à aujourd'hui, le record des prélèvements obligatoires dans ce pays, en termes de constatation, et non pas de prévision, a été atteint en 1984, avec 44,6 p. 100.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le Premier ministre. M. Fabius était Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le Premier ministre. Cette réforme, dont les principes ont ainsi été posés, dont les orientations ont été approuvées, très au-delà même de la majorité de cette assemblée – y compris d'ailleurs, vous le savez, par d'anciens ministres socialistes de la santé et par des personnalités qui revendiquent haut et fort leur appartenance à ce qu'on appelle la gauche –, cette réforme, dis-je, va maintenant entrer en application.

Elle entrera en application progressivement et dans la concertation.

D'abord, il y aura une concertation sur les projets d'ordonnances qui découleront du texte qui vous est soumis aujourd'hui.

Il y aura cinq ordonnances, comme vous le savez : deux seront élaborées pour entrer en application au début de l'année prochaine, à savoir celle qui concerne la caisse d'amortissement de la dette sociale et le remboursement de la dette sociale, et celle qui concerne les mesures d'urgence de redressement de la sécurité sociale.

Puis seront examinés au cours des quatre premiers mois de l'année 1996, les textes relatifs à la réforme hospitalière, à la maîtrise médicalisée des dépenses et à l'architecture des caisses de sécurité sociale. Et je profite de cette occasion pour vous dire que nous veillerons, dans le cadre de la nouvelle architecture que je vous ai présentée, dont l'intervention du Parlement constituera la clef de voûte – qui peut s'en offusquer – en démocratie –, à ce que le rôle des partenaires sociaux soit garanti dans le fonctionnement des institutions de la sécurité sociale.

Enfin seront examinés les projets de loi spécifiques que j'ai annoncés : le projet de loi relatif au régime universel d'assurance maladie, celui relatif à l'épargne-retraite collective et les textes relatifs aux dispositions fiscales.

Comme je vous l'ai déjà précisé il y a quelques jours, nous vous proposerons, dès 1996, de franchir une première étape dans une des réformes fondamentales qui participent à mon plan de sauvegarde de la sécurité sociale : je veux parler de celle qui a trait à son financement.

Il est vrai, mesdames et messieurs les députés, que la majorité sera la première à faire en sorte qu'une promesse que nous avons longtemps entendue mais qui n'a jamais été tenue jusqu'à présent, à savoir l'élargissement de la CSG aux revenus des placements financiers, le soit enfin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Et c'est grâce à vous, et à personne d'autre, que ce sera fait !

M. Didier Boulaud. Vous avez manifesté contre la CSG !

M. le Premier ministre. Je me souviens, de la même façon, que, lorsque nous avons discuté de l'institution de la cotisation sociale généralisée, créée par un autre gouvernement, nous avons été nombreux à dire...

M. Didier Boulaud. Dans la rue !

M. le Premier ministre. ... que cette réforme pouvait être justifiée, à la condition que la CSG devienne déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

Je vous proposerai donc, progressivement, avec une première étape dès 1996, de rendre déductible la cotisation sociale généralisée, laquelle deviendra ainsi une vraie cotisation sociale, comme je m'y suis engagé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Telle est, mesdames et messieurs les députés, la réforme que vous avez décidé d'engager pour sauvegarder la sécurité sociale. Nous voulons tous la sauver. Il faut la réforme pour la sauver. Il n'y a aucune alternative sérieuse à la réforme que j'ai proposée.

M. Jean-Claude Lefort et M. Jean-Claude Gayssot. Si !

M. le Premier ministre. Une seule peut-être,...

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. le Premier ministre. ... que j'hésiterais à qualifier de sérieuse mais qui a au moins le mérite de la cohérence,...

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. le Premier ministre ... une tout autre cohérence, puisqu'elle repose sur l'idée, comme l'expliquait hier M. Viannet, que la cause de tous nos maux réside dans l'économie de marché. Cette réforme, sérieuse et cohérente, est celle du groupe communiste. Elle relève d'une autre philosophie de la vie et de la société que la nôtre !

M. Jean-Claude Lefort. Un autre type de société !

M. le Premier ministre. En revanche, les propositions que M. Bartolone a énumérées tout à l'heure devant vous – je le constate une fois de plus –, sont à peu près l'exact décalque de la réforme que je vous ai proposée et que vous avez adoptée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, vous l'observerez, l'essentiel des critiques qui nous sont adressées par le groupe socialiste sont des critiques de procédure, mais jamais des critiques de fond. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Bartolone. Rien ne justifiait les ordonnances, alors !

M. le Premier ministre. Au fil des semaines qui se sont écoulées depuis que je vous ai présenté et que vous avez approuvé la réforme de la sécurité sociale, il est exact que des difficultés sont apparues et que des blocages se sont révélés. Il y en a deux, pour l'essentiel, qui expliquent la situation sociale difficile dans laquelle nous nous trouvons.

Le premier blocage concerne les régimes spéciaux de retraite, les retraites de la fonction publique et celles des entreprises publiques. J'avais souhaité, et je vous l'ai dit, ouvrir le dossier des régimes spéciaux, tout simplement parce que j'ai la conviction que si l'on ne l'ouvre pas, dans dix ou quinze ans, nous serons aux prises à des difficultés considérables et que l'équilibre même de ces régimes sera en cause.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. le Premier ministre. Personne de bonne foi, aujourd'hui, ne peut le nier. J'ai même entendu M. Bartolone le dire. Il y a donc bien un problème.

J'avais défini pour cela une procédure : c'était celle de la commission que l'on a baptisée, du nom de son principal responsable, la commission Le Vert. Cette procédure n'a pas été comprise. Elle a déclenché certaines réactions, parce qu'on s'est imaginé, à tort, que, demain, les modalités de calcul, les âges de départ à la retraite de ces régimes spéciaux seraient être remis en cause. J'ai dit solennellement qu'il n'en serait rien. Et pour que les choses soient claires, j'ai décidé de suspendre les travaux de la commission Le Vert.

Il faut prendre le temps de réfléchir à ce problème et de définir avec les organisations syndicales, de la fonction publique d'une part, des entreprises publiques d'autre part, une autre méthode de réflexion et d'approche d'un problème que, de toute manière, nous retrouverons sur notre route au cours des années qui viennent.

Voilà le premier blocage, que j'estime avoir levé par les déclarations sans ambiguïté que j'ai faites depuis plus de trois jours.

M. Louis Mexandeau. Il fallait négocier !

M. le Premier ministre. Le deuxième blocage a trait au contrat de plan Etat-SNCF. J'ai entendu dire – je parle sous le contrôle des ministres qui m'accompagnaient hier – par les confédérations syndicales que nous avons reçues, y compris d'ailleurs par la CGT, qu'il fallait un contrat de plan à la SNCF. C'est tout à fait évident, et il en faut même un dans les mois qui viennent.

M. Jean-Claude Lefort. Mais pas celui-là !

M. le Premier ministre. Je rappelle que ce contrat de plan aurait d'ailleurs dû être signé avant le 31 décembre 1994.

M. Henri Emmanuelli. Il faut le dire à Balladur !

M. le Premier ministre. Des discussions ont eu lieu depuis plusieurs mois entre l'Etat et l'entreprise. Mais nous avons constaté un « déficit », comme on dit aujourd'hui, de dialogue social interne à l'entreprise. Le travail de préparation préalable, sur un sujet important pour les salariés de l'entreprise, pour les cheminots de France – puisque les conditions d'exercice de leur métier seront définies pour les cinq prochaines années –, n'a pas été fait. C'est la raison pour laquelle j'ai dit et j'ai écrit à l'intersyndicale des personnels de la SNCF que le contrat de

plan, sous sa forme actuelle, était gelé et que nous allions reprendre le dossier, avec la volonté d'aboutir, dans les prochains mois.

J'ai donc fait – et la représentation nationale en est aujourd'hui le témoin – les ouvertures et les clarifications qui étaient nécessaires pour que le dialogue puisse s'instaurer et la négociation commencer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Oui, des « négociations » !

M. le Premier ministre. Au-delà de ces blocages, qui sont ainsi – je le pense profondément – levés, il est vrai que ce qui s'est passé depuis quinze jours ou trois semaines dans notre pays...

M. Jean-Claude Gayssot. Ce qui se passe aujourd'hui même !

M. le Premier ministre. ... révèle des inquiétudes profondes.

Certes, les salariés du secteur privé ne sont pas en grève. Certes, le pourcentage des grévistes dans la fonction publique et dans le secteur public, hors SNCF et RATP, est resté faible.

M. Henri Emmanuelli. Il va augmenter !

M. le Premier ministre. Je le dis parce qu'on n'entend généralement jamais ces chiffres : ce pourcentage était, lundi, selon les secteurs d'activité, selon les administrations, compris entre 3 et 10 p. 100 !

M. Jean-Paul Charié. C'est cela, une majorité ?

M. Jean-Claude Lefort. Il n'y a personne en grève ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Un tel discours est grotesque !

M. le Premier ministre. Dans le cadre de la confusion générale qu'on essaie d'entretenir dans les esprits, nous avons entendu tout à l'heure des chiffres tout à fait fantaisistes à propos des manifestations. On nous a dit qu'il y avait des centaines de milliers de manifestants à Paris. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Claude Gayssot. Vous n'aviez qu'à venir !

M. Didier Boulaud. A Bordeaux également !

M. le Premier ministre. J'ai tenu à rappeler cela parce qu'il faut redire des vérités. Et je constate que ces vérités déchainent souvent la passion chez certains impatients. Quelle impatience du côté de la gauche de cette assemblée ! Quelle impatience imprudente !

Mais je ne sous-estime pas la profondeur du malaise qui s'est exprimé. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Celui-ci révèle, dans les services publics, une véritable peur de l'avenir. Vous-mêmes, mesdames et messieurs les députés de la majorité, vous vous en êtes fait souvent l'écho ici en questionnant les ministres compétents, par exemple le ministre de l'industrie. Eh bien, il nous faut dissiper ces inquiétudes. Il nous faut montrer, avec peut-être plus de force que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, notre détermination à défendre les missions des services publics, tels qu'ils sont compris dans la société française et tels qu'ils en constituent, d'une certaine manière, l'armature.

Et pour cela, j'ai fait une proposition. Ce n'est encore qu'une proposition. Vous avez observé d'ailleurs que, lorsque nous décidons trop vite, on nous reproche de

décider trop vite. De même, lorsque nous faisons des propositions ouvertes à la discussion, on nous reproche de rester dans le flou. Mais c'est le lot commun, et je ne m'en plains pas.

Quoi qu'il en soit, j'ai fait une proposition et j'espère, mesdames, messieurs, que vous participerez à son élaboration : garantir, par une disposition de caractère constitutionnel, la pérennité des missions du service public à la française.

M. Jean-Claude Gaysot. Pas les missions ! Les services publics !

M. Jean-Paul Charié. Ils ne sont jamais contents !

M. le Premier ministre. Ce n'est pas facile. Cela méritera des études approfondies dans les semaines qui viennent. Mais je souhaite que cela fasse l'objet d'un large débat. Je l'ai proposé aux confédérations syndicales, qui sont souvent moins sectaires que certaines formations politiques, et qui l'ont accepté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je vous propose en tout cas de travailler tous ensemble à cette fin.

M. Georges Marchais. Nous ferons des propositions !

M. le Premier ministre. Deuxième inquiétude profonde révélée par cette crise : la peur du chômage. Nous la connaissons bien. Nous savons qu'elle est à la racine des comportements de nos concitoyens et qu'elle explique bien des choses : que la consommation plafonne, voire diminue, que les décisions d'investissement soient souvent retardées, que la décision d'acquiescer un logement soit ajournée. Il nous faut donc reprendre, avec plus d'imagination et plus d'audace, peut-être, ce combat contre le chômage et pour l'emploi.

Nous avons marqué des points depuis quelques mois, beaucoup plus que pendant une période sur laquelle je ne voudrais pas revenir trop longuement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) C'est ainsi que le chômage de longue durée a diminué. (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. le Premier ministre. Messieurs de l'opposition, vous en avez certainement tous conscience parce que vous regardez souvent la télévision : on n'entend pas vos exclamations ! Vos vociférations sont uniquement destinées à déstabiliser l'orateur et elles n'ont en réalité aucun effet, hormis peut-être celui de vous permettre de vous défouler ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Je disais donc que nous avons marqué des points contre le chômage de longue durée...

M. Jean-Claude Lefort. Vous l'avez dit à la télévision !

M. le Premier ministre. C'est vous qui ne parlez que pour la télévision, pas moi ! Je suis sûr d'être entendu de toute façon !

Le contrat initiative-emploi, qui était l'un des grands engagements de la campagne du Président de la République et que notre majorité a concrétisé, est un succès.

M. Jean Glavany. Un succès ? Le succès est dans la rue !

M. le Premier ministre. Nous devons aujourd'hui reprendre le combat pour l'emploi des jeunes, car, de ce point de vue, les résultats enregistrés ne sont pas satisfaisants. Ils risquent même de se dégrader dans les mois qui viennent du fait de la crise que nous vivons aujourd'hui, du fait aussi de la conjoncture internationale, dont les conséquences se manifestent autour de nous.

C'est la raison pour laquelle, parmi d'autres initiatives, j'ai proposé hier aux partenaires sociaux, qui en ont accepté le principe, un sommet sur l'emploi, sur l'emploi des jeunes, sur leur insertion dans l'entreprise, sur le temps de travail, sur son aménagement et sa réduction.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. le Premier ministre. ... car ce n'est pas la première fois que je prononce ce mot et il ne me fait pas peur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le principe a été accepté hier. J'ai chargé Jacques Barrot de préparer cette rencontre. Je pense que le premier sommet pourra avoir lieu au cours de la semaine prochaine...

M. Jean Glavany. Chirac avait proposé plus, lors de sa campagne !

M. le Premier ministre. ... et nous reprendrons ces discussions au début du mois de janvier, entre partenaires sociaux de bonne volonté pour trouver les solutions qui s'imposent.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je voulais dire sur les événements, sur la crise – s'il faut s'employer ce mot – qui s'est installée dans notre pays depuis quelques semaines.

Le Gouvernement a entendu et compris ce que les Français ont voulu lui dire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Bernard Derosier. Vous avez mis le temps !

M. le Premier ministre. J'ai refusé constamment, depuis le début – mais ça n'a pas été le cas de tout le monde –, toute tentative de division, toute tentative d'exploitation politique de ce conflit. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Didier Boulaud. Et Mancel ?

M. le Premier ministre. Je n'ai jamais, contrairement à certains, tenté de dresser les grévistes contre les non-grévistes ou les non-grévistes contre les grévistes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Je n'ai jamais tenté d'opposer ceux que l'on prétend favorisés à ceux qui ne le seraient pas. J'ai pris conscience, comme chacune et chacun d'entre vous, que tout le monde souffre de cette situation...

M. Henri Emmanuelli. C'est vous qui souffrez le plus !

M. le Premier ministre. et que c'est donc tous ensemble que nous devons chercher le moyen d'en sortir. Car il faut en sortir ! J'ai fait pour cela tous les efforts qui étaient nécessaires, ...

M. Didier Boulaud. Vous manquez de conviction !

M. Jean-Pierre Kucheida. Cœur de pierre !

M. le Premier ministre. ... j'ai procédé aux ouvertures et aux clarifications que j'ai exposées tout à l'heure. Le dialogue social a été, au cours des derniers jours, d'une intensité qu'on n'avait pas vue depuis bien des mois, pour ne pas dire depuis bien des années.

M. Jean Glavany. C'est glamour !

M. le Premier ministre. Nous allons poursuivre le travail d'explication et de concertation. Les cheminots et les agents de la RATP ont entendu, j'en suis sûr, et compris ce langage. En cette période de l'année, il faut que chacun prenne conscience que nous devons recommencer à circuler et à travailler, que c'est l'intérêt général, qu'il y va de la bonne santé de nos entreprises, de la croissance de notre économie, du bien-être des Françaises et des Français, qu'ils soient en grève ou qu'ils ne soient pas en grève.

Mesdames, messieurs les députés, vous avez longuement débattu de ces questions. Je veux remercier tout particulièrement le président Séguin, qui, tout au long des journées de samedi et dimanche, a présidé avec l'autorité, l'impartialité et l'intelligence que tout le monde lui reconnaît (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre ainsi que sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) ... enfin, presque tout le monde !

M. Bernard Derosier. Heureusement qu'il est là !

M. le Premier ministre. Je veux également remercier tous les députés qui ont siégé sans discontinuer samedi et dimanche, et remercier la majorité de sa loyauté, de sa constance et de son unité.

Comme on a salué, depuis le début de l'après-midi, les députés nouvellement élus, je tiens à les saluer tous. Je n'oublie pas Christian Jacob et Franck Marlin, qui siègent sur les bancs de la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Nous, nous en avons cinq !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, je suis sûr que vous permettrez au Gouvernement de poursuivre l'action qu'il a engagée, tout simplement parce que cette action est juste, parce qu'elle est nécessaire, parce que le pays a besoin de cette réforme de la sécurité sociale pour sauvegarder ce qui a été l'un des acquis les plus précieux de notre histoire des cinquante dernières années. Je sais que personne, dans la majorité, ne confond la politique et le music-hall.

M. Didier Boulaud. A part Pasqua !

M. le Premier ministre. Je sais qu'il ne serait pas de la dignité de l'Assemblée de conclure ce débat par quelque chanson, comme on l'a fait aujourd'hui. Je sais que vous, vous avez dans le cœur et dans l'esprit pour seule préoccupation l'intérêt de la France et le bien-être des Français. (*Mmes et MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre se lèvent et applaudissent. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures quarante-cinq, est reprise à dix-neuf heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

Explications de vote

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote.

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le Premier ministre représenté par M. le ministre du travail et des affaires sociales, le groupe socialiste votera la censure.

M. Charles Fèvre. Ah non !

M. Julien Dray. Nous l'avions déjà fait il y a une semaine non dans l'espoir d'obtenir une majorité, mais avec la volonté d'attirer votre attention, de vous forcer, en quelque sorte, à prendre sérieusement la mesure de la crise sociale que traverse notre pays.

Si nous votons une nouvelle motion de censure, ce n'est ni par goût immodéré des procédures parlementaires exceptionnelles ni par désir de marquer coûte que coûte notre opposition systématique à votre politique. D'un certain point de vue, nous votons aujourd'hui cette motion sous la contrainte gouvernementale.

Oui, nous sommes bâillonnés, réduits de fait au silence dans un débat essentiel pour l'avenir de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Il ne nous reste plus, à nous opposition, que la motion de censure pour tenter au moins de prendre date devant le pays et, surtout, devant vous, eu égard aux dangers que vous faites courir non seulement à notre système de protection sociale, mais aussi, et c'est encore plus grave encore désormais, à l'ensemble de nos relations sociales.

Voyez-vous, monsieur le Premier ministre, je suis sûr que, sur nos bancs et, beaucoup plus encore, sur ceux de l'opposition, nombre de nos collègues se sentent aujourd'hui dépossédés d'un débat qu'ils auraient voulu avoir ici, au risque d'y passer plusieurs jours ou plusieurs nuits.

La sécurité sociale, la retraite, le système d'allocations familiales valent bien pour ceux qui représentent le peuple, pour ceux qui ont reçu mandat de le défendre, quelques nuits blanches ou quelques heures de fatigue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez voulu aller vite, aller le plus vite possible parce qu'il y avait soi-disant une urgence absolue. Pour cela, vous avez cru anesthésier le pays en l'abreuvant de chiffres catastrophiques, de prédictions calamiteuses. Oui, il vous fallait aller vite – très vite – pour essayer de prendre de vitesse toute opposition ou contestation à votre plan. Vous n'avez pas hésité à utiliser une procédure constitutionnelle exceptionnelle en recourant à une loi d'habilitation pour décider par ordonnances.

Que vous le vouliez ou non, tous nos collègues, de la majorité comme de l'opposition, sont placés devant le fait accompli et amenés à se dessaisir de leur mandat. Vous privez ainsi le pays d'un vrai débat.

Gouverner, c'est décider, c'est trancher. Mais nous sommes en démocratie et, en démocratie, on ne gouverne pas contre le peuple, mais avec lui !

M. Christian Bataille. C'est vrai !

M. Julien Dray. Cela veut dire qu'à chaque étape le débat doit avoir lieu. Et, pour nous, le lieu de ce débat, c'est le Parlement de la République. A moins que l'on ne pense que le débat démocratique doit se faire ailleurs, que ceux qui ne sont pas d'accord n'ont plus de lieu d'expression et que tout n'est plus que rapports de force dans la rue.

Ce qui rend encore plus insupportable la situation, c'est que non seulement vous gouvernez par ordonnances, mais qu'en plus vous imposez celles-ci par le 49-3 !

Comparaison n'est pas raison, dit le proverbe, et l'on ne peut comparer les ordonnances de 1982 avec celles que vous prenez aujourd'hui...

M. Christian Bataille. Très juste !

M. Julien Dray. ... pour la bonne et simple raison que celles-ci tournent le dos aux engagements pris lors de la campagne présidentielle alors que les ordonnances de 1982 ne faisaient qu'entériner les engagements pris par le candidat François Mitterrand et ratifiés par le peuple le 10 mai 1981. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Il y a une Constitution pour vous et une Constitution pour nous ?

M. Julien Dray. Monsieur le Premier ministre, pour justifier le recours à cette deuxième procédure exceptionnelle, vous dénoncez le blocage organisé par l'opposition, vous fustigez le nombre des amendements déposés et l'enlisement du débat.

J'ai envie de vous rétorquer que, si vous étiez sûr de vous, certain de votre bon droit, confiant dans vos décisions, bref, « droit dans vos bottes », comme vous avez été amené à le dire dans une situation critique, vous auriez accepté le débat au Parlement car vous auriez pu vous servir de ce débat pour convaincre le pays. Vous n'auriez alors pas eu recours aux publicités tapageuses et coûteuses du SID dont l'inefficacité, au regard de ce qui vient de se passer aujourd'hui dans toutes les rues de France, a été avérée.

Vous pensez sans doute qu'une fois décidé, il n'y a plus qu'à appliquer et que, sur un simple claquement de doigts, le pays doit suivre.

Pour vous, depuis maintenant près de vingt jours, tout s'est réduit à un simple problème de communication.

Je vais vous faire une confidence : tous les gouvernements, quand ils sont en situation difficile, commencent par penser qu'il vaut mieux communiquer. Il est dommage, messieurs les ministres, que vous n'ayez pas dressé le bilan de votre participation à de précédents gouvernements, notamment à celui qui fut confronté à la contestation de la jeunesse contre le CIP. A l'époque, là aussi, pendant quinze jours, on nous avait dit que tout se résumait à une incompréhension, qu'on avait mal expliqué, bref, que ceux d'en bas étaient, d'une certaine manière, un peu bouchés. Moi, je crois au contraire que ceux d'en bas ont très bien compris vos intentions.

Quand vous leur dites, monsieur le Premier ministre, que vous allez sauver la protection sociale, ils ne vous croient plus. Ils se méfient car ils ont constaté le fossé qui, jour après jour, s'est creusé entre vos discours, vos engagements électoraux et vos actes. Désormais, vous êtes suspect. Vous n'avez plus leur confiance car vous n'avez pas su la conserver. Si vous n'avez pas su la conserver, c'est justement parce que vous avez tout concocté par-dessus tous les corps intermédiaires de la société. Et cela ne sert à rien de citer à la tribune de cette assemblée la longue liste de vos soutiens. C'est d'ailleurs un mauvais service que vous leur rendez face aux milliers et milliers de manifestants qui se rassemblent dans les rues de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous vouliez tellement l'effet de surprise que vous avez même tenu votre propre majorité à l'écart de vos réflexions. Décidé d'en haut dans le plus grand secret, imposé d'en haut, votre plan ne pouvait que susciter réactions et manifestations.

Le reproche supplémentaire qu'on peut vous adresser, c'est qu'au lieu de tirer tout de suite les conséquences de cette situation, vous cherchez à préserver votre plan en jouant le drame cornélien des Horace et des Curiace : en gros, on les mangera les uns après les autres !

Là réside toute une méthode qui est aujourd'hui rejetée car elle apparaît comme affichant un mépris à l'égard de tous ceux qui ne sont pas d'accord avec vous.

Vous allez me déclarer excessif dans mes propos. C'est peut-être encore plus grave pour vous car vous n'êtes plus conscient que c'est cette attitude qui est méprisante. Vous devriez vous rappeler cette phrase terrible : « Pour un gaulliste, le peuple n'est pas un vain mot. Je ne prétends pas avoir toujours interprété au mieux ses messages et ses attentes mais je n'ai jamais mésestimé son bon sens, encore moins sa dignité. » Qui s'exprimait ainsi ? Tout simplement le candidat Jacques Chirac dans *La France pour tous*, et ce n'était qu'en janvier 1995, c'est-à-dire il y a moins de onze mois !

M. Jean Glavany. Il n'a fait que se renier !

M. Julien Dray. Alors, monsieur le Premier ministre, où puisez-vous la force de votre obstination, votre opiniâtreté actuelle ? Quelle légitimité pouvez-vous opposer à celle qui s'exprime depuis dix-neuf jours sans discontinuer ?

Je suis républicain et je respecte donc la légitimité du suffrage universel. Mais cette légitimité n'est-elle pas grignotée, dimanche après dimanche, à l'issue des élections partielles ?

M. Bernard Derosier. Eh oui !

M. Julien Dray. Leurs résultats ne devraient-ils pas amener à être plus modeste, à être plus attentif et plus réceptif à la demande sociale ?

Vous aviez vous-même fixé la barre, sûr que vous étiez, à l'époque, de votre autorité. C'était le 16 novembre, quand vous déclariez au journal *Sud-Ouest* : « Si 2 millions de personnes descendent dans la rue, mon Gouvernement n'y survivra pas, et je n'ai pas de doute là-dessus. » Moi non plus d'ailleurs !

M. Bernard Derosier. Les 2 millions sont là !

M. Julien Dray. « Mais, ajoutiez-vous, je ne crois pas à cette hypothèse. Je dois faire comprendre aux Français ce qu'il faut faire. »

Il faut maintenant que vous mettiez vos paroles en accord avec vos actes ! Les Français ne veulent pas de votre réforme. Ils viennent encore de la dire plus fort qu'il y a quatre jours ; ils le disent maintenant d'une manière nette : « Nous ne voulons pas de cette réforme ! Nous vous demandons de la retirer. »

Est-ce à dire, comme vous le soutenez, que si cette réforme ne passe pas, cela signifiera qu'aucune autre ne pourra naître ? Là encore est l'arrogance, celle de penser qu'après vous, il n'y aura que le chaos.

Vous affirmez ne pas avoir entendu sur ces bancs une proposition de réforme alternative à la vôtre. Quel dommage, justement, que vous refusiez qu'à travers le débat parlementaire nous ne puissions, nous, opposition, faire nos propositions.

Nous disons : les Français ne veulent pas de cette réforme. Mais ils veulent, oui, une réforme de la protection sociale. Ils veulent qu'enfin on tire les leçons de toutes les politiques de baisse du coût du travail qui creusent abondamment les déficits sociaux. Ils voient désormais que c'est bien le chômage qui est à la source des difficultés rencontrées par notre système de protection sociale.

Au lieu d'augmenter le nombre d'années nécessaires pour prendre leur retraite, nos concitoyens préféreraient une vraie politique de réduction massive du temps de travail. Le bon sens populaire est heurté par ce paradoxe qui veut qu'on leur demande de travailler toujours plus longtemps alors que des millions de jeunes attendent aux portes des bureaux de l'ANPE.

Vous nous dites : le monde a évolué, le système de protection sociale s'est universalisé, son financement ne peut plus reposer sur les seules cotisations salariales. Nous voilà bien au cœur du problème ! Mais alors, pourquoi ne pas mettre en place une vraie politique de contribution de tous les revenus, notamment des revenus financiers ?

Le débat parlementaire aurait justement permis de mesurer, grâce à une confrontation chiffrée, la réalité des efforts entrepris par les uns et par les autres dans la bataille engagée pour redresser notre protection sociale.

Vous voulez une source incontestable ? En voilà une : l'OFCE, l'Observatoire français de la conjoncture économique. Celui-ci déclare s'inquiéter de la répartition des efforts demandés. Il souligne que « les retraités et les chômeurs sont particulièrement mis à contribution puisque la surcotisation qui leur est demandée représente près du quart du total de l'effort demandé par le plan ».

M. Jean-Pierre Kucheida. Très bonne citation !

M. Julien Dray. L'observatoire ajoute que « d'autres solutions pour la répartition de l'effort étaient envisageables », en citant les revenus du capital qui sont « notoirement sous-imposés » et qui ne seront que « partiellement concernés par la cotisation de 0,5 p. 100 pour le remboursement de la dette ».

M. Claude Bartolone. Il fallait le rappeler !

M. Julien Dray. Je connais déjà la réponse que vous allez faire à cette remarque : c'est sous les gouvernements socialistes que les revenus du capital ont le plus prospéré.

M. Michel Cartaud. Eh oui !

M. Patrick Ollier. C'est bien de le reconnaître !

M. Julien Dray. Vous avez construit une partie de votre campagne électorale en dénonçant cela. Mais aujourd'hui, alors que vous êtes dans la situation de montrer vos compétences en la matière, avec une autorité sans doute plus forte que la nôtre...

M. Jean-Pierre Kucheida. Bien plus forte !

M. Julien Dray. ... vu vos amitiés à l'égard des marchés financiers, vous ne faites rien ! Pire même : ils sont devenus depuis quelques semaines le baromètre, l'*alpha* et l'*omega* de votre politique.

M. Jean-Pierre Kucheida et M. Jacques Floch. Très juste !

M. Jean Glavany. Voilà qui est bien parlé !

M. Julien Dray. Je veux rester ici modeste. Je ne dis pas détenir la vérité, avoir une solution « clé en main » pour tous les problèmes. Le groupe socialiste sait rester fidèle à ses engagements...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Lesquels ?

M. Julien Dray. ... c'est-à-dire qu'il veut le dialogue, un vrai débat, parce qu'il pense que c'est par le dialogue et par le débat que des solutions nouvelles plus justes

peuvent émerger, d'autant plus qu'elles seront le fruit d'une élaboration collective. (« Très bien ! », sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Mais, de votre fait, nous n'en sommes plus là. A force de ne pas avoir voulu prononcer les mots qu'il fallait au moment où ils étaient attendus, vous êtes en train de changer les termes du débat, poussant ceux qui sont contre votre plan à demander plus qu'ils ne voulaient au départ.

Je me ferai un plaisir de vous rappeler cette phrase que nous avons martelée tout au long du débat : en politique, une faute de temps est beaucoup plus grave qu'en grammaire.

M. Claude Bartolone. Très juste !

M. Julien Dray. Dialoguer, c'est respecter celui d'en face, c'est accepter qu'il soit un partenaire à égalité et qu'il ne soit pas seulement convoqué – vous « convoquez » depuis quelques jours – pour avaliser ou relayer une décision prise sans lui. A quoi cela sert-il d'ouvrir une négociation si, dans le même temps, on annonce qu'on ne cèdera sur rien et qu'il s'agit simplement de discuter des modalités d'application ?

L'ineptie de ces propos, vous l'avez vous-même illustré dans le conflit de la SNCF. Au départ, on a nommé un médiateur et l'on nous a dit qu'on ne toucherait rien au contrat de plan. Tout juste a-t-on accepté de reculer d'une semaine sa signature ! Et puis, les jours ont passé. Aujourd'hui, vous en êtes au gel du plan. Et demain ? Qui sait ?

Monsieur le Premier ministre, pour conclure cette explication de vote, je vous rappellerai cette phrase : « Seule une volonté peut transcender les ferments de division toujours prêts à germer. J'aime cette phrase de de Gaulle : "Quand les Français se disputent, il faut leur parler de la France". »

M. Patrick Ollier. Cela vous va bien !

M. Julien Dray. Je viens de citer, là encore, un de vos auteurs favoris : Jacques Chirac.

M. Michel Cartaud. Pas vous !

M. Julien Dray. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, vous n'avez pas su écouter la France, vous n'avez pas su lui parler. Voilà pourquoi vous méritez la censure. (*Vifs applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Et il a conclu en citant le général de Gaulle.

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Monsieur le ministre, on parle parfois de crises décennales ou centennales. Nous voilà en pleine crise sociales « trentennales », avec son cortège de difficultés pour le public, ses dégâts pour l'économie et son coût – cela existe aussi – pour les personnels en grève ! Bref, une crise dont la France se serait bien passée. Mais le dire, comme vous le dites ou le faites dire, ne retranche rien à la responsabilité du Gouvernement dans le déclenchement et la persistance de la crise elle-même. C'est ce qui nous a conduits à signer et à voter la première motion de censure déposée il y a quelques jours.

On serait tenté de s'étonner devant une pareille accumulation d'erreurs et de parler de « maladresse ». Il en faut, en effet, pour enchaîner pêle-mêle l'annonce d'un plan de réforme de l'assurance maladie avec ses deux volets – maîtrise des dépenses et financement du déficit –,

l'annonce de la remise en cause des régimes spéciaux de retraite et, par voie de conséquence, la remise en cause de la retraite des cheminots, menacée au moment où sort le contrat de plan SNCF.

Un contrat de plan est nécessaire. Il procède même d'une relation normale entre une entreprise publique et l'Etat. Mais un contrat de plan suppose, pour jouer son rôle positif, de s'inscrire dans une perspective plus longue, avec la définition claire, pour tous les acteurs, des missions de service public de l'entreprise, des conditions de son équilibre, et j'oserai ajouter de son développement et de son épanouissement.

Vous avez compris tardivement que le compte n'y était pas et vous avez annoncé le gel du contrat de plan. Mais comme vous êtes incorrigibles,...

M. Jean Glavany. C'est le mot !

M. Emile Zuccarelli. ... vous vous apprêtez à récidiver avec France Télécom...

M. Jean-Pierre Kucheida. Incroyable !

M. Emile Zuccarelli. ... dont M. François Fillon a cru devoir annoncer depuis les Etats-Unis la privatisation partielle du capital. M. Borotra n'a pas démenti.

Chacun sait que les alliances et partenariats internationaux nécessaires peuvent se réaliser plus facilement et en plus grand nombre par le biais de filiales communes. Cela se fait déjà et se fait bien. Aussi la mesure de privatisation ne peut-elle être perçue, dans le contexte actuel, que comme une soumission aux marottes et aux allergies des Anglo-Saxons à l'égard de l'Etat en général.

On peut demander à la France de respecter ses engagements internationaux, mais on ne peut pas lui imposer de renoncer à son génie propre pour épouser l'idéologie dominante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Quand vous aurez sur les bras, monsieur le ministre, à France Télécom, les problèmes qui vous sont promis si vous persistez, vous ne pourrez pas dire, cette fois, que vous n'étiez pas prévenus.

Peut-on parler de maladroites dans tout cela ? Le Gouvernement en a commis, certes, en assortissant l'annonce de mesures désagréables de considérations plus désagréables encore sur le caractère « privilégié » de telle ou telle catégorie socioprofessionnelle. Au surplus, on a l'air de vouloir jouer les Français les uns contre les autres, ce qui n'est pas le rôle d'un gouvernement. On peut aussi taxer de maladresse l'annonce ou l'évocation en rafales de mesures catastrophiques ou farfelues, qui vont de l'augmentation du forfait hospitalier jusqu'à la suppression de l'abattement de 20 p. 100 sur le revenu imposable des salariés. Maladroites... parce qu'il y en a trop !

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est un ballon d'essai !

M. Emile Zuccarelli. La ficelle est classique : on lance un ballon d'essai pour tâter la réaction des intéressés et, si nécessaire, on se replie après avoir tancé celui qui a parlé. On faisait ainsi sous le gouvernement de M. Balladur déjà, mais lui, au moins, étalait les difficultés – il ne faisait qu'un coup à la fois.

En réalité, vous avez commis deux erreurs. La première a consisté à penser que vous pourriez passer en force à la faveur de l'état de grâce, « avec courage », dites-vous. Mais le courage ne peut aller sans clarté. Le courage peut consister à faire, face à une opinion parfois versatile en surface, ce qu'on lui a annoncé. S'il s'agit d'imposer le contraire de ce qui a été promis pendant la campagne

présidentielle, ce n'est plus du courage, c'est de l'activisme et le pays se rebelle. C'est pour l'avoir ignoré que, comme en 1986, il ne vous a fallu que six mois pour mettre les Français dans la rue.

La seconde erreur, c'est d'avoir ignoré que l'on peut demander des efforts à nos concitoyens – ils ont plus de sagesse et de civisme qu'on ne le dit –, mais à la stricte condition que les efforts soient perçus comme équitablement partagés et situés dans une perspective, un objectif et un enjeu clairs. D'autres avant moi ont dit ici – je n'y insiste pas – ce qu'il faut penser de l'équité de votre dispositif. Je vois un beau symbole dans le rapprochement entre la fiscalisation des allocations familiales et le plan de soutien aux PME-PMI.

M. Jean-Pierre Kucheida. Tout à fait !

M. Emile Zuccarelli. Je ne dis pas que ce dernier est détestable en tous points, mais enfin que vise-t-on et quelles perspectives donne-t-on à ceux – allocataires, salariés, chômeurs – à qui on demande des efforts ? On vise l'emploi – c'est une bonne idée – et il passe par les entreprises, nous sommes bien d'accord. Mais ensuite ? Je note d'abord que la santé de bien des entreprises artisanales est davantage menacée par une insuffisante répression du travail au noir et du travail clandestin que par les charges. On en a d'ailleurs parlé cet après-midi. Or je n'ai pas vu clairement quelles mesures concrètes le Gouvernement prenait pour lutter contre ce mal. Cela dit, pour être juste, il faut rappeler que les organisations syndicales ont également leur rôle à jouer dans ce domaine.

On nous dit aussi : pour créer des emplois, les entreprises doivent être compétitives. Mais cela ne suffit pas. En effet, leur compétitivité n'est pas si mauvaise que cela si l'on en juge par les bons résultats de notre commerce extérieur, or la situation de l'emploi est mauvaise.

M. Jean-Claude Gayssot. Et les profits !

M. Emile Zuccarelli. En outre, cette compétitivité de nos entreprises gagnerait encore à un soutien de la consommation dont l'ensemble du projet ne prend pas précisément le chemin.

Depuis près de trois ans, lors de l'examen de chaque projet de loi de finances, nous vous mettons en garde contre les conséquences des mesures prises en faveur des entreprises. Ces mesures représentent plusieurs dizaines de milliards chaque année.

M. Jean-Pierre Kucheida. Eh oui !

M. Jean-Claude Gayssot. C'est énorme !

M. Emile Zuccarelli. Elles sont souvent cumulatives et ont lourdement contribué au déficit du budget ainsi qu'à l'endettement de l'Etat.

M. Jean-Claude Gayssot. Sans contrôle !

M. Emile Zuccarelli. Aider les entreprises n'est pas critiquable en soi, mais cela le devient lorsque ces mesures n'ont aucun effet positif sur l'emploi pour la simple raison qu'elles n'ont été assorties d'aucun engagement, d'aucune contrepartie, d'aucune modification des règles du jeu.

M. Jean-Pierre Kucheida. Tout à fait !

M. Emile Zuccarelli. Voulez-vous un exemple ? La pratique du licenciement pour motif économique s'est pervertie au fil des années, nous le savons bien. Si nous nous sommes laissés aller à accepter la suppression de l'autorisation administrative préalable, c'était pour rendre opé-

rante cette véritable médecine d'urgence lorsque la survie de l'entreprise est en jeu de manière immédiate. Mais la médecine d'urgence est devenue une médecine de confort et le personnel la variable d'ajustement ordinaire, au jour le jour, des entreprises, et même des plus prospères. C'est totalement contraire à notre culture, monsieur le ministre, et cela donne des effets désastreux. En effet, lorsqu'un grand groupe licencie 500 personnes ici pour en embaucher – mettons les choses au mieux ! – 500 à 400 kilomètres de distance, cela fait 500 chômeurs ici et 1 000 personnes précarisées dans leur tête, avec perte de compétence, perte de culture et de fierté d'entreprise et un cortège de dégâts familiaux. C'est à cela qu'il faut s'attaquer.

Je vais vous faire une suggestion, monsieur le ministre. Alléger les charges, ce n'est pas facile, on le voit. En revanche, il est possible de faire en sorte qu'elles ne pénalisent pas trop l'embauche face à l'investissement. Certains ont suggéré d'alourdir le taux des cotisations sur les hauts salaires et de l'alléger sur les bas salaires. On peut aller plus loin et être plus efficace en asseyant les cotisations patronales sur une donnée globale de l'entreprise, comme, par exemple, la valeur ajoutée. Simultanément, pour rassurer, il faudra garantir la pérennité du principe de la gestion paritaire des caisses auquel nous sommes attachés.

Enfin, je veux faire un dernier reproche à la gestion de la crise par le Gouvernement. Je suis un républicain convaincu et je puise dans cette conviction les raisons de mon engagement européen. Mais, puisqu'il faut se donner des objectifs, je suis pour une Europe qui serait la nouvelle frontière, une Europe en paix et prospère, une Europe fraternelle et sociale, une Europe où le service public aurait toute sa place. J'ai voté pour le traité de Maastricht...

M. Jean-Claude Gayssot. Il n'est pas bon !

M. Emile Zuccarelli. ... précisément afin d'opposer une volonté politique à la toute-puissance de la technocratie bruxelloise. Je continue à souhaiter l'union monétaire justement pour dépasser les problèmes monétaires, l'enlèvement monétariste au sein de l'Europe...

M. Jean-Claude Gayssot. On s'enfoncé !

M. Emile Zuccarelli. ... et pour que celle-ci puisse enfin mener une politique macro-économique libre, politique qui est indispensable. Quel dommage de constater qu'à cause de votre action et de votre discours, nombre de nos concitoyens assimilent l'idée européenne à une plate logique technicienne sans perspectives et sans rêves !

M. Michel Grandpierre. C'est vrai !

M. Emile Zuccarelli. Alors, vous avez essayé de bousculer travailleurs, retraités et syndicats avec les résultats que l'on sait, celui des dernières législatives n'étant pas le moins éloquent – ce n'est pas le plus réjouissant pour vous.

Aujourd'hui, vous vous apprêtez à enjamber le Parlement. *Perseverare diabolicum...* C'est d'autant plus surprenant et paradoxal que j'étais d'accord avec vous sur un point au moins, quitte à aller à l'encontre de la position de Marc Blondel, à savoir le droit incontournable du Parlement de régir les grands équilibres de la protection sociale. Vous en sembliez si convaincu que vous annonciez l'inscription explicite de ce rôle du Parlement dans la Constitution. Quelle incohérence ! A la première occasion, à savoir le débat sur le risque maladie – le reste est quelque part entre le gel et le retrait, en attendant de

véritables négociations – votre soin est de priver le Parlement de ses droits, d'abord en décidant de légiférer par ordonnances.

M. Jean-Pierre Kucheida. Eh oui !

M. Emile Zuccarelli. Vous invoquiez l'urgence. Chacun sait qu'il faut éviter le dérapage du risque maladie, mais l'urgence ne se mesure pas à l'échelle du mois ou du trimestre. Rien n'est de nature à empêcher des discussions préalables et un débat serein. L'urgence n'est qu'un prétexte. Alors même que des points d'accord semblaient possibles – volonté de maîtrise des dépenses, livret individuel de santé, déport des prélèvements des salaires sur l'ensemble des revenus, y compris ceux de l'épargne –, vous n'avez pas voulu du débat, ce qui ne peut que nous conforter dans la méfiance que nous inspiraient le mauvais équilibre et la répartition injuste des efforts qui transparaissaient dans le premier exposé de votre projet. A présent, vous brandissez l'article 49-3 de la Constitution pour abrégier le débat sur la loi d'habilitation. Je n'y vois rien d'extraordinaire, cela ne fait que parachever le parcours !

Monsieur le ministre, je prévois, sans prendre de grands risques, que cette motion de censure ne sera pas adoptée. Votre majorité est docile, du moins en surface. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Elle est résignée !

M. Emile Zuccarelli. Les états d'âme – il y en a, paraît-il ! – n'affleurent que dans des bureaux fermés, plus rarement dans les médias. En recourant à l'article 49-3 de la Constitution vous épargnez à vos amis de soutenir, autrement que de manière tacite, votre projet de réforme. Nul doute qu'ils en sont bien soulagés. Mais que sont devenus ceux d'entre eux, et ils sont nombreux, qui réclamaient avec véhémence, il y a peu, un Parlement plus fort et plus respecté ?

Mes amis députés de Radical et moi-même, parce que nous rejetons votre projet en l'état, parce que nous n'acceptons pas la procédure que vous avez délibérément choisie, nous voterons la censure ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet.

M. Jean Bardet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la deuxième fois en une semaine, jour après jour, nous voilà réunis au sein de cet hémicycle pour un débat sur une motion de censure déposée par l'opposition.

Après que le Premier ministre et son gouvernement ont reçu la confiance massive de la majorité le 14 novembre, après que la censure n'a pas été votée le 5 décembre (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*),...

M. Paul Mercieca. Vous n'entendez rien !

M. Jean-Claude Lefort. Ce sont des autistes !

M. Jean Bardet. ... on peut à juste titre se demander dans quelle mesure une nouvelle motion de censure va pouvoir régler les problèmes qui sont au centre des préoccupations de nos concitoyens. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Vous oubliez qu'il y a eu du nouveau depuis ! Pourquoi y a-t-il de nouvelles manifestations à votre avis ?

M. Jean Bardet. Cette motion de censure s'inscrit dans la continuité des manœuvres d'obstruction menées par l'opposition depuis jeudi, quinze heures.

Permettez-moi, mes chers collègues, de vous rappeler comment, après quatre jours de débat parlementaire, ou plutôt de simulacre de débat parlementaire, le Premier ministre a été amené à recourir à l'article 49-3 de la Constitution, engageant de ce fait la responsabilité de son gouvernement.

M. Jean-Claude Gayssot. Il n'a pas d'arguments !

M. Jean-Claude Lefort. Il y a une alternative !

M. Jean Bardet. Et si un jour, dans notre pays, l'anti-parlementarisme, que l'on sent poindre de-ci de-là, prend une dimension nouvelle, risquant de mettre en péril notre démocratie elle-même, mes chers collègues,...

Mme Martine David. Parlons-en, de la démocratie !

M. Jean-Claude Gayssot. N'insultez pas les manifestants, monsieur Bardet !

M. Jean Bardet. ... certains d'entre vous y auront une part importante de responsabilité. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme Martine David. On n'a pas de leçons à recevoir !

M. le président. Allons, mes chers collègues, laissez M. Bardet s'exprimer !

M. Jean Bardet. En effet, quelle image donnons-nous de notre démocratie...

Mme Martine David. C'est vous qui mettez en cause la démocratie !

M. Jean Bardet. ... lorsque, sur un texte d'une page et demie comprenant trois articles, 5 277 amendements sont déposés ? A la suite de Michel Péricard, je voudrais, moi aussi, rappeler ce qu'a dit avec beaucoup de pertinence notre président, Philippe Séguin,...

M. Jean-Claude Gayssot. Deux fois dans la journée !

M. Paul Mercieca. Trop, c'est trop !

M. Jean Bardet. ... « L'obstruction parlementaire commence lorsque l'obsession du quantitatif l'emporte sur le souci du qualitatif. » Cette citation...

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Restera.

M. Jean Bardet. ... doit être méditée par chacun d'entre nous.

Ce débat était important et je comprends très bien – cela ne veut pas dire que j'approuve – que l'on ne soit pas d'accord sur le projet de loi d'habilitation qui nous est proposé (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

Mme Muguette Jacquaint. Voilà !

Mme Martine David. C'est ça la démocratie !

M. Jean Bardet. ... parce que c'est là le débat démocratique, soit parce que l'on n'est pas d'accord pour réformer la sécurité sociale, ce qui est le point de vue des forces les plus conservatrices de notre pays (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – « C'est vrai ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Alain Bocquet. Il y a 2 millions de personnes dans la rue !

M. Jean Bardet. ... soit parce que, tout étant d'accord pour réformer la sécurité sociale, on n'est pas d'accord sur la réforme proposée,...

Mme Muguette Jacquaint. Vous cassez la sécurité sociale !

M. Jean-Claude Gayssot. Vous la démantelez !

M. Jean Bardet. ... soit parce que l'on n'est pas d'accord sur la méthode employée. Mais, dans ce cas, il existe des moyens parlementaires pour s'exprimer sans pour autant faire de l'obstruction. Notre règlement prévoit trois motions de procédure que les différentes oppositions ont toujours utilisées, mais, cette fois, elles ont été employées de façon caricaturale dans le seul but de tenir la tribune pendant plusieurs heures pour retarder le débat.

M. Rémy Auchédé. Venez-en au fond !

M. Jean Bardet. Les suspensions de séance sont un droit pour tous les groupes, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

M. Jean-Claude Lefort. Merci !

M. Jean Bardet. Mais quel sérieux peut-on attribuer à une demande de suspension de séance sous le prétexte d'aller consulter une thèse, bien évidemment non disponible dans cette enceinte, parce que le rapporteur l'a citée ?

Mme Muguette Jacquaint. Parlez-nous du texte !

M. Jean Bardet. Le droit d'amendement est l'une des prérogatives principales de notre assemblée.

M. Paul Mercieca. Que vous avez bafouée !

M. Jean Bardet. Quel sérieux peut-on attribuer à des amendements redondants, tels que les amendements n^{os} 2093 et 2094 du groupe socialiste ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Parlez-nous du plan Juppé !

M. Jean Bardet. Je les ai lus, mes chers collègues ! Ils visent à remplacer les mots « quatre mois » dans un cas par « quatre semaines » et dans l'autre par « un mois »

Mme Martine David. Et alors ?

M. Jean Bardet. Et cela au milieu de quinze amendements qui énumèrent toutes les possibilités envisageables entre quinze jours et quinze semaines, semaine après semaine ?

M. Jean-Claude Gayssot. Vos propos volent bas !

M. Jean Bardet. Quel sérieux attacher à l'amendement n^o 5337, auquel je vous renvoie puisque le président Péricard en a déjà parlé ?

Voici, mes chers collègues, comment se sont déroulées trente-neuf heures de débat : interruptions de séance, motions de procédure fleuves, amendements d'obstruction dont je viens de vous citer quelques-uns des meilleurs exemples. Mais, dans ce florilège, j'aurais pu aussi vous renvoyer aux amendements n^{os} 475 à 496 (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*) – vous ne les avez pas lus, peut-être ? –, ou n^{os} 468 à 474 du groupe communiste.

M. Jean-Claude Gayssot. Deux millions de personnes dans la rue !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Jean Bardet. Pourtant, le débat était important et notre assemblée en serait sortie grandie si une partie de celle-ci n'avait préféré se faire l'écho de la rue plutôt que participer à des discussions sérieuses.

M. Paul Mercieca. Triste argumentation !

M. Jean Bardet. D'ailleurs, samedi après-midi, et surtout dimanche matin, un peu de sérénité, donc d'espoir, est revenu avec l'examen des amendements de suppression.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Jean Bardet. Nous abordions enfin la discussion de fond.

M. Jean-Claude Lefort. Il était temps !

M. Jean Bardet. Un dialogue intéressant s'est engagé entre la majorité et l'opposition d'une part, le Gouvernement, d'autre part. Mais ce fut une brève embellie, car, à dix-sept heures, après des interruptions de séance répétées depuis la reprise de l'après-midi, le président Séguin a été obligé de constater que l'opposition ne voulait pas se remettre sérieusement au travail (*Protestations sur les bancs du groupe communiste*)...

M. Alain Bocquet. C'est une interprétation !

M. Jean Bardet. ... et a dû suspendre la séance jusqu'à vingt et une heures.

M. Jean-Claude Gaysot. Nous voulions que le Premier ministre vienne !

M. Jean Bardet. Quel spectacle, mes chers collègues, alors que la France a plus que jamais besoin d'un travail sérieux, alors que tout le monde ressent confusément, chacun à sa manière, que les réformes sont nécessaires, que le déficit de la sécurité sociale ne peut continuer au rythme qu'il a atteint ces dernières années, que la SNCF, elle aussi en déficit, a besoin de se réformer sérieusement !

M. Jean-Claude Lefort. Guignol !

M. Jean Bardet. Quel spectacle, mes chers collègues, alors que tout le monde ressent bien que la crise actuelle est profonde, ancienne, et qu'elle traduit une extrême angoisse de nos concitoyens face à la montée du chômage des jeunes, du chômage de longue durée, face au mal des banlieues,...

M. Alain Bocquet. La faute à qui ?

M. Jean Bardet. ... – je vais vous le dire –, face à la délinquance !

Ces problèmes ne datent pas d'hier.

M. Jean-Claude Lefort. Sortez de votre texte !

M. Jean Bardet. Si j'exclus les deux périodes de cohabitation, ils ont été occultés depuis quatorze ans, de rapports en commissions, de livre blanc en livre blanc. Il a fallu attendre le gouvernement de M. Balladur (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) pour qu'un début de solution aux problèmes des retraites, par exemple, soit apporté.

M. Jean-Claude Gaysot. Et les déficits !

M. Jean Bardet. Votre gouvernement, monsieur le Premier ministre,...

M. Jean-Claude Lefort. Il n'est pas là !

M. Jean Bardet. ... a eu le courage de s'attaquer à ces problèmes. Il l'a fait dans un esprit de justice et d'équité et si, devant l'accumulation des déficits, il était obliga-

toire d'augmenter les prélèvements, il faut rappeler, par simple honnêteté intellectuelle, ce que n'a pas fait M. Bartolone, que c'est votre gouvernement qui a augmenté le SMIC de 4 p. 100 à compter du 1^{er} juillet, que c'est votre gouvernement qui a revalorisé de 2,8 p. 100 le minimum vieillesse,...

M. Michel Grandpierre. Et la TVA !

M. Jean Bardet. ... que c'est votre gouvernement qui a augmenté de 0,5 p. 100 les pensions de retraite des salariés du régime général, des agriculteurs et des travailleurs indépendants, que c'est votre gouvernement qui a revalorisé de 2,2 p. 100 le salaire minimum chômage.

M. Jean-Claude Gaysot. Alors, tout va bien !

M. Jean Bardet. A propos de justice et d'équité, permettez-moi de parler du recouvrement de la dette sociale. Je l'ai déjà dit lors de mon intervention de vendredi dernier, personne ne peut se réjouir d'un nouvel impôt, mais quelle malhonnêteté de faire croire qu'il va pénaliser les plus démunis ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. C'est vrai !

M. Jean Bardet. M. le Premier ministre l'a rappelé, 5 millions de personnes seront exemptes de cet impôt : les RMistes, ça va de soi, mais aussi les chômeurs indemnisés au dessous du SMIC, les personnes âgées non assujetties à l'impôt.

Mme Muguette Jacquaint. Ce sont des privilégiés, ceux-là ?

M. Jean-Claude Lefort. Et les grosses fortunes ?

M. Jean Bardet. Quant à l'assiette du RDS, contrairement à la CSG que la gauche a créée, elle repose sur tous les revenus (« *Non, non !* » sur les bancs du groupe communiste), qu'ils soient du capital ou du travail.

Mme Suzanne Sauvaigo. Très bien !

M. Jean Bardet. On peut toujours regretter, et je l'ai fait, qu'il n'y ait pas eu une certaine modulation en fonction du type et du niveau de revenu. Mais que ceux qui se sont contentés de faire de grandes déclarations sur l'argent qui dort sans jamais y toucher ne viennent pas ici, une fois de plus, nous donner des leçons de morale !

Mme Suzanne Sauvaigo. Très bien !

Mme Muguette Jacquaint. Oh si !

M. Jean Bardet. Je vais me permettre de vous citer une déclaration que M. Jean-Pierre Soisson a faite dimanche dernier et qu'il vient de reprendre aujourd'hui – je le fais non pas dans un esprit de polémique mais pour rétablir la réalité des faits car il a appartenu au gouvernement de M. Rocard.

M. Rémy Auchédé. Il a été partout !

M. Paul Mercieca. De tous les gouvernements !

M. Jean Bardet. Je cite M. Soisson : « J'ai appartenu au gouvernement qui a créé la CSG. A l'époque nous avions souhaité étendre son assiette... » (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. le président. Du calme mes chers collègues !

M. Jean Bardet. « ... aux revenus du capital pour qu'elle devienne une véritable cotisation sociale, mais nous n'en avons pas eu le courage. » (*Applaudissements sur*

les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) La réforme de Jacques Barrot s'inscrit dans la droite ligne de cette idée. Tous les revenus, du capital comme du travail, participeront à l'assainissement de la sécurité sociale. Ce n'est que justice. Vous ne pouvez vous y opposer au seul motif que vous n'avez pas eu le courage de le faire en votre temps. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Nous sommes bien là au cœur du problème. Que vous n'ayez pas agi, c'est votre responsabilité. Mais ne venez pas critiquer ceux qui ont décidé d'assumer et de mener à bien ce pour quoi ils ont été nommés, c'est-à-dire, et je reprends ici les mots de l'un de vos anciens collègues, M. Kouchner, un plan « ambitieux et hardi ».

M. Jean-Claude Lefort. C'est le lobby médical.

M. Jean Bardet. C'est aussi et avant tout une réforme juste, qui, pour ne pas défavoriser les plus démunis, exonère 5 millions de Français du remboursement de la dette sociale et 9 millions de l'augmentation de la cotisation maladie des inactifs.

M. Laurent Cathala. Arrêtez-le !

M. Jean Bardet. Je suis ici par la volonté du peuple, dirai-je en paraphrasant un grand républicain.

M. Laurent Dominati. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Et vous n'en sortirez que par la force des baïonnettes ! *(Sourires.)*

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme. N'en arrivons pas à ces extrémités ! *(Rires.)*

M. Jean Bardet. Cette réforme est juste parce qu'elle tend à faire progresser l'égalité des Français devant la retraite et à pérenniser le socle, la base même de cette dernière, c'est-à-dire la répartition. Dire que ce plan prévoit l'établissement d'un système de retraite par capitalisation, comme le fait le texte de la motion de censure, est, au pire, une désinformation délibérée, au mieux, et comme l'a dénoncé Jacques Barrot, un « bobard », puisque les dispositions fiscales ne sont envisagées qu'à titre incitateur et ne modifient en aucun cas les régimes de base et les régimes complémentaires.

Cette réforme est juste, parce qu'elle cherche à responsabiliser l'ensemble des acteurs sociaux tant en ce qui concerne les dépenses de santé qu'en ce qui concerne une meilleure gestion de l'action de solidarité de l'Etat. Elle vise à définir, dans le souci d'une plus grande équité, quelle doit être cette action, qui doit en bénéficier prioritairement, et à quel niveau. C'est, bien sûr, sur cette question que devront se dérouler les prochaines rencontres, et s'établir un véritable dialogue.

Mme Janine Jambu. Une né-go-cia-tion, pas un dialogue !

M. Jean Bardet. Cette démarche de justice et de solidarité, et les efforts demandés aux Français aideront la France à sortir des difficultés économiques qu'elle rencontre. Et j'espère que la baisse des taux d'intérêt, qui a déjà commencé, va se poursuivre. Car dois-je vous rappeler, mes chers collègues, qu'un point de taux d'intérêt en moins représente 50 milliards réinjectés dans l'économie ? La lutte contre les déficits et la dette participe donc bien pleinement au combat pour l'emploi et la croissance. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean-Claude Gaysot. Les Français ne vous croient pas.

M. Jean Bardet. Il reste un point important à aborder : les ordonnances. Et, sur ce sujet, nous avons tout entendu. Avec une amnésie remarquable, l'opposition a oublié qu'elle-même ne s'était pas gênée dans le passé pour utiliser ce procédé, qui, rappelons-le, est autorisé par l'article 38 de la Constitution.

M. Jean-Claude Lefort. S'il vous plaît, ne dites pas « l'opposition ». Appelez un chat un chat !

M. Jean Bardet. Je lis dans le texte de la motion de censure que ce procédé « donne les pleins pouvoirs au Gouvernement ». Si c'était le cas, je me demande pourquoi, pendant quatre jours, nous avons discuté de la loi d'habilitation, qui, justement précise, le cadre des ordonnances et le délai dans lequel elles doivent être prises !

De plus, comme l'a très bien souligné dimanche notre collègue Pierre Mazeaud, les ordonnances sont un acte administratif qui ne prend force de loi que lorsqu'elles ont été ratifiées par le Parlement. Dois-je encore rappeler que ces ordonnances doivent être signées par le Président de la République et que, en 1986, un Président de la République a refusé d'en signer certaines ? *(« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Didier Boulaud. Avec un peu de chance, Chirac va refuser de les signer. Ce serait plutôt drôle !

M. Jean Bardet. Nous sommes, mes chers collègues, loin des pleins pouvoirs : loi d'habilitation votée par le Parlement, ratification votée par le Parlement, signature du Président de la République. *(« Voilà ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

J'ajouterai que le Premier ministre s'est engagé à consulter largement les commissions parlementaires compétentes et les partenaires sociaux, et, même si, bien évidemment, la rédaction des ordonnances reste de la responsabilité et de la compétence du Gouvernement, je fais largement confiance au Premier ministre pour intégrer ces divers avis dans sa réflexion tout en gardant le cap qu'il s'est fixé.

Mme Muguette Jacquaint. Si vous croyez que vous allez convaincre les Français avec ça !

M. Jean Bardet. La nécessité d'avoir recours aux ordonnances s'imposait en raison de l'urgence, et je ne vois pas comment, aux cours des débats de ces quatre derniers jours, le Parlement aurait pu délibérer rapidement dans la sérénité.

Mme Janine Jambu. L'urgence, c'est le retrait du plan Juppé.

M. Jean Bardet. La nécessité d'avoir recours aux ordonnances s'imposait aussi par l'obligation de vaincre tous les archaïsmes, tous les conformismes,...

Mme Janine Jambu. Parlons du plan Juppé !

M. le président. Madame Jambu !

M. Jean Bardet. ... toutes les idées préconçues attachées à ce sujet.

Mme Muguette Jacquaint. Parlez du plan Juppé !

M. Jean Bardet. Nous discutons de la motion de censure et non de la loi d'habilitation.

Comme la très bien rappelé Jean-Pierre Soisson avant-hier, toutes les tentatives de réforme de notre protection sociale par les voies parlementaires habituelles ont toujours échoué.

M. Jean Bardet. Alors, la réforme de la sécurité sociale est obligatoire,...

M. Jean-Claude Lefort. Votre défaite aussi !

M. Jean Bardet. ... tous les observateurs de bonne foi en sont d'accord.

Considérant que la réforme que vous proposez a pour but de sauvegarder le système de sécurité sociale à la française, issu des travaux du Conseil national de la résistance,...

M. Jean-Claude Lefort. S'il vous plaît, pas vous !

M. Jean Bardet. ... considérant que la réforme que vous proposez est équitable puisque les prélèvements supplémentaires épargneront les plus démunis et frapperont à la fois les revenus du capital et du travail, sauf l'épargne populaire, considérant que le recours aux ordonnances est justifié par l'urgence et la nature même du sujet, qui, dans le passé, a pratiquement toujours été traité de cette façon, nous estimons que cette motion de censure n'est pas justifiée.

C'est pourquoi le groupe du RPR ne votera pas la censure, et vous renouvelle son soutien total et sa profonde confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Merci !

M. le président. La parole est à M. Rémy Auedé.

M. Rémy Auedé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre pays en est à son dix-neuvième jour de paralysie. Des millions de salariés ont, sous diverses façons, participé à des mouvements de grèves. La grève, les arrêts de travail et les manifestations se poursuivent avec une rare détermination, que semblent d'ailleurs nier, ignorer les partenaires de la majorité.

M. Yves Nicolin. 70 p. 100 des fonctionnaires ne sont pas en grève !

M. Rémy Auedé. Toutes les villes du pays ont connu aujourd'hui des manifestations d'une ampleur jamais égalée depuis bien longtemps. Il semble que les records soient battus, bien que le Gouvernement se soit engagé envers les cheminots pour ce qui concerne le gel du contrat de plan et la garantie de ne pas toucher à leur régime de retraite. C'est un premier pas. Mais un tout petit premier pas répond-il aux attentes ?

M. Jean-Claude Lefort. Absolument pas !

M. Rémy Auedé. Certainement pas, en effet ! Pour sortir de la crise, il n'y a pas d'autre issue aujourd'hui que le retrait de ce que les gens appellent « le plan Juppé » (« *Voilà !* » sur les bancs du groupe communiste) et lever toutes les hypothèques qui pèsent sur le devenir de nos services et entreprises publics, sur les statuts menacés, quoi qu'en dise le Gouvernement, par l'application en France des critères de convergences contenus dans le traité de Maastricht. (« *Voilà !* » sur les mêmes bancs.)

Les concessions faites jusqu'à présent sont insuffisantes. Elles ne concernent donc pas l'objet de cette motion de censure. Elles ne répondent pas, surtout, aux revendica-

tions exprimées dans les rues, à savoir l'avenir de la protection sociale, l'avenir de la « sécu » et le devenir de ces millions de personnes inquiètes pour leur devenir.

M. Yves Nicolin. Vous ne proposez rien !

Mme Muguette Jacquaint. Mais si !

M. Rémy Auedé. Nous allons y venir, monsieur Nicolin, et faire des propositions. Mais, jusqu'à présent, vous ne nous avez jamais écoutés. Votre Premier ministre a d'ailleurs reconnu tout à l'heure que le groupe communiste avait au moins le mérite de proposer une autre logique du point de vue de la philosophie sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*) Alors, de temps en temps, écoutez-le, vous aussi, parce que je me suis aperçu quelquefois que, tout en voulant défendre le plan Juppé, vous ne saviez même pas ce qu'il contenait !

Pendant plus de deux semaines, le Gouvernement a fait mine de ne pas trouver de raison au mouvement qui unit la quasi-totalité des syndicats de base et toutes les catégories de salariés. J'ai bien écouté M. Juppé tout à l'heure. En définitive, depuis le 15 novembre, il n'a pratiquement pas changé un mot à son argumentation. Il continue à défendre la majorité de ses propositions, qui motivent ce vaste mouvement dans les rues, tout cela au risque d'aller dans le mur.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Rémy Auedé. Car les revendications s'accumulent de façon considérable. J'en parlerai tout à l'heure.

En tout cas, si le Gouvernement et le Premier ministre n'ont pas compris la demande du peuple,...

M. Yves Nicolin. Les grévistes ne sont pas tout le peuple.

M. Jean-Claude Gayssot. Dites-le leur !

M. Jacques Brunhes. Les sondages baissent. Moins 5 p. 100 aujourd'hui !

M. Yves Nicolin. Les sondages...

M. Rémy Auedé. ... le peuple a bien compris les intentions du Gouvernement à l'encontre de sa protection sociale, intentions qui représentent – faut-il le rappeler ? – une volte-face de grande envergure par rapport aux engagements pris par le candidat aujourd'hui Président de la République.

Oui, les coups sont durs, très durs pour les salariés depuis la mise en place de votre premier gouvernement. Mais vous avez voulu, malgré tout, aller plus loin, trop loin cette fois-ci, à marche forcée, pour servir les marchés financiers avec encore plus de cynisme.

M. Jean-Claude Gayssot. Spéculateurs !

M. Rémy Auedé. Le prétexte était trouvé : réduire les déficits. Tout cela au nom de la Bourse et de la pensée unique ! Et ne venez pas dire, comme M. le Premier ministre, et comme vient de le répéter M. Bardet à l'instant, qu'il y aurait dans ce plan un quelconque cadeau en faveur des plus défavorisés parce que cinq millions de personnes seraient exonérées de prélèvements ! Gagner 5 000 francs par mois, cela justifie-t-il, à vos yeux, d'être mis à contribution ?

M. Jean-Jacques Descamps. Non !

M. Rémy Auedé. Alors, les revenus financiers que l'on continue à exonérer, le Gouvernement...

M. Jean-Claude Lefort. Est bardé de bonnes intentions !...

M. Rémy Auedé. ... prétend ne pas se laisser influencer. Mais force est de constater qu'il a voulu se soumettre aux injonctions de Bruxelles. Le résultat est sans ambiguïté. Non seulement vous voulez tailler à la hache dans les droits des salariés, des retraités, des malades, mais, en plus, vous voulez leur faire payer une dette que d'autres ont contractée.

M. Yves Nicolin. C'est du Zola !

M. Rémy Auedé. Le peuple de France ne vit pas une colère aveugle. Il a bien compris votre politique. Il la rejette parce qu'elle est injuste et inacceptable. Ce n'est pas, comme cela a été dit plusieurs fois, le peuple qu'il faut changer, monsieur le Premier ministre, même si votre majorité, moins nombreuse que le 15 novembre dernier, d'ailleurs, continue à vous applaudir.

M. Jean-Claude Lefort. Debout !

M. Jacques Brunhes. Un peu moins nombreuse.

M. Jean-Jacques Descamps. C'est la démocratie.

M. Rémy Auedé. En tout état de cause, c'est votre politique qu'il faut changer, non le peuple !

Ouvrez les yeux, messieurs du Gouvernement ! Voyez ces millions de personnes qui manifestent : elles ne font pas la grève par plaisir. Regardez la détermination et l'esprit responsable de cette masse de manifestants. Ouvrez vos oreilles, messieurs du Gouvernement ! Entendez ces millions de personnes qui réclament justice, solidarité, droit de vivre décemment et qui refusent, avec bon sens, que vous les renvoyiez à des statuts d'un autre âge.

Ouvrez vos cœurs, si c'est possible (« Non ! » *Sur les bancs du groupe communiste. – Protestation sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), vers ces cheminots, ces personnels soignants et d'autres catégories qui sont menacées dans leur statut tandis que leurs enfants n'ont pour seule perspective aujourd'hui que d'aller pointer à l'ANPE !

Ouvrez votre cœur !

M. Jean-Claude Lefort. Le cœur, c'est une valeur de gauche.

M. Rémy Auedé. Comment pouvez-vous trouver juste de vous en prendre aux femmes enceintes, de leur réduire l'allocation maternité (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) quand, par ailleurs, vous ne touchez pas aux revenus financiers ?

M. Jean Bardet. N'importe quoi !

M. Rémy Auedé. Acceptez plutôt que l'Assemblée examine les amendements qui contestent vos projets, amendements qui, soit dit au passage, servent bien nos collègues de la majorité qui se sont succédé à la tribune. En fait, il n'ont rien à dire sur le plan Juppé. Heureusement que l'opposition a déposé des amendements pour qu'ils puissent parler un quart d'heure en évitant d'être acculés à justifier l'injustifiable !

M. Jean-Claude Lefort. Ils n'ont rien à dire.

M. Rémy Auedé. En tout cas, vous avez décidé de trancher dans le vif, alors que seulement quelques dizaines d'amendements avaient été discutés et, bien entendu, rejetés par votre majorité.

Dans ces conditions, ne pas déposer de motion de censure aurait été considéré comme l'approbation de votre plan de recul social.

M. Alain Bocquet. Eh oui !

M. Rémy Auedé. Je comprends bien qu'il est difficile de faire les yeux de Chimène aux marchés financiers, de préférer la perspective d'une monnaie unique au service des portefeuilles boursiers et, dans le même temps, de porter attention à son peuple.

Mais, aujourd'hui, face à la colère qui monte, il faut faire des choix politiques fondamentaux. Et, désormais, notre peuple ne veut plus que l'on continue de favoriser l'argent plutôt que les hommes. Ouvrir ses yeux, ses oreilles et son cœur en direction du peuple conduit à fermer le robinet qui alimente le tonneau des Danaïdes de la finance !

On nous dit qu'il n'y a pas le choix, que, pour la monnaie unique, il faut réduire les déficits. Mais quel est ce choix ? La route de Maastricht ressemble de plus en plus au chemin de Canossa ! Monsieur le ministre, il faut choisir entre ouvrir la route de Maastricht ou bloquer la France. D'ailleurs, vous l'aurez noté, la grande nouveauté dans ces conflits sociaux, c'est qu'ils portent en eux pour la première fois la contestation, sous une forme ou sous une autre, du contenu du traité de Maastricht, accepté de justesse en 1993.

Plusieurs députés du groupe communiste. Oui !

Mme Muguette Jacquaint. Très juste !

M. Rémy Auedé. J'ajoute que tous ceux qui maintiennent ce choix, quelles que soient leurs origines, auront les mêmes difficultés – s'ils continuent à s'y plier –, à diriger les affaires du pays aujourd'hui ou demain pour changer les choses ici.

M. Jean-Claude Lefort. Voilà quelqu'un qui voit clair !

M. Rémy Auedé. En tout cas, cette responsabilité de la situation qui existe aujourd'hui est la vôtre, les grévistes et les manifestants sont là pour vous le rappeler.

Sans votre politique et ses conséquences, nous ne parlerions pas de motion de censure.

M. Jean-Claude Lefort. Nous ne serions pas là !

M. Rémy Auedé. Certes, nous n'avons pas d'illusion sur son issue, dans cet hémicycle, où le peuple est si mal représenté. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Nicolin. Vous êtes mauvais joueur !

M. Rémy Auedé. C'est d'ailleurs peut-être un peu pour cette raison cela que nous en sommes là.

Vous contesterez les propos que j'ai tenus, vous avez encore un orateur inscrit cela changera d'entendre parler des amendements de l'opposition !...

En tout état de cause, notre choix de la censure, c'est un choix contre le plan Juppé et aussi l'affirmation d'un autre choix alternatif.

Arrêtez de nous dire qu'on ne peut pas faire autrement ! C'est parce que vous voulez appliquer Maastricht, c'est parce que vous ne voulez pas taxer les profits et les revenus spéculatifs que vous ne pouvez faire autrement – mais le voulez-vous ?...

Prenez garde ! La censure sera sans doute, hélas ! facilement rejetée ici, grâce à une majorité de députés de droite. Il n'en n'est pas de même dans le pays.

Dans les usines et les services publics, dans les bureaux, sur les chantiers, et chaque jour davantage sur les pavés de toutes nos villes de France, la majorité du peuple censure vos intentions contenues dans le plan Juppé.

M. Yves Nicolin. Ce n'est pas vrai !

Mme Muguette Jacquaint. Si, c'est vrai !

M. Rémy Auchedé. Les députés communistes vont voter ici la censure et seront, hélas ! sans doute minoritaires. Ils continueront à être aux côtés de tous ceux qui expriment leur colère et vous feront bien un jour reculer. Et là, ils seront dans une majorité, qui grandit tous les jours et qui sans doute connaîtra de nouveaux sommets à la fin de la semaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une motion de censure pour quoi faire ?

M. Charles Ehrmann. Oui, pourquoi ?

M. Laurent Dominati. Normalement, comme l'ont expliqué les oppositions, le dépôt d'une motion de censure est un acte de protestation et même un peu plus, car, finalement, censurer le Gouvernement c'est le faire tomber. Et c'est bien votre intention, mesdames, messieurs les députés des oppositions.

C'est une protestation sur la forme, contre d'abord, le recours à l'article 49-3, qui bafouerait les droits du Parlement et qui le priverait d'un débat intéressant et même nécessaire pour expliquer aux Français ce que compte faire le Gouvernement, ce que nous avons l'intention de faire. Il est vrai que la nécessité d'un débat se fait sentir et l'on aurait pu souhaiter voir se dérouler, dans une démocratie adulte, un véritable dialogue entre la majorité et les oppositions. Nous aurions pu avoir ce débat-là sur un sujet que tout le monde considère comme fondamental pour nos concitoyens. C'est une protestation, ensuite, contre les procédures. Vous savez très bien, chers collègues des oppositions, qu'en réalité le 49-3 a été utilisé parce que vous avez pratiqué une stratégie d'obstruction. Vous l'avez fait, me direz-vous, à cause des ordonnances. Mais l'on sait très bien qu'elles étaient nécessaires parce que nous avons besoin de légiférer dans l'urgence. Votre attitude même d'obstruction a démontré qu'il aurait fallu je ne sais combien de mois, d'années (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) pour faire passer, loi après loi, milliers d'amendements après milliers d'amendements, les réformes que tout le monde, y compris les syndicats qui manifestent pour la défense de la protection sociale, reconnaît comme indispensables.

Mais nous avons besoin de clarté,...

M. Rémy Auchedé. « Cette obscure clarté qui tombe des étoiles » !

M. Laurent Dominati. ... et le débat aurait pu amener un peu de vérité.

Mais votre protestation va au-delà et je ne crois pas déformer votre pensée en le disant. Votre intention, c'est de protester beaucoup plus énergiquement, c'est de récupérer la protestation et le mécontentement ambiant. (« Bien sûr ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – *Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Et votre motion de censure vous sert à rassembler tous ceux qui s'inquiètent, doutent et manifestent, parfois avec une inquiétude que l'on peut comprendre.

Mme Muguette Jacquaint. Qu'est-ce qui vous empêche d'aller aux manifs ?

M. Laurent Dominati. La censure est dans la rue ? Le peuple est mal représenté à l'Assemblée nationale ? Est-ce que vous ne seriez pas en train d'attiser le feu du troisième tour des présidentielles,...

M. Yves Nicolin. Ce sont des incendiaires !

M. Laurent Dominati. ... le troisième tour social, de monter la rue contre le Parlement ?

Mme Muguette Jacquaint. Allez-y, pour voir !

M. Laurent Dominati. Ce n'est pas une façon de protester très sérieuse ! Il y a des institutions. Il y a un Parlement, qui représente le peuple. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Et je crois que si l'on pouvait comprendre la motivation de certains grévistes. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Chers collègues, vous avez souhaité ce débat. Laissez-le aller à son terme. Continuez, monsieur Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le président, l'opposition semble souhaiter que la majorité renonce à tout et lui laisse le pouvoir. Ce serait irresponsable. Nous ne le ferons pas.

M. Louis Mexandeau. Provocateur !

M. Laurent Dominati. Nous pensons effectivement qu'il pouvait y avoir, pour telle ou telle catégorie, des motifs à la grève, nés d'incompréhensions. Mais depuis les ouvertures du Premier ministre, l'assurance qu'il a donnée en ce qui concerne les régimes spéciaux ou le gel du contrat de plan SNCF, j'en arrive à me demander quels pourraient être maintenant ces motifs.

M. Julien Dray. Le retrait du plan Juppé !

Mme Janine Jambu. Voilà : le retrait du plan Juppé.

M. Laurent Dominati. S'agit-il d'une grève politique, en liaison directe avec vous ?

Ne s'agit-il pas d'un troisième tour, où l'on assisterait à l'alliance dangereuse des oppositions...

M. Didier Boulaud. « Des » oppositions ?...

M. Laurent Dominati. Oui, « des » oppositions !

M. Yves Nicolin. Incohérentes !

M. Laurent Dominati. ... qui jouent la crise, qui jouent la politique du pire, qui jouent l'échec de ce gouvernement (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) et qui croient faire leur renouveau politique, les unes comme les autres, sur le malheur de certains et les difficultés du pays ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Ce n'est pas responsable, ce n'est pas une politique d'avenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme Janine Jambu. Ça, c'est de la politique politicienne !

M. le président. Madame Jambu...

M. Laurent Dominati. On comprend bien que votre but est de faire tomber le Gouvernement... en prenant ainsi votre revanche sur le peuple et sur le suffrage universel.

M. Julien Dray. Il va tomber tout seul !

M. Jean-Louis Idiart. Le fruit est mûr !

M. Laurent Dominati. Mais pour faire tomber le Gouvernement, encore faudrait-il avoir une solution de rechange.

M. Yves Nicolin. Il n'ont rien à proposer ! C'est le désert !

M. Laurent Dominati. Cette réforme est-elle nécessaire ou non ? Chacun en reconnaît la nécessité.

M. Rémy Auchedé. Sûrement pas chacun !

M. Laurent Dominati. Est-ce que vous avez proposé un plan alternatif ? (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Charles Ehrmann. Non !

M. Laurent Dominati. Cinq mille amendements, mais pas un seul projet ! Pas une seule proposition viable ! (« Si ! » sur les mêmes bancs.)

M. Yves Nicolin. En quatorze ans de socialisme, ils n'ont rien trouvé ! Alors, ce n'est pas en six mois...

M. Laurent Dominati. Le Premier ministre a reçu les syndicats, et même eux reconnaissent que son plan comporte des avancées intéressantes.

D'ailleurs, au début, certains d'entre vous admettaient qu'à l'époque, ils auraient pu faire des réformes.

M. Yves Nicolin. Ils ne les ont pas faites !

M. Laurent Dominati. Et c'est vrai que, concernant les prélèvements obligatoires, nous faisons, avec parfois un peu de regret, la réforme que vous n'avez pas eu le courage de faire. Vous le savez très bien, en votre for intérieur. (« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Oui, je sais que vous avez un projet, toujours le même : plus d'Etat, plus de dépenses, moins de travail ! Qui peut y croire ? Soyons sérieux ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Julien Dray. Vous, c'est toujours moins d'Etat et moins de travail ! Trois millions de chômeurs : voilà votre bilan !

M. Laurent Dominati. Alors, vous avez tenté l'appel au peuple, l'appel à la grève générale ! Vous vous fortifiez sur les manifestants ! Mais il y a quatorze millions de Français qui manifestent tous les jours, à pied également, en allant travailler. Ceux-là sont plus nombreux que ceux que vous comptez défendre. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Julien Dray. Vous, vous avez un chauffeur !

M. Laurent Dominati. Il n'y a pas de grève générale, il n'y a pas de grand soir !

M. Rémy Auchedé. Mais il y a de mauvais week-ends électoraux !

M. Laurent Dominati. Et parce que cette motion de censure traduit une certaine irresponsabilité, je dirai même une certaine impréparation de la part de l'opposition, l'UDF apportera un soutien clair, fort, unanime au

Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Didier Boulaud. Comme Poniatowski ?

M. Laurent Dominati. Il est de plus en plus clair et évident aux yeux des Français que, même s'il y a au sein de la majorité des propositions qui méritent d'être étudiées, il n'y a pas d'alternance possible et que l'union de l'UDF et du RPR représente la seule force de gouvernement capable de mettre en place un pacte républicain,...

M. Didier Boulaud. Ce n'est pas ce que pense M. Poniatowski !

M. Laurent Dominati. ... pacte fondé sur une certaine solidarité sociale, à laquelle l'UDF reste attachée. Les jeux politiques auxquels vous vous livrez à longueur de temps n'y peuvent rien changer.

M. Julien Dray. La vérité est dans les urnes !

Mme Janine Jambu. Et dans la rue !

M. Didier Boulaud. Mais vous êtes sourd !

M. Julien Dray. Vous avez un léger problème d'audition !

M. Jean-Louis Idiart. Comme le Premier ministre !

M. le président. Mes chers collègues...

M. Laurent Dominati. Au-delà de ces jeux politiques, j'aimerais dire au Gouvernement que ces événements révèlent une crise profonde de la société française, qui est obligée d'effectuer une mutation profonde. Nous sommes confrontés à un changement de société, de civilisation, et l'UDF, mouvement réformateur et libéral, soutiendra le Gouvernement dans sa politique de réforme indispensable, si nous voulons que ce pays reste libre, indépendant et maître de ses choix.

M. Yves Rousset-Rouard. Très bien !

M. Laurent Dominati. Vous pourrez toujours compter, monsieur le ministre, sur l'appui du groupe UDF. Cela ne signifie pas que nous ne soyons pas conscients de la difficulté de cette politique et des épreuves qu'elle vous réserve. Nous comprenons d'autant mieux les tensions actuelles que nous vivons dans un pays, il est vrai divisé, qui souffre de multiples fractures sociales, où beaucoup de gens doutent et éprouvent des angoisses légitimes. Les propos que vous avez tenus montrent d'ailleurs à quel point vous partagez ce souci. Mais il n'y a pas d'autre politique que de moderniser ce pays, notamment la protection sociale, l'Etat et les services publics, pour mettre la France en état de fonctionnement, en état de marche, afin d'affronter le siècle prochain.

Cela étant, l'UDF n'entend pas, comme je l'ai entendu dans cette enceinte, donner un chèque en blanc au Gouvernement.

M. Paul Mercieca. Des doutes ?

M. Laurent Dominati. Il ne s'agit pas de cela dans les ordonnances. Nous ne serions d'ailleurs pas favorables à cette réforme si elle consistait seulement à instituer un prélèvement de plus sans mesures de fond, sans un engagement d'économies, sans un engagement de maîtrise des dépenses. S'il ne s'agissait que de rafistoler les comptes sociaux, c'est la majorité tout entière qui ne serait pas d'accord.

M. Yves Nicolin. Ça, c'était la méthode socialiste !

M. Laurent Dominati. De la même façon, nous ne discutons pas en ce moment de la mention des services

publics dans la Constitution. Nous demandons un débat sur cette question qui risque de nous poser un certain nombre de problèmes. Bref, si nous donnons notre accord sur le recours aux ordonnances et sur cette réforme de la protection sociale, nous ne donnons pas de chèque en blanc global au Gouvernement. D'ailleurs, nous serons attentifs aux règles nouvelles qui seront édictées.

M. Didier Boulaud. C'est un chèque en bois aux Français que vous êtes en train de signer !

M. Laurent Dominati. Nous serons attentifs à ce que les réformes proposés soient effectivement des réformes de fond, des réformes audacieuses, qui rendront moins fragile le système de protection sociale.

Monsieur le ministre, vous avez reçu de nous mandat pour agir. Nous vous demandons d'agir et nous aurons le courage de le faire avec vous pour réunir ce pays, aujourd'hui divisé. Nous veillerons à ce que vous soyez ferme sur un certain nombre de principes et d'exigences.

Exigence de vérité, tout d'abord, en ce qui concerne les comptes. Nous vivons aujourd'hui à crédit et il serait d'une lâcheté sans nom de reporter nos dettes et notre impuissance sur les générations futures. Vous devriez vous interroger, messieurs, sur cette lâcheté-là, qui nous a conduits justement à choisir l'excellent terme de « remboursement de la dette sociale ». (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Cette dette a été contractée et il serait injuste de la laisser rembourser par les générations futures !

M. Michel Cartaud. Très bien !

M. Rémy Auchédé. Le courage, c'est de faire ce qui est juste !

M. Laurent Dominati. De la même façon, nous soutiendrons toutes les politiques de réforme courageuses et audacieuses que vous entreprendrez.

Enfin, nous serons toujours, à l'UDF, des hommes et des femmes responsables. Nous vous donnerons les moyens de gouverner. Nous ne ferons jamais la politique du pire. Nous n'appuierons jamais un changement de politique au milieu d'une épreuve. Nous ne fomenterons jamais de désordres contre les institutions, au risque d'entraver tout gouvernement ultérieur, tant notre pays a désormais besoin d'un gouvernement qui puisse remédier à l'impuissance de l'Etat grâce à des actes forts.

Mme Janine Jambu. Plus politicien que lui, on meurt !

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre, la France a besoin d'actes positifs, d'actes de confiance. Les vôtres le sont. L'UDF s'y associera en ne votant pas la motion de censure,...

M. Didier Boulaud. Il s'en est fallu d'un cheveu !

M. Laurent Dominati. ... en vous renouvelant sa confiance, en vous donnant les moyens de gouverner et de travailler, et en espérant que les Français, eux aussi, pourront continuer à travailler ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les explications de vote.

La Constitution, qui prévoit quarante-huit heures de délai entre le dépôt de la motion de censure et le début du scrutin, nous impose une suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue. Elle sera reprise à vingt et une heures cinq.

(*La séance, suspendue à vingt heures dix, est reprise à vingt et une heures cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Vote sur la motion de censure

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application de l'article 65 du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune. Conformément à l'article 66, paragraphe II, le vote aura lieu, par appel nominal, au moyen de l'urne électronique placée sur la tribune.

Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Ils monteront à la tribune à l'appel de leur nom et remettront aux secrétaires un bulletin de couleur blanche.

Les titulaires d'une délégation de vote devront remettre aux secrétaires, dans les mêmes conditions, un bulletin de couleur blanche au nom de leur délégué. J'insiste sur ce point : le vote du délégué doit être exprimé au moyen de son propre bulletin.

Je précise que les délégations de vote doivent avoir été enregistrées avant l'annonce du scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

M. Jean-Claude Lefort. Où est l'opposition ?

M. le président. Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre E.*)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans quarante-cinq minutes, soit à vingt et une heures cinquante-cinq.

(*Le scrutin est ouvert à vingt et une heures dix.*)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Je vais proclamer le résultat du scrutin constaté par les secrétaires.

Messieurs les huissiers, veuillez inviter nos collègues à regagner leur place.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure	287
Pour l'adoption	94

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

En conséquence, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale dans le texte sur lequel M. le Premier ministre a engagé la responsabilité du Gouvernement au cours de la deuxième séance du dimanche 10 décembre 1995.

8

DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une demande de remplacement d'un représentant de l'Assemblée nationale au sein du comité des finances locales.

Conformément aux précédentes décisions, le soin de présenter un candidat a été confié à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

La candidature devra être remise à la présidence avant le jeudi 21 décembre 1995 à dix-sept heures.

9

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Bernard Carayon déclare retirer sa proposition de résolution n° 2365 tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la gestion des organismes obligatoires de sécurité sociale définis à l'article L. 115-1 du code de la sécurité sociale en vue de proposer les moyens de les améliorer, déposée le 15 novembre 1995.

Acte est donné de ce retrait.

10

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 12 décembre 1995, de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi organique relative à la date de renouvellement des membres de l'assemblée territoriale de la Polynésie française.

Cette proposition de loi organique, n° 2437, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

11

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 12 décembre 1995 :

- de M. Jean-Luc Reitzer une proposition de loi étendant aux hommes le bénéfice des dispositions de l'article L. 24 du code des pensions civiles et militaires de retraite permettant aux femmes fonctionnaires dont un membre de la famille est atteint d'une invalidité de bénéficiaire d'une pension à jouissance immédiate.

Cette proposition de loi, n° 2427, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

- de M. Rudy Salles une proposition de loi relative au financement de la protection sociale par une contribution de solidarité sur les gains issus des jeux de hasard.

Cette proposition de loi, n° 2428, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

- de M. Jean-Yves Haby une proposition de loi favorisant l'achat de véhicules à deux roues.

Cette proposition de loi, n° 2429, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

- de M. Alain Ferry une proposition de loi rationalisant le mode d'élection des conseils régionaux.

Cette proposition de loi, n° 2430, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

- de M. Gérard Larrat une proposition de loi réglementant l'activité de mandataire en vente de véhicules terrestres à moteur.

Cette proposition de loi, n° 2431, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

- de M. Gilles Carrez et plusieurs de ses collègues une proposition de loi améliorant la protection des acquéreurs de logements anciens.

Cette proposition de loi, n° 2432, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

- de M. Adrien Zeller une proposition de loi régulant l'exercice du droit de grève.

Cette proposition de loi, n° 2433, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

- de M. Dominique Paillé une proposition de loi instituant un financement public des syndicats.

Cette proposition de loi, n° 2434, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

- de M. Joël Sarlot une proposition de loi précisant le statut des foyers à « double tarification » pour l'hébergement d'adultes gravement handicapés.

Cette proposition de loi, n° 2435, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

- de M. Michel Hunault une proposition de loi allégeant les cotisations sociales patronales pour l'emploi à temps partiel de salariés débutants.

Cette proposition de loi, n° 2436, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

12

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 12 décembre 1995 :

– de MM. Robert Pandraud, Maurice Ligot et Patrick Hoguet, un rapport d'information, n° 2438, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur des propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 16 novembre 1995 au 6 décembre 1995 (nos E 515 à E 525 et E 527).

– de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 2439, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur le contrôle parlementaire des projets d'actes relevant des titres V et VI du traité sur l'Union européenne et sur les projets d'actes transmis par le Gouvernement à l'Assemblée nationale le 23 novembre 1995 (nos UE 1 à UE 9).

– de M. Maurice Ligot, un rapport d'information, n° 2440, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les problèmes monétaires de l'Union européenne : dévaluations compétitives et monnaie unique.

13

COMMUNICATION RELATIVE AUX ASSEMBLÉES TERRITORIALES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 11 décembre 1995, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République ouzbèke (n° 2016) et sur le projet de loi, déposé au Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République albanaise (n° 117).

Cette communication a été transmise à la commission des affaires étrangères.

14

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 13 décembre 1995, à neuf heures, première séance publique :

Déclaration du Gouvernement sur la politique européenne de la France à la veille du Conseil européen de Madrid et débat sur cette déclaration.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Débat sur la reprise par la France des essais nucléaires.

(Séance mensuelle réservée à l'ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*
JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du lundi 11 décembre 1995)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 18 janvier 1996 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 12 décembre 1995, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion de la motion de censure présentée par M. Laurent Fabius et 87 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution et vote sur cette motion (le vote intervenant à vingt et une heures dix au plus tôt).

Mercredi 13 décembre 1995 :

Le matin, à neuf heures :

Déclaration du Gouvernement sur la politique européenne de la France à la veille du Conseil européen de Madrid et débat sur cette déclaration.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Débat sur la reprise par la France des essais nucléaires.

(Ordre du jour complémentaire : séance mensuelle réservée à l'ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

Jeudi 14 décembre 1995, le matin, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine relative à la circulation et au séjour des personnes (nos 2303, 2385).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine (nos 2305, 2385).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord général de coopération entre les Etats de la commission de l'océan indien (nos 2306, 2412).

(Ces textes faisant l'objet d'une demande d'application de la procédure d'adoption simplifiée [art. 103 à 107 du règlement].)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (ensemble neuf annexes) et de l'accord relatif à l'application de la partie XI de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (ensemble une annexe) (nos 2309, 2425).

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, pris pour l'application des dispositions de la loi constitutionnelle n° 95-880 du 4 août 1995 qui ont institué une session parlementaire ordinaire unique et modifié le régime de l'inviolabilité parlementaire (nos 2368, 2416).

Discussion des conclusions du rapport de la commission des lois, sur la proposition de loi de M. André Rossinot tendant à faciliter la transformation des districts urbains en communautés urbaines (nos 2326, 2419).

Discussion du projet de loi relatif au supplément de loyer de solidarité (nos 2319, 2382).

A dix-huit heures :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 1996.

(Cette séance pouvant être prolongée, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.)

Mardi 19 décembre 1995, l'après-midi à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi portant création d'un fonds paritaire d'intervention en faveur de l'emploi (nos 2346, 2417).

Mercredi 20 décembre 1995, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire (nos 2302, 2406).

Jeudi 21 décembre 1995 :

Le matin, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un échange de lettres), signée à Paris le 31 août 1994, et un échange de lettres complétant l'article 29 de ladite convention, signé à Washington les 19 et 20 décembre 1994 (nos 2313, 2413).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) (n° 2312).

Discussion :

- du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali sur la circulation et le séjour des personnes (ensemble deux échanges de lettres) (nos 2310, 2421) ;
- du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali (nos 2311, 2421).

(Discussion générale commune.)

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1995.

Suite de la discussion du projet de loi tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire (nos 2302, 2406).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (nos 2369, 2418).

Mardi 16 janvier 1996, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et **mercredi 17 janvier 1996**, le matin, à neuf heures, et l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion des conclusions du rapport de la commission spéciale sur la proposition de loi de M. Jean-François Mattei relative à l'adoption (n° 2251).

Jeudi 18 janvier 1996, le matin, à neuf heures, après les questions orales sans débat, et l'après-midi, à quinze heures :

Suite de la discussion des conclusions du rapport de la commission spéciale sur la proposition de loi de M. Jean-François Mattei relative à l'adoption (n° 2251).

Sous réserve de son adoption par le Sénat, discussion du projet de loi relatif au développement des emplois de service aux particuliers.

DÉCÈS D'UN DÉPUTÉ

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés le décès de M. Claude Vissac, député de la 3^e circonscription des Ardennes, survenu le 11 décembre 1995.

REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

Par une communication du 12 décembre 1995 faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président de l'Assemblée nationale que M. Claude Vissac, député de la 3^e circonscription des Ardennes, décédé le 11 décembre 1995, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Jean-Luc Warsmann, élu en même temps que lui à cet effet.

PROCLAMATION DE DÉPUTÉS

Par une communication du 11 décembre 1995, faite en application de l'article L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président de l'Assemblée nationale qu'ont été élus députés :

- de la 9^e circonscription de la Seine-Maritime : Mme Frédérique Bredin ;
- de la 1^{re} circonscription des Hautes-Pyrénées : M. Pierre Forgues ;
- de la 8^e circonscription du Rhône : M. Maurice Depaix ;
- de la 3^e circonscription de Seine-et-Marne : M. Pierre Carassus ;
- de la 4^e circonscription de Seine-et-Marne : M. Christian Jacob ;
- de la 2^e circonscription de l'Essonne : M. Franck Marlin ;
- de la 5^e circonscription de l'Essonne : M. Jean-Marc Salinier.

MODIFICATION À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 12 décembre 1995)

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(11 au lieu de 4)

Ajouter les noms de Mme Frédérique Bredin, MM. Pierre Carassus, Maurice Depaix, Pierre Forgues, Christian Jacob, Franck Marlin et Jean-Marc Salinier.

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 13 décembre 1995)

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(242 membres au lieu de 240)

Ajouter les noms de MM. André Gentien et Christian Jacob.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(13 membres au lieu de 14)

Supprimer le nom de M. Claude Vissac.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(10 au lieu de 11)

Supprimer les noms de MM. André Gentien et Christian Jacob.

Ajouter le nom de M. Jean-Luc Warsmann.

EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

(Application des articles 103 à 107 du règlement)

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine relative à la circulation et au séjour des personnes (n° 2303) ;

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine (n° 2305) ;

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord général de coopération entre les Etats de la commission de l'océan indien (n° 2306).

Lors de la réunion de la conférence des présidents du lundi 4 décembre 1995, ces projets de loi, inscrits à l'ordre du jour du jeudi 14 décembre 1995, ont fait l'objet de demandes d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée.

Conformément à l'article 104 du règlement, il peut être fait opposition à ces demandes jusqu'au **mercredi 13 décembre**, à dix-huit heures.

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali sur la circulation et le séjour des personnes (ensemble deux échanges de lettres) (n° 2310) ;

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali (n° 2311).

La demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée de ces deux projets de loi ayant été retirée, l'examen de ces deux projets, inscrits à l'ordre du jour du jeudi 21 décembre 1995, ne donnera pas lieu à l'application de cette procédure.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1996

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mardi 12 décembre 1995 et par le Sénat dans sa séance du samedi 9 décembre 1995, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. – MM. Méhaignerie (Pierre), Auberger (Philippe), Bonrepaux (Augustin), Deniaud (Yves), Gantier (Gilbert), Inchauspé (Michel), Thomas (Jean-Pierre).

Suppléants. – MM. Carrez (Gilles), Dehaine (Arthur), Lamontagne (Raymond), Descamps (Jean-Jacques), Fréville (Yves), Migaud (Didier), Colliard (Daniel).

Sénateurs

Titulaires. – Poncelet (Christian), Lambert (Alain), du Luart (Roland), Cabanel (Guy), Marini (Philippe), Masseret (Jean-Pierre), Loridant (Paul).

Suppléants. – MM. Cluzel (Jean), Collard (Henri), Gaillard (Yann), Lachenaud (Jean-Philippe), Massion (Marc), Oudin (Jacques), Richard (Alain).

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 8 décembre 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 530. – Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement n° 1981/94 du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains produits originaires d'Algérie, de Chypre, d'Égypte, d'Israël, de Jordanie, de Malte, du Maroc, des territoires occupés, de Tunisie et de Turquie ainsi que les modalités de prorogation ou d'adaptation desdits contingents ;

N° E 531. – Proposition de règlement (CE) du Conseil adoptant des mesures autonomes et transitoires aux accords de libéralisation des échanges avec la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie pour certains produits agricoles transformés ;

N° E 532. – Proposition de règlement (CE) du Conseil prévoyant l'adaptation autonome et transitoire des concessions pour certains produits agricoles transformés prévues

par les accords européens afin de tenir compte de l'accord sur l'agriculture conclu dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay ;

N° E 533. – Projet de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1767/95 sous forme de contingents tarifaires établissant certaines concessions communautaires en 1995 pour certains produits agricoles, y compris les produits transformés, en faveur de certains pays d'Europe centrale et orientale ;

N° E 534. – Projet de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1416/95 établissant certaines concessions sous forme de contingents tarifaires communautaires en 1995 pour certains produits agricoles transformés ;

N° E 535. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un cadre commun pour les autorisations générales et les licences individuelles dans le secteur des services des télécommunications (COM [95] 545 Final).

QUESTIONS ORALES

Handicapés (CAT – capacités d'accueil)

766. – 13 décembre 1995. – Depuis plusieurs mois, un nombre de plus en plus important de personnes orientées par la COTOREP vers un centre d'aide par le travail n'obtiennent pas de réponse favorable à leur demande. En effet, en raison d'un manque chronique de places, la plupart des CAT sont dans l'impossibilité d'accueillir davantage de jeunes adultes handicapés. Ils ne peuvent que leur proposer une place en liste d'attente, sur laquelle il n'est pas rare qu'ils demeurent inscrits pour des périodes allant jusqu'à dix ans avant de pouvoir entrer en CAT. Cette situation est difficilement supportable, aussi bien pour les jeunes handicapés que pour les personnes qui en ont la charge, en particulier leurs parents. De plus, dans le cadre du plan pluriannuel de créations de places dans les CAT, il était prévu que ceux-ci verraient leur capacité d'accueil améliorée. Or, il n'en est rien sur le terrain, les demandes insatisfaites se succédant les unes aux autres. C'est pourquoi **M. Bernard Derosier** demande à **M. le ministre du travail et des affaires sociales** de bien vouloir lui faire connaître les mesures concrètes envisagées pour résoudre cette situation.

Gendarmerie (gendarmerie du Val-Maubuée – fermeture – conséquences – Champs-sur-Marne)

767. – 13 décembre 1995. – **M. Jacques Guyard** demande à **M. le ministre de la défense** les raisons de la fermeture de la gendarmerie du Val-Maubuée située sur la commune de Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne). Cette décision est ressentie comme une provocation par la population de la ville nouvelle et l'ensemble des élus, compte tenu de la dégradation de la sécurité publique dans ce secteur où l'habitat social est très majoritaire. Elle est contradictoire avec le constat d'insuffisance des effectifs de la police nationale basés sur la commune de Noisiel et avec l'effort d'implantation administrative consenti par le ministère de l'intérieur qui crée une sous-préfecture à Torcy. Il lui demande comment il compte répondre aux besoins en moyens de sécurité indispensables à la ville nouvelle de Marne-la-Vallée - Val-Maubuée.

Grande distribution (hypermarché Leclerc – autorisation d'ouverture – conséquences – commerce de détail – Bonneuil-sur-Marne)

768. – 13 décembre 1995. – Ma question s'adresse à **M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat**. Le 7 septembre dernier, la Commission nationale d'équipement commercial a décidé d'accorder l'autorisation à l'ouverture d'un hypermarché Leclerc de 7 500 mètres carrés par res-

tructuration sur la commune de Bonneuil-sur-Marne. La commission départementale d'équipement commercial du Val-de-Marne avait pourtant émis un avis défavorable sur ce projet dans sa séance du 13 mars 1995. Lors de cette réunion, je m'étais opposé à ce projet dans la mesure où je le considère nuisible à l'équipement commercial de notre commune et des communes environnantes. Dans le contexte actuel de crise économique qui frappe particulièrement le commerce de proximité, il serait désastreux pour ces entreprises qu'une nouvelle implantation vienne perturber l'équilibre précaire qui s'est instauré entre le commerce de proximité et les grandes surfaces. Surtout que le besoin d'une nouvelle implantation de grande surface reste à démontrer en raison de l'existence dans la même zone de chalandise de plusieurs centres commerciaux à vocation régionale. Mais surtout, ce projet est en contradiction flagrante avec la volonté des communes de revitaliser, à travers la politique de la ville, les centres commerciaux de quartier et les centres-villes. Vous connaissez en effet le rôle fondamental de communication sociale et d'animation que joue le commerce de proximité. C'est pourquoi j'ai été amené à déposer un recours assorti d'une demande de sursis à exécution auprès du Conseil d'Etat pour faire barrage à cette nouvelle installation. Je ne peux d'ailleurs que m'étonner qu'au moment où est lancé le plan PME, le préfet du Val-de-Marne ait donné, lors du recours devant la commission nationale, un avis favorable à cette installation. Pouvez-vous expliquer, monsieur le ministre, comment le Gouvernement peut, dans les discours, faire du maintien du petit commerce dans les quartiers en difficulté un des axes forts de sa politique de la ville et, en pratique, permettre son démantèlement par l'intermédiaire de telles autorisations d'implantation de grande surface.

*Transports routiers
(politique des transports – contrat de progrès)*

769. – 13 décembre 1995. – **M. François Rochebloine** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur la mise en œuvre du contrat de progrès dans les transports routiers ; le 5 mai 1994, à l'issue de leurs travaux, transporteurs, chargeurs et représentants des salariés ont abouti à l'élaboration d'une proposition globale de modernisation et de restructuration du secteur s'articulant autour de quatre orientations principales : formation, amélioration des conditions de travail, développement de la qualité des entreprises et rééquilibrage des relations contractuelles. Or, l'accord social du 23 novembre 1994, lié au contrat de progrès, tarde à être appliqué, et le fonds de modernisation prévu n'a pas été alimenté par l'Etat. Il lui demande donc de faire le point sur la mise en œuvre du contrat de progrès et accessoirement sur les mesures susceptibles d'être prises afin de placer ce secteur, vital pour notre économie, dans une situation plus favorable face à la concurrence étrangère grâce à la mise en cohérence de l'ensemble des fiscalités concernant les entreprises de transport routier, à l'harmonisation des réglementations européennes, tant sociales que techniques, et, enfin, à l'élaboration d'un dispositif de contrôle permettant aux entrepreneurs de ce secteur de sortir de l'état d'insécurité pénale actuelle. Il souhaite enfin savoir s'il envisage la création d'un carburant utilitaire qui mettrait ce secteur à l'abri des hausses de prix du gazole résultant de la seule logique budgétaire.

*Voirie
(A 6 – interconnexion avec les RN 37 et 372 –
aménagement – bruit – lutte et prévention)*

770. – 13 décembre 1995. – **M. Jean-Claude Mignon** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur les nuisances engendrées par l'interconnexion de l'autoroute A 6 et des routes nationales 372 et 37 au lieu-dit du « Nœud-de-Saint-Germain ». Cette interconnexion, située en secteur urbanisé et de qualité, concerne trois infrastructures supportant des trafics routiers importants et pose essentiellement deux problèmes : celui des nuisances sonores et celui des flux routiers traversant les villages. Pour ce qui concerne les nuisances sonores, un projet a été élaboré, visant à une réfection du vieux tapis roulant de l'autoroute A 6 en enrobé drainant avec pose d'écrans absorbants. Cette opération pouvant s'inscrire dans le contrat de plan Etat-région 1994-1998, il sollicite son inscription en urgence et en priorité de la part de l'Etat. Pour le problème des flux routiers, il est urgent de réaliser les demi-échangeurs de l'interconnexion de la route nationale 372 et de la route nationale 37,

ainsi que ceux de l'autoroute A 6 et de la route nationale 372. Ces nationales servent de voies de délestage de l'autoroute A 6 et présentent à ce niveau un trafic en pleine évolution de 72 000 véhicules par jour en moyenne. L'absence de tels demi-échangeurs limitant l'accès comme la sortie de l'autoroute A 6 oblige les véhicules à traverser les villages avoisinants dans des conditions particulièrement dangereuses et nuisantes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir inscrire, en urgence, la réalisation de ces infrastructures, qui sont absolument indispensables.

*Aéroports
(aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle – bruit – lutte et prévention)*

771. – 13 décembre 1995. – **M. Jacques Myard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur les nuisances sonores engendrées par l'augmentation considérable du trafic aérien au-dessus des communes de l'Ouest parisien, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Montesson, Cormeilles-en-Parisis ou Le Vésinet. Il semblerait en effet que, de façon systématique, les pilotes empruntent une nouvelle voie d'approche, par le sud de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Cette procédure d'approche s'effectue sans aucune concertation avec les élus des populations concernées. De plus, elle concerne des zones résidentielles beaucoup plus urbanisées que ne l'est, par exemple, la zone est de l'aéroport. L'inquiétude que suscite l'augmentation des survols aériens est d'autant plus forte que le Gouvernement a pris dernièrement la décision d'accroître les capacités de cet aéroport. Il souhaiterait en conséquence qu'il fasse étudier une modification des trajectoires et impose des contraintes techniques pour atténuer les nuisances causées par l'augmentation du trafic aérien. Parmi les solutions possibles, on peut envisager la priorité absolue à donner, à la configuration ouest, un accès de la route sud exclusivement réservée aux avions non bruyants, son interdiction en cas de non-saturation de la piste 09, la modulation des taux de descente pour éviter un palier et une remise en puissance des moteurs, l'interdiction de descente inférieure à 4 000 pieds. Il lui demande les mesures qu'il envisage d'arrêter pour répondre à ces préoccupations.

*Chimie
(Carnaud-Metalbox – emploi et activité – Laon)*

772. – 13 décembre 1995. – **M. Jean-Claude Lamant** rappelle à **M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications** que le 7 novembre dernier, la Commission européenne a donné son accord à la fusion de Carnaud-Metalbox avec le groupe américain Crown Cork. Pour éviter une situation de monopole en matière de marché d'aérosols, la Commission a exigé en contrepartie la suppression de cinq unités appartenant à ces deux groupes. L'unité ultramoderne de Laon, construite en 1992 et qui emploie 230 salariés, serait concernée. La ville de Laon et son arrondissement, très touchés par les mesures du Plan Armée 2000 (4 520 postes de militaires supprimés, dont 1 400 cadres ; 300 millions de francs de perte annuelle pour l'économie locale) et qui attendent toujours une juste compensation en matière d'accueil d'une délocalisation significative, sont très inquiets des conséquences d'une telle décision économique. L'unité Aérosols de Laon serait susceptible d'intéresser des repreneurs comme Pechiney, la Schmalblach et l'American US Can. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les informations dont il dispose à ce sujet et de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour favoriser le maintien des 23 salariés de l'unité de Laon.

*Procédure pénale
(instruction – perquisition – saisie de documents – réglementation)*

773. – 13 décembre 1995. – **M. Jérôme Bignon** appelle l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur les conditions dans lesquelles une perquisition a été effectuée par un juge d'instruction au cabinet d'un avocat. Cette perquisition a été effectuée par un juge d'instruction accompagné d'un membre du conseil de l'ordre, de deux inspecteurs de police, de sa greffière, mais d'aucun représentant du parquet. A la demande du magistrat, l'avocat lui a communiqué le dossier faisant l'objet de la perquisition. Ont alors été saisis : des notes personnelles de l'avocat, des documents réunis par le client pour sa défense, ainsi que les correspondances échangées par l'avocat tant avec son client qu'avec un confrère qui représentait une autre partie dans cette affaire. Le

juge d'instruction a ensuite demandé à consulter la liste des clients du cabinet pour connaître l'ensemble des dossiers qui avaient été confiés à l'avocat par le client poursuivi. Quelque temps plus tard, dans le cadre d'une procédure distincte mais suivie par le même juge d'instruction, l'avocat a découvert dans le dossier pénal d'un autre client dont il assurait la défense, d'une part, les pièces saisies chez lui dans le cadre de la première affaire, d'autre part, des pièces saisies chez le confrère avec qui il avait correspondu dans le cadre de cette première affaire, ainsi que le procès-verbal d'interrogatoire de ce dernier par le même juge d'instruction. Ces pièces ont servi de fondement à la mise en examen des différents protagonistes de cette seconde affaire. Il rappelle que le pouvoir de saisir les objets et documents utiles à la manifestation de la vérité, conformément à l'article 96 du code de procédure pénale, trouve sa limite dans le principe de libre défense qui domine toute la procédure pénale, et qui commande notamment de respecter les communications confidentielles des personnes mises en examen avec les avocats qu'ils ont choisis ou veulent choisir comme défenseurs. Il rappelle, à cet égard, le principe dégagé par la Cour de cassation selon lequel la saisie des correspondances échangées entre un avocat et son client est subordonnée à la condition expresse que les documents saisis soient de nature à établir la preuve de la participation de l'avocat à une infraction. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il envisage de prendre afin d'éviter tout abus éventuel du juge d'instruction dans l'exercice de son pouvoir de saisie.

Voirie
(A 85 – construction – perspectives)

774. – 13 décembre 1995. – **M. Patrice Martin-Lalande** se réjouit des résultats qu'il a pu obtenir depuis avril 1993 auprès des ministres de l'équipement pour réactiver le projet d'autoroute A 85 Vierzon – Tours et lui permettre d'être inscrit au programme national de financement des autoroutes et dans le contrat de plan passé entre l'Etat et la société concessionnaire Cofiroute. Il demande à **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** quelles réponses il peut principalement apporter aux préoccupations actuelles sur ce projet autoroutier qui tournent aujourd'hui autour des points suivants : avoir confirmation que le calendrier maximal qui a été diffusé dans le public pourra être réduit afin que les travaux du chantier commencent bien dès le début 1997 et que l'achèvement du premier tronçon Theillay-Selles-sur-Cher soit réellement acquis d'ici 1999 ; avoir donc confirmation que, quelles que soient les éventuelles difficultés qui pourraient apparaître sur la partie ouest de l'autoroute Vierzon-Tours, le tronçon Selles-sur-Cher sera traité prioritairement et, si besoin, de manière dissociée comme cela a été réalisé à quelques kilomètres de là sur l'autoroute Orléans-Vierzon-Clermont-Ferrand par l'ouverture du tronçon Orléans-Salbris trois ans avant le reste de l'autoroute ; avoir la confirmation que le tronçon de l'A 85 en Loir-et-Cher comportera bien une sortie à Villefranche, une autre à Chémery et une troisième à Saint-Romain, comme prévu depuis le départ ; de préciser dans quel ordre les projets confiés à Cofiroute devront être réalisés, selon le contrat pluriannuel que vient de signer l'Etat avec cette société.

Impôt sur le revenu
(BIC – amortissement dégressif – application – hôtellerie)

775. – 13 décembre 1995. – **M. Raoul Béteille** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les problèmes que peut poser l'absence d'amortissement dégressif sur les immeubles hôteliers anciens. L'amortissement dégressif, fiscalement plus favorable que l'amortissement linéaire, n'est pas autorisé pour les travaux effectués sur des immeubles construits avant le 1^{er} janvier 1960, à quelques exceptions près. Cette règle aboutit à octroyer une faveur fiscale pour la réalisation de certains travaux tels que ceux aboutissant à une véritable rénovation, et à refuser cette même faveur à d'autres travaux qui sont tout aussi nécessaires (tels que les travaux de maçonnerie portant sur le gros œuvre). Afin de favoriser sur le plan fiscal les travaux entrepris par les hôteliers dans le cadre du plan de modernisation de l'hôtellerie familiale, et de permettre aux intéressés de lutter contre le paracommercialisme des loueurs non professionnels, il serait souhaitable de permettre l'amortissement dégressif sur les travaux même s'ils sont réalisés sur des immeubles anciens. Faute de quoi ces hôtels, déjà pénalisés par une forte baisse de rentabilité et par le surendettement, risquent de disparaître. Il lui demande de lui indiquer ce qu'il compte mettre en œuvre pour remédier à cette situation.

Politiques communautaires
(PAC – quotas de production – répartition – Charente-Maritime)

776. – 13 décembre 1995. – **M. Jean de Lipkowski** exprime à **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** que l'année de référence pour l'attribution des quotas en Charente-Maritime a été basée sur les déclarations de 1992. Cela représentait à peu près 70 000 hectares en irrigation et drainage. Pour l'année 1995, ce département n'a réalisé que 64 000 hectares (maïs, pois, orge et soja). Il y a donc eu une sous-réalisation d'environ 6 000 hectares. Ces 6 000 hectares disponibles ont été prêtés à d'autres départements dont les attributions avaient été sous-évaluées. L'ensemble de la production nationale en 1995 se trouve pénalisé pour dépassement des quotas par : moins 2,4 p. 100 des primes sur maïs irrigué en 1995 et augmentation de 2,4 p. 100 des jachères pour 1996, ce qui conduira à 12,4 p. 100 de surfaces de jachères irriguées ; moins 0,4 p. 100 sur maïs sec. Il est tenu compte pour l'application des pénalités de moins 2,4 p. 100 des superficies réellement emblavées et irriguées plus la part affectée à la jachère (environ 17 p. 100 des superficies de référence 1992, soit environ 10 200 hectares). Bruxelles retient comme méthode de calcul la surface réellement ensemencée : 64 000 hectares à laquelle s'ajoute les 10 200 hectares de pénalisation au titre de la jachère. Le résultat est de 74 200 hectares, donc un dépassement de 4 200 hectares environ, par rapport au quota de 1992. Les organisations professionnelles avaient retenu seulement les superficies réellement ensemencées. Il demande, dans un souci d'équité, s'il envisage, à brève échéance, de ne plus faire supporter aux agriculteurs des départements en sous-réalisation les pénalités imposées par les règlements de la PAC et de revoir la méthode de calcul imposée par ces mêmes règlements. L'AGPM (Association des producteurs de maïs) avait d'ailleurs négocié dans ce sens en 1992 et a repris la concertation à ce sujet en 1995, avec ces services. Peut-on connaître l'état d'avancement de cette concertation.

Impôt sur le revenu
(politique fiscale – travailleurs frontaliers – Belgique)

777. – 13 décembre 1995. – **M. Rémy Auedé** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la situation, au regard du régime fiscal, des ouvriers résidant en France et travaillant en Belgique. Dans la région Nord - Pas-de-Calais, de nombreux ouvriers français travaillent en Belgique. Pour certains d'entre eux, l'employeur est belge, pour d'autres, il est français. Ils travaillent, soit à temps complet, soit à temps partiel, en Belgique. Tous résident en France, dans des communes considérées comme frontalières ou non, mais, tous, ont effectué leur déclaration de revenus en France et ont reçu un avis d'imposition. Or, depuis quelque temps, l'Etat belge envoie des avis de fixation d'office d'impôts pour les années 1991-1992-1993, etc. Des majorations pour non-paiement sont appliquées et des mesures de prélèvement sur salaire sont annoncées et ceci quelle que soit leur situation au regard de la convention internationale du 10 mars 1964 entre la Belgique et la France. La question posée est celle de la clarification sur ces situations car ces salariés se trouvent, pour certains, soumis à la double imposition sans pouvoir en outre contrôler les bases d'imposition auxquelles ils sont soumis en Belgique.

Hôpitaux et cliniques
(centres hospitaliers –
médecins étrangers – politique et réglementation)

778. – 13 décembre 1995. – **M. Jean-Pierre Brard** attire l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur le fait que les modalités de recrutement des médecins titulaires de diplômes étrangers relevant du nouveau statut de praticien adjoint contractuel, défini par le décret du 6 mai 1995, suscitent de vives inquiétudes dans les milieux hospitaliers quant à la continuité du service public. En effet, compte tenu des modalités draconiennes imposées aux praticiens concernés pour rester en fonctions, il y a lieu de prévoir que plus des trois quarts d'entre eux seront écartés à brève échéance et ne pourront pas être remplacés. Que compte faire le Gouvernement pour assurer la pérennité du service public, en particulier dans certains services où les médecins concernés représentent plus de la moitié des effectifs ?

Etrangers
(immigration clandestine – lutte et prévention – pouvoirs des maires)

779. – 13 décembre 1995. – **M. Pierre Bernard** attire l'attention de **M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation** sur le problème de l'applica-

tion concrète des lois sur l'immigration. Les maires sont en première ligne pour détecter des irrégularités dans l'application concrète des lois sur l'immigration. Face à des situations qu'ils n'ont pas choisies, ils doivent décider, trancher et souvent subir. Parce qu'ils reçoivent les multiples dossiers déposés dans les mairies, ils sont les mieux placés pour constater les irrégularités de nombreuses familles immigrées qui vivent dans la plus complète illégalité. Or ils ne sont que peu écoutés et suivis. Les rapports adressés aux préfets et/ou aux procureurs de la République font rarement l'objet d'une étude réelle ; ils restent trop souvent sans suite. C'est ainsi que de nombreux clandestins finissent par être légalisés à la barbe des maires, médusés, dont les communes subiront de toute façon les conséquences de l'immigration sauvage.

Une telle pratique est, de plus, un encouragement implicite au renouvellement de telles situations. Il lui demande si, dès l'instant où un maire a signalé à une autorité administrative ou judiciaire une infraction qui est susceptible d'être sanctionnée par une mesure (reconduite, expulsion, interdiction du territoire) entraînant le retour de l'étranger dans son pays d'origine, il ne serait pas utile que le maire puisse, sans attendre l'intervention des préfets, saisir directement l'autorité judiciaire aux fins de poursuites contre cet étranger et contre les personnes qui lui ont apporté leur concours et que, dans ce cas, le juge puisse prononcer lui-même une mesure d'éloignement, quelle que soit sa situation matrimoniale et familiale.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la séance du mardi 12 décembre 1995

SCRUTIN (n° 272)

scrutin public à la tribune sur la motion de censure déposée par MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement et 85 de leurs collègues, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement pour l'adoption du projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale

Majorité requise 287

Pour : 94

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (57) :

Pour : 57. – MM. Léo **Andy**, Gilbert **Annette**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Pierre **Balligand**, Claude **Bartolone**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Michel **Berson**, Jean-Claude **Bois**, Augustin **Bonrepaux**, Jean-Michel **Boucheron**, Didier **Boulaud**, Jean-Pierre **Braine**, Laurent **Cathala**, Camille **Darsières**, Mme Martine **David**, Bernard **Davoine**, Jean-Pierre **Defontaine**, Bernard **Derosier**, Michel **Destot**, Julien **Dray**, Pierre **Ducout**, Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Durieux**, Henri **Emmanuelli**, Laurent **Fabius**, Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Floch**, Michel **Fromet**, Pierre **Garmendia**, Kamilo **Gata**, Jean **Glavany**,

Jacques **Guyard**, Jean-Louis **Idiart**, Serge **Janquin**, Charles **Josselin**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Jean-Yves **Le Déaut**, Louis **Le Pensec**, Alain **Le Vern**, Martin **Malvy**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Jacques **Mellick**, Louis **Mexandeu**, Didier **Migaud**, Mme Véronique **Neiertz**, Paul **Quilès**, Alain **Rodet**, Mme Ségolène **Royal**, Roger-Gérard **Schwartzberg**, Henri **Sicre**, Patrice **Tirolien** et Daniel **Vaillant**.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23. – François **Asensi**, Rémy **Auchédé**, Gilbert **Biessy**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, René **Carpentier**, Daniel **Colliard**, Jean-Claude **Gayssot**, André **Gérin**, Michel **Grandpierre**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Mme Muguette **Jacquaint**, Mme Janine **Jambu**, Jean-Claude **Lefort**, Georges **Marchais**, Paul **Mercieca**, Ernest **Moutoussamy**, Louis **Pierna** et Jean **Tardito**.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 9. – Bernard **Charles**, Jean-Pierre **Chevènement**, Régis **Fauchoit**, Jean-Pierre **Michel**, Alfred **Muller**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Mme Christiane **Taubira-Delannon** et Emile **Zuccarelli**.

Non-inscrits (12) :

Pour : 5. – Mme Frédérique **Bredin**, MM. Pierre **Carassus**, Maurice **Depaix**, Pierre **Forgues** et Jean-Marc **Salinier**.